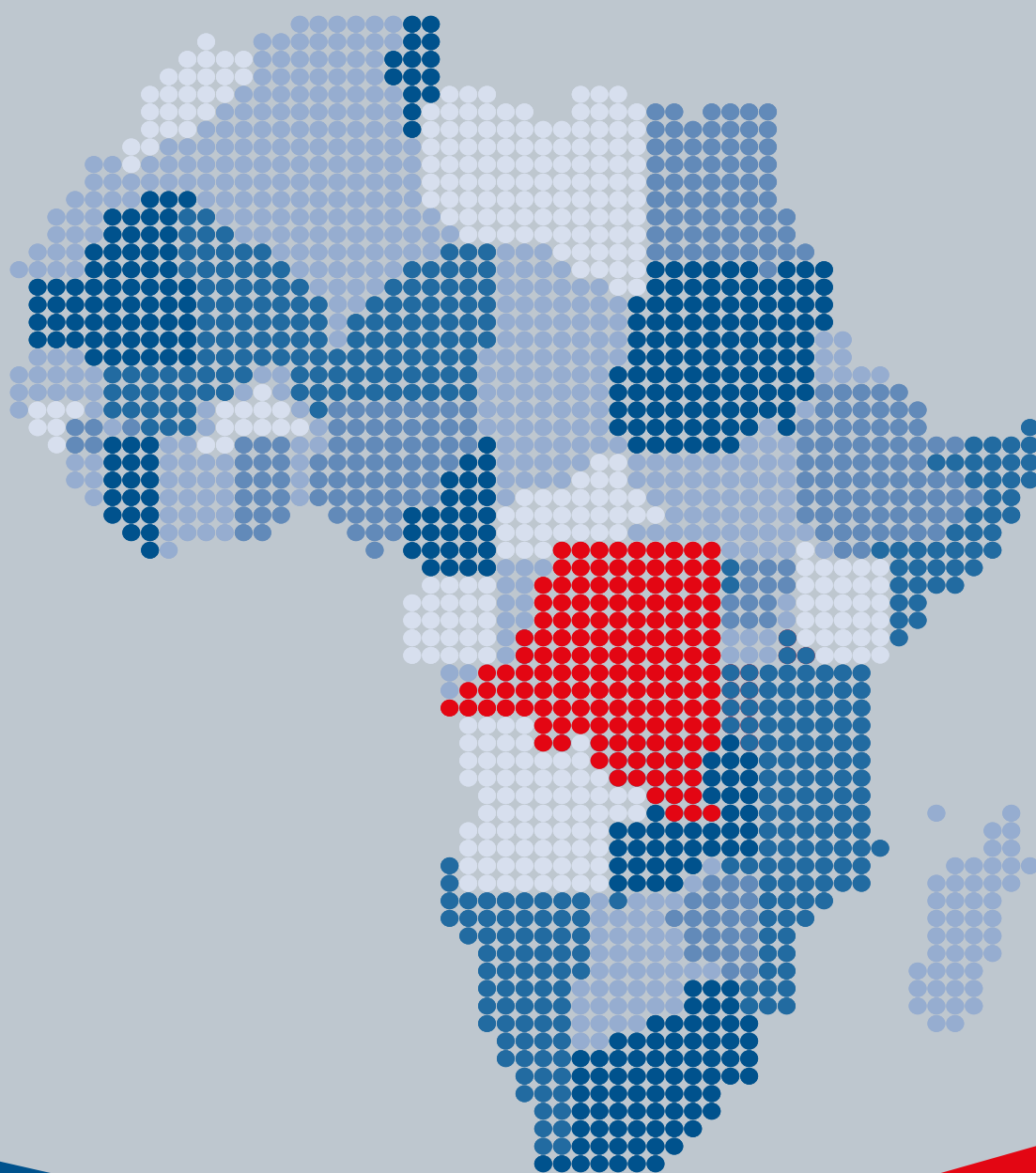




Réformer la fiscalité de la téléphonie mobile en République démocratique du Congo

pour soutenir la croissance économique grâce à un cadre fiscal plus favorable





La GSMA représente les intérêts des opérateurs de téléphonie mobile dans le monde entier. Elle réunit près de 800 opérateurs et plus de 300 entreprises appartenant à l'écosystème plus large de la téléphonie mobile, dont des fabricants de téléphones et d'appareils, des éditeurs de logiciels, des fournisseurs d'équipements, des sociétés Internet et des entreprises de secteurs d'activité connexes. La GSMA organise également les plus grands événements du secteur, tels que le Mobile World Congress, le Mobile World Congress Shanghai, le Mobile World Congress Americas et les conférences Mobile 360 Series.

Pour en savoir davantage, visitez le site officiel de la GSMA à www.gsma.com

Suivez la GSMA sur Twitter : [@GSMA](https://twitter.com/GSMA)

Date de publication : mars 2018

EY | Assurance | Fiscalité | Transactions | Conseil

À propos d'EY

EY est l'un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur ey.com.

Avertissement

Le présent rapport a été préparé par Ernst & Young LLP pour l'association GSM (la « GSMA »), sur la base d'informations fournies par la GSMA et de données provenant de sources publiques

Ernst & Young LLP décline toute responsabilité à l'égard des lecteurs du présent rapport (les « Tiers »), hormis la GSMA. Dans toute la mesure permise par la loi, Ernst & Young LLP n'assumera aucune responsabilité liée au rapport à l'égard d'un quelconque Tiers. Si un Tiers décide de se fier au Rapport, il le fait à son propre risque.

Ernst & Young LLP n'a pas reçu l'ordre de son client, la GSMA, de répondre aux questions ou demandes de renseignement émanant de Tiers et ne répondra pas à de telles requêtes. Ernst & Young LLP n'est pas non plus mandaté par la GSMA pour actualiser le présent rapport sur la base d'événements futurs ou de travaux supplémentaires réalisés (le cas échéant) par Ernst & Young LLP. Par conséquent, sans préjudice du caractère général de ce qui précède, Ernst & Young LLP décline toute responsabilité à l'égard des Tiers en ce qui concerne la mise à jour du présent rapport.

Ernst & Young LLP se réserve tous les droits concernant le présent rapport.

Le rapport original a été rédigé en anglais. Toute traduction dans une autre langue sera considérée comme référence et la version anglaise prévaudra dans tous les cas.

Sommaire

Synthèse	5
1. L'économie de la RDC, le rôle de la téléphonie mobile et son potentiel de croissance	9
1.1 Aperçu macro-économique	9
1.2 Aperçu budgétaire	12
1.3 Aperçu démographique	13
1.4 Le marché de la téléphonie mobile en RDC	15
1.5 Accessibilité financière des smartphones et des services mobiles en RDC	20
1.6 Contribution socio-économique du secteur de la téléphonie mobile	22
2. La fiscalité de la téléphonie mobile en RDC	27
2.1 Aperçu de la fiscalité de la téléphonie mobile en RDC	27
2.2 Contribution fiscale du secteur de la téléphonie mobile	29
2.3 Charge fiscale par rapport aux autres secteurs	32
3. Concevoir un cadre plus efficace de politique fiscale pour la téléphonie mobile en RDC	33
3.1 Application des considérations de politique fiscale et des principes d'imposition au secteur de la téléphonie mobile	33
3.2 Perspectives fiscales de la RDC	35
3.3 Évaluation de la fiscalité de la téléphonie mobile en RDC	37
3.4 Options de réforme de la fiscalité de la téléphonie mobile en RDC	38
4. Impact économique des réformes fiscales proposées	43
4.1 Recommandations de réforme fiscale	43
4.2 Méthode d'évaluation de l'impact quantitatif des réformes fiscales sur le marché de la téléphonie mobile et le reste de l'économie	43
4.3 Réduction du droit d'accise sur les services mobiles	45
4.4 Réduction du droit de numérotation payé par les opérateurs	47
4.5 Suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires des établissements de monnaie électronique	48
5. Conclusion : réformer la fiscalité de la téléphonie mobile en RDC	52
Annexe A Méthodologie	54
Annexe B Estimations par scénario	65



Synthèse

Les services de téléphonie mobile jouent un rôle de plus en plus important pour favoriser la croissance économique et l'inclusion sociale dans le monde en développement. L'accessibilité et la pénétration accrues des services mobiles améliorent la connectivité numérique en facilitant l'accès à internet et au haut débit mobile, ce qui contribue à réduire les barrières commerciales et encourage les échanges commerciaux, la communication, l'offre de services et le développement humain. Ces retombées positives prennent par exemple la forme d'une plus grande inclusion financière grâce aux plateformes de paiements mobiles, d'un entrepreneuriat local fondé sur le numérique, de systèmes novateurs de prestations de santé et d'éducation et d'un nombre croissant de services publics en ligne.

Un cadre réglementaire propice devrait s'efforcer d'apporter au secteur de la téléphonie mobile le soutien dont il a besoin pour se développer et maximiser les opportunités offertes aux consommateurs, aux entreprises et aux pouvoirs publics. La fiscalité représente à ce titre un facteur important, avec la nécessité de trouver un équilibre approprié entre la génération de recettes fiscales, la croissance économique et le développement social.

Pour profiter des avantages potentiels d'une fiscalité plus efficace du secteur de la téléphonie mobile, axée sur une plus grande accessibilité des services mobiles et le développement de l'inclusion numérique, la GSMA¹ a demandé à EY de réaliser une étude d'impact économique d'éventuelles réformes fiscales dans le secteur de la téléphonie mobile en République démocratique du Congo (RDC).

Ce rapport analyse l'évolution du secteur de la téléphonie mobile et de sa fiscalité en RDC, formule des propositions de réforme fiscale et évalue l'impact potentiel de ces propositions sur le secteur de la téléphonie mobile, l'économie dans son ensemble et le budget de l'État.

Le marché de la téléphonie mobile a connu une forte croissance en RDC, mais une partie importante de la population n'est pas encore connectée aux services mobiles en raison d'une couverture de réseau limitée et de problèmes d'accessibilité financière

En RDC, la téléphonie mobile joue un rôle de plus en plus important dans la croissance économique et l'inclusion numérique au sein du pays. Le nombre d'abonnés mobiles a fortement augmenté entre 2007 et 2017, passant de 4,9 à 29,3 millions, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 20%. Le taux de pénétration en abonnés uniques est passé de 8,2% à 35,5% sur la même période. Le chiffre d'affaires total du secteur s'est élevé à 1,1 milliard de dollars en 2017,² ce qui représente 3,1% du PIB du pays.³

La téléphonie mobile conserve néanmoins un important potentiel de croissance pour les prochaines années. Il existe en particulier une marge de progression des réseaux pour la couverture 2G (49%) et 3G (41%),⁴ ce qui montre que le pays pourrait trouver un intérêt à attirer des investissements supplémentaires dans le secteur, notamment dans les zones rurales et à faibles revenus.⁵

Cette augmentation rapide de la pénétration des services mobiles reste toutefois impressionnante, au vu notamment des difficultés pratiques et économiques de l'offre de services mobiles en RDC. Certaines initiatives d'amélioration des infrastructures de la RDC, comme par exemple le Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité et d'expansion des services énergétiques (PAESE),⁶ soutiennent le développement futur du secteur et de l'ensemble de l'économie, mais un certain nombre de difficultés continuent de faire obstacle à la poursuite du développement du secteur de la téléphonie mobile :

- La RDC a une population importante et dispersée, avec un faible niveau d'éducation, ce qui est

1. GSMA, <https://www.gsma.com/mea/>

2. Base de données GSMA Intelligence

3. Bien que le chiffre d'affaires du marché ait augmenté, passant de 1 milliard \$ en 2014 à 1,1 milliard \$ en 2017, sa part dans le PIB a baissé, de 4,9% en 2014 à 3,1% en 2017, en raison principalement de la forte.

4. Base de données GSMA Intelligence

5. *ibid.*

6. Banque mondiale (2017) DRC Electricity Access & Services Expansion (EASE)

source de difficultés pour l'expansion du réseau et l'adoption des services mobiles ;

- L'insuffisance des infrastructures de transport et d'énergie affecte les opérateurs comme les consommateurs. Les fréquentes coupures d'électricités ou le manque d'infrastructures contribuent aux coûts de déploiement élevés et au fait que les consommateurs ont accès à un réseau de qualité limitée dans certaines régions ;
- La complexité du cadre réglementaire qui s'applique aux opérateurs augmente leurs coûts d'exploitation. Les opérateurs sont soumis à une régulation nationale et régionale et doivent verser des impôts à différentes autorités fiscales.

Le coût de possession élevé de la téléphonie mobile en RDC représente également un obstacle important. Le coût du panier de consommation le plus limité du marché (100 Mo de données) représente ainsi 23% des revenus mensuels de la population des deux quintiles de revenus les plus bas du pays. Ce chiffre passe à 33% pour les 20% d'habitants les plus pauvres. Bien que ce manque d'accessibilité s'explique en grande partie par la faiblesse du revenu par habitant, il reflète également une charge fiscale élevée sur l'utilisation des services (26% du coût) et les appareils (44% du coût) par rapport aux autres pays de la région.⁷

La fiscalité du secteur de la téléphonie mobile est disproportionnellement élevée par rapport à d'autres pays africains

La téléphonie mobile représente approximativement 20% des recettes fiscales totales du pays, alors qu'elle représente à peine 3,6% du PIB.⁸ Cela signifie que la contribution fiscale totale du secteur est presque six fois plus élevée que le poids du secteur dans le PIB.

Pour 2016, la contribution fiscale totale du secteur est estimée à 358 millions \$, ce qui représente 31% du chiffre d'affaires du secteur. Cette charge fiscale est la plus élevée d'un échantillon de pays africains, comprenant notamment le Nigeria (9%), l'Afrique du Sud (20%), le Rwanda (21%) et le Sénégal (22%). Les impôts propres au secteur, dont notamment le droit d'accise sur les services de télécommunication, représentent un cinquième de cette charge fiscale.

Grâce à des réformes politiques, le gouvernement de la République démocratique du Congo a la possibilité de simplifier et de rééquilibrer la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile pour soutenir ses objectifs de développement national

L'économie de la RDC connaît actuellement un développement rapide, avec un taux de croissance moyen de 6% par an de 2012 à 2017. Ce taux figure parmi les plus élevés d'Afrique et se situe nettement au-dessus de la moyenne du continent africain (3,4%).

La RDC reste toutefois fortement tributaire du secteur minier en tant que moteur de sa croissance économique. La part du secteur dans le PIB est ainsi passée de 6% en 2002 à 19% en 2014,⁹ ce qui rend le pays vulnérable aux fluctuations des marchés de matières premières. La chute des cours mondiaux en 2017 a ainsi conduit à une dévaluation du franc congolais, qui a entraîné à son tour une poussée de l'inflation.¹⁰ Le gouvernement a donc besoin de viser une plus grande diversification économique à moyen terme, comme l'a souligné le Fonds monétaire international (FMI) en 2015.¹¹ L'économie aura également besoin d'importantes réformes structurelles et d'investissements significatifs dans les infrastructures pour générer une croissance durable.

La stratégie nationale de développement, telle que définie dans le *Plan National Stratégique de Développement 2017-2021* (PNSD), prévoit d'ambitieux objectifs à moyen terme pour la RDC, avec notamment la volonté de parvenir au statut de pays à revenu intermédiaire d'ici 2021.¹² Elle entend également réduire le déficit infrastructurel, améliorer l'accès à l'énergie, diversifier l'économie, améliorer le climat des affaires et renforcer la compétitivité du secteur privé. La téléphonie mobile est susceptible de jouer un rôle important dans la réalisation de ces objectifs, en améliorant l'accès à l'information, en développant le capital humain et en créant de nouvelles opportunités commerciales. L'amélioration de la pénétration de la 3G permettrait également d'améliorer l'accès à internet des habitants de la RDC : 6,2% seulement des habitants du pays déclaraient utiliser internet en 2016.¹³ Pour libérer les importants avantages socio-économiques de la téléphonie mobile, le gouvernement a la possibilité de prendre des mesures qui amélioreraient les conditions d'exploitation des opérateurs mobiles, comprenant notamment des réformes fiscales susceptibles d'améliorer l'accessibilité financière des technologies mobiles pour les consommateurs.

7. Base de données GSMA Intelligence, Tarifica

8. Analyse EY des données des opérateurs

9. *ibid.*

10. Base de données Oxford Economics

11. Fonds monétaire international (2015) Democratic Republic of the Congo: Selected Issues.

12. République démocratique du Congo, Plan National Stratégique de Développement 2017-2021 (PNSD) - http://www.budget.gouv.cd/2012/budget2017/sob2016/1_sob_2017_apercu_sur_pnsd_2017_2021.pdf

13. DataBank de la Banque mondiale

La réforme fiscale du secteur conduirait à un développement considérable de la pénétration et de l'utilisation des services mobiles, au sein notamment des catégories de population à faibles revenus. Cette croissance est également susceptible d'accroître le PIB et les recettes fiscales du gouvernement à moyen terme

Pour encourager la poursuite de la croissance du secteur et de l'ensemble de l'économie, trois options de réforme fiscale ont été examinées. Ces réformes permettraient d'augmenter la pénétration des services mobiles et l'utilisation moyenne par abonné, ce qui entraînerait à moyen terme une augmentation du PIB et des recettes fiscales :

- **Réduction du droit d'accise sur les services mobiles :** la réduction de 10 à 3% du droit d'accise sur les services mobiles rendrait ces services plus abordables, et encouragerait par conséquent la consommation de ces services. Cette mesure réduirait une imposition propre au secteur qui est source d'effets de distorsion et fait obstacle aux externalités positives de la consommation de services mobiles, telles que la connectivité, l'inclusion numérique et l'inclusion financière. Elle se traduirait en particulier par les retombées positives suivantes :
 - La pénétration mobile augmenterait de 2,8 millions d'abonnés uniques (2,8%) d'ici 2023, ce qui correspond à 3,6 millions de nouvelles connexions, tandis que la consommation de données mobiles augmenterait de 11,6%. Les revenus du secteur augmenteraient par conséquent de 62 millions \$ (5,2%).
 - Le PIB augmenterait de 276 millions \$ (0,8%) et les recettes fiscales annuelles d'environ 21 millions \$ (0,2%) d'ici 2023, ce qui représente un surcroît total de plus de 31 millions \$ de recettes fiscales sur cinq ans.
- **Réduction du droit de numérotation payé par les opérateurs :** la réduction de 0,45\$ à 0,225\$ du droit de numérotation par numéro réduirait le coût d'attribution des numéros de téléphone aux consommateurs et donc les barrières à l'accès aux services mobiles. Cette mesure réduirait les effets de distorsion liés aux impôts et droits propres au secteur et faciliterait

l'accès de nouveaux abonnés aux services mobiles. Elle augmenterait également l'intérêt économique d'élargir la couverture du réseau en réduisant le coût marginal des connexions. Cette réforme pourrait ainsi avoir les retombées positives suivantes :

- La pénétration mobile augmenterait de 0,8 million d'abonnés uniques (0,8%) d'ici 2023, ce qui correspond à 1 million de nouvelles connexions, tandis que la consommation de données mobile augmenterait de 3,2%. Les revenus du secteur augmenteraient par conséquent de 18 millions \$ (1,5%).
- Le PIB augmenterait de 79 millions \$ (0,2%) et les recettes fiscales annuelles d'environ 6 millions \$ (0,1%) d'ici 2023, ce qui représente un surcroît total de plus de 12 millions \$ de recettes fiscales sur cinq ans.
- **Suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires des établissements de monnaie électronique :** la RDC a supprimé cet impôt dans la loi de finances de 2018.¹⁴ Cette réforme fiscale réduira le coût des transferts d'argent effectués au moyen de la téléphonie mobile et bénéficiera par conséquent aux habitants de la RDC précédemment exclus des produits et services financiers (dans les zones rurales par exemple). La plus grande accessibilité des services d'argent mobile conduira à une plus grande inclusion financière et développera l'économie formelle pour d'autres mesures, fiscales notamment. Les retombées de cette réforme fiscale ont été modélisées pour illustrer l'impact positif que devrait avoir cette décision du gouvernement et guider les politiques futures dans ce domaine :
 - 122 000 utilisateurs supplémentaires devraient s'abonner chaque année aux services d'argent mobile d'ici 2023, ce qui équivaut à une augmentation cumulée de 0,5% par rapport au scénario de référence. Le surcroît de transactions d'argent mobile devrait s'élever à 628.000 par an d'ici 2023 en RDC, ce qui correspond à un montant total de 16 millions USD de transferts supplémentaires, générant un surcroît de revenus pour le secteur de 0,2 million \$ (0,02%).

14. Gouvernement de la République démocratique du Congo (2017), loi de finances 2018 : <http://www.budget.gouv.cd/budget-2018/circulaires-2018/>

- Le PIB devrait augmenter de 15 millions \$ (0,04%) et les recettes fiscales annuelles d'environ 2,7 millions \$ (0,03%) d'ici 2023, ce qui représente un surcroît total de plus de 8,5 millions \$ de recettes fiscales sur cinq ans.

Dans tous les scénarios, la croissance du secteur aurait également des avantages sociétaux plus larges, en facilitant notamment l'accès au haut débit et aux données mobiles, plus particulièrement au sein des communautés rurales à plus faibles revenus, car dans chaque scénario, plus de 70% des nouveaux abonnés proviennent des catégories à faibles

revenus. L'augmentation de la pénétration mobile devrait également conduire à une augmentation de la productivité dans l'ensemble de l'économie, et donc à une augmentation du PIB, du revenu des ménages, de l'emploi et de l'investissement.

Toutes ces réformes devraient en outre s'autofinancer en termes d'impact sur les recettes fiscales à moyen terme, la croissance du secteur et de l'ensemble de l'économie se traduisant par une augmentation des recettes fiscales après la deuxième année (2020).



1. L'économie de la RDC, le rôle de la téléphonie mobile et son potentiel de croissance

1.1 Aperçu macro-économique

L'économie de la RDC possède un important potentiel de croissance, mais d'importantes réformes structurelles restent nécessaires.

L'économie de la République démocratique du Congo (RDC) a connu un développement rapide ces dernières années, avec un taux de croissance moyen de 6,0% par an entre 2012 et 2017. Ce taux figure parmi les plus élevés d'Afrique et se situe nettement au-dessus de la moyenne du continent africain (3,4%). Le produit intérieur brut (PIB) est estimé à 33,9 milliards \$ pour 2017, ce qui le classe au 20^{ème} rang de l'Afrique.

Grâce à cette croissance économique, le taux de pauvreté de la RDC a diminué,¹⁵ passant de 69,3% en 2004 à 63,9% en 2012.¹⁶ Cette baisse du niveau de pauvreté a été favorisée par la désinflation sur la même période, le taux d'inflation chutant de 21,3% en 2005 à 1,4% en 2015.¹⁷

Malgré les progrès économiques réalisés ces dernières années, la RDC reste un pays à faible revenu. À 444 \$ en 2017, son PIB par habitant se classe parmi les plus bas du monde et reste nettement inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (figure 1).

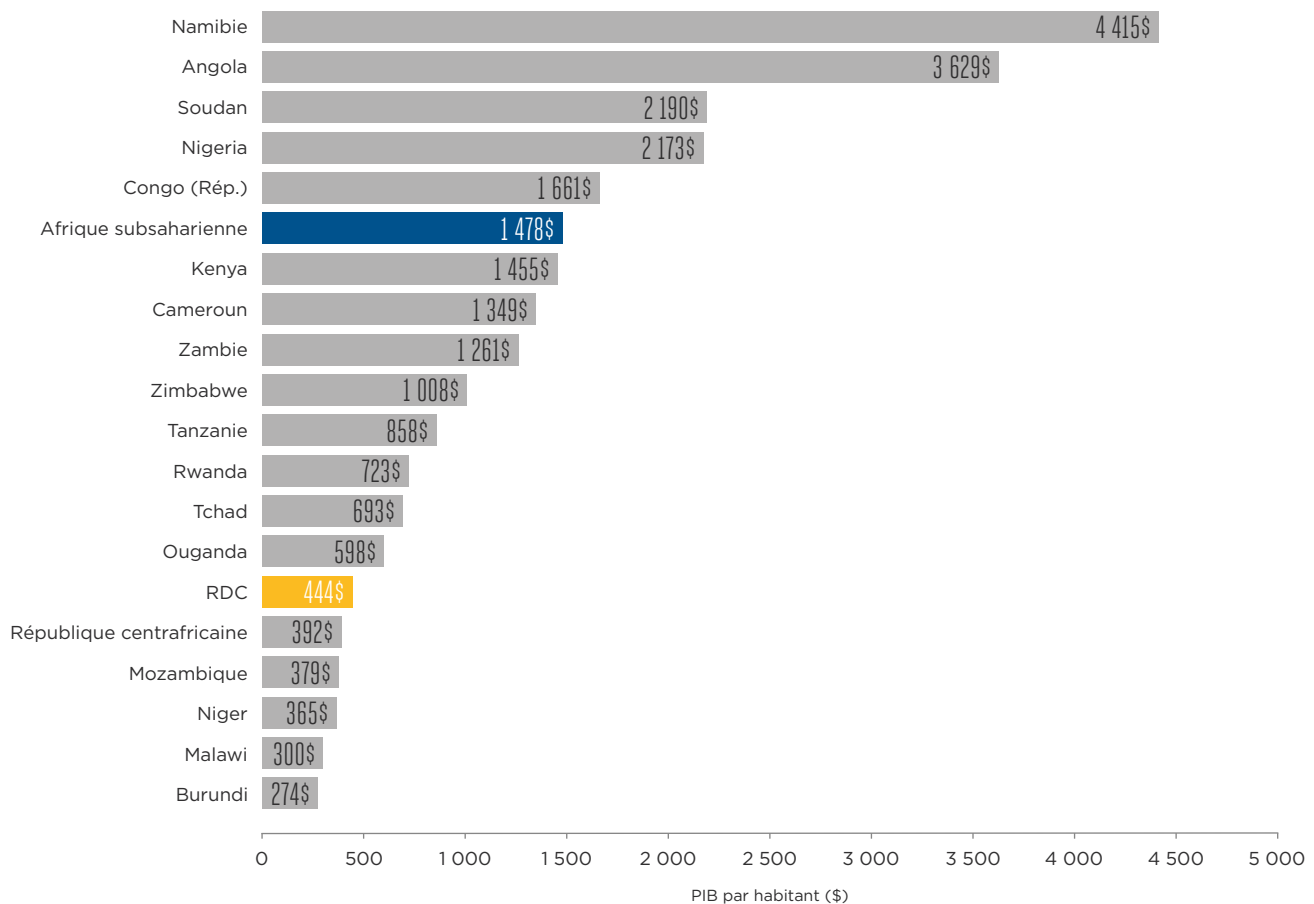
15. Sur la base des seuils de pauvreté nationaux, qui s'élevaient en 2012 à 869.210 CDF (0,95 \$) dans les zones urbaines et 579.248 CDF (0,63 \$) dans les zones rurales.

16. DataBank de la Banque mondiale

17. Base de données Oxford Economics

Figure 1

PIB par habitant dans un échantillon de pays africains (2016)



Source : Base de données Oxford Economics

L'économie de la RDC est exposée à un certain nombre de risques à court terme, car il lui sera de plus en plus difficile de maintenir un rythme de croissance élevé. Son manque de diversification la rend sensible aux risques des marchés extérieurs. La chute des prix et la baisse de la demande de cuivre et de cobalt (qui représentent environ 89% du montant des exportations de la RDC)¹⁸ ont ainsi contribué en 2017 à une dévaluation de 43% du franc congolais par rapport au dollar, ce qui a provoqué une forte hausse de l'inflation (35%).¹⁹

Comme illustré dans la figure 2, les rentes minières représentaient 14% du PIB en 2015, un pourcentage nettement supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. En 2015, le Fonds monétaire international (FMI) a estimé que la diversification économique devait constituer une réforme structurelle prioritaire,²⁰ notant qu'elle s'accompagne généralement d'une augmentation du revenu moyen par habitant.²¹

18. Base de données Comtrade des Nations Unies

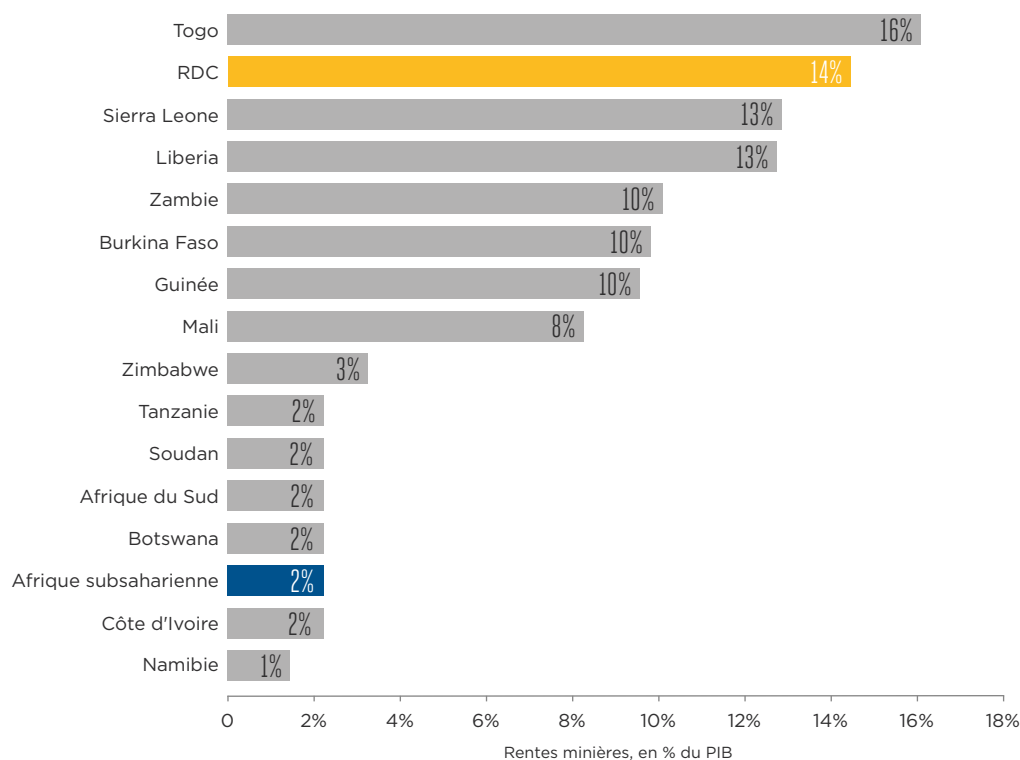
19. Base de données Oxford Economics

20. Fonds monétaire international (2015), *Democratic Republic of the Congo: Selected Issues*

21. Imbs, J., Montenegro, C. and Wacziarg, R., (2012), *Economic integration and structural change*

Figure 2

Rentes minières pour un échantillon de pays africains (en % du PIB, 2015)



Source : Databank de la Banque mondiale

La stratégie nationale de développement, telle que définie dans le *Plan National Stratégique de Développement 2017-2021* (PNSD), vise le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici 2021.²² Le PNSD fixe des objectifs ambitieux, pour notamment réduire le déficit infrastructurel, améliorer l'accès à l'énergie, diversifier l'économie, améliorer le climat des affaires et renforcer la compétitivité du secteur privé. La téléphonie mobile est susceptible de jouer un rôle

important dans la réalisation de ces objectifs, en améliorant l'accès à l'information, en développant le capital humain et en créant de nouvelles opportunités commerciales. La mise en place d'un cadre fiscal plus efficace améliorera le climat des affaires pour les opérateurs mobiles tout en générant d'importants avantages socio-économiques pour le reste de l'économie.

22. République Démocratique du Congo, Plan National Stratégique de Développement 2017-2021 (PNSD) - http://www.budget.gouv.cd/2012/budget2017/sob2016/1_sob_2017_apercu_sur_pnsd_2017_2021.pdf

1.2 Aperçu budgétaire

La RDC a bénéficié ces derniers temps d'une politique budgétaire prudente, mais elle reste exposée aux chocs économiques

Le gouvernement de la RDC a adopté une politique budgétaire prudente ces derniers temps, réduisant ses dépenses de manière significative pour s'efforcer de contenir un déficit budgétaire croissant. Le solde budgétaire de l'État est passé de 3,5% du PIB en 2013 à -0,3% en 2017 (estimation),²³ en raison principalement de facteurs externes qui ont entraîné une baisse des recettes d'exportation en provenance du secteur minier.²⁴

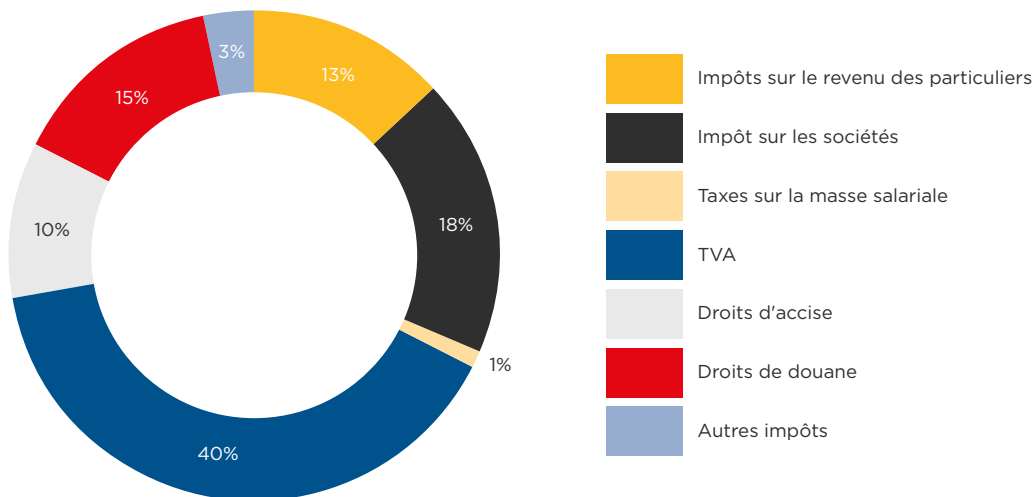
Le total des recettes fiscales collectées par le gouvernement de la RDC représentait environ 11,5%

du PIB en 2015.²⁵ En 2016, le secteur de la téléphonie mobile représentait environ 20,2% de ces recettes fiscales, alors qu'il ne représentait que 3% du PIB.²⁶ Ce pourcentage est disproportionnellement élevé par rapport à d'autres secteurs, en premier lieu le secteur minier, qui représente une part beaucoup plus élevée du PIB (environ 20%) et contribue 25% du total des recettes fiscales.²⁷

La ventilation des recettes fiscales présentée en figure 3 montre qu'en 2015, la TVA représentait près de 40% des recettes fiscales totales de l'État. L'impôt sur les sociétés en représentait 18%, tandis que la part des droits de douane et des droits d'accise s'élevait à 15 et 10% respectivement.

Figure 3

Composition des recettes fiscales de la RDC (2015)



Source : OCDE

Face à un déficit budgétaire croissant, le gouvernement de la RDC a réduit ses dépenses en pourcentage du PIB, de 18,3% en 2014 à 13,3% (estimation) en 2017.²⁸ La politique budgétaire prudente adoptée par le gouvernement de la RDC a également permis de réduire le niveau d'endettement brut de l'État au cours de la décennie écoulée, qui est passé de 86,9% en 2007 à 20,5% en 2017.²⁹ Cette amélioration des finances publiques a amené la Banque mondiale et le FMI à revoir à la hausse leur évaluation de la RDC, qui est passée à un risque modéré de surendettement³⁰ contre un risque jugé élevé en 2012.

Le gouvernement de la RDC devrait considérer sa politique budgétaire dans le contexte plus large des objectifs de développement énoncés dans le PNSD. Il lui faut pour cela diriger ses ressources vers les secteurs les plus productifs pour permettre le développement d'une économie plus diversifiée reposant sur les TIC. La politique fiscale devrait à ce titre tenir compte des effets de distorsion de la fiscalité de certains secteurs (ex. téléphonie mobile) qui sont susceptibles de générer un surcroît significatif d'activité économique et de recettes fiscales à court et moyen terme.

23. Base de données Oxford Economics

24. Banque mondiale (2017) *Democratic Republic of Congo*

25. OCDE et base de données Oxford Economics

26. Analyse EY des données des opérateurs

27. Initiative pour la transparence dans les industries extractives (2015) : <https://eiti.org/DRCongo#contribution-of-the-extractive-industry-to-the-economy>

28. Base de données Oxford Economics

29. *Ibid.*

30. Fonds monétaire international (2015), *République démocratique du Congo: Analyse de la viabilité de la dette*, IMF Country Report No. 15/280 : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/pdf/2015/dsacr15280.pdf>

1.3 Aperçu démographique

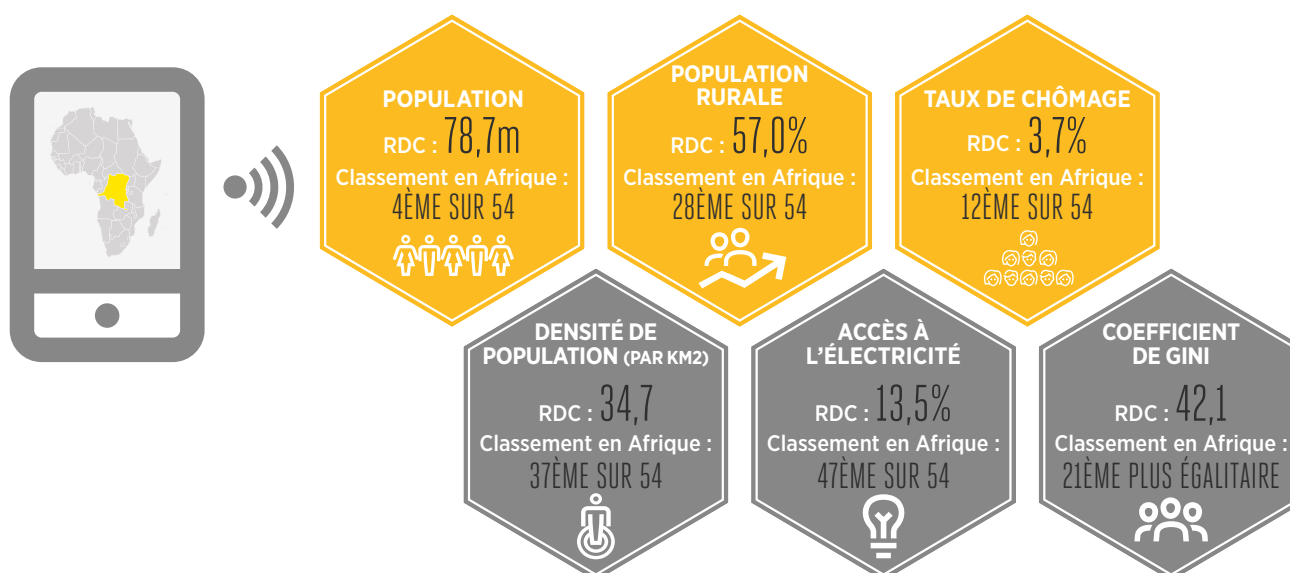
L'augmentation rapide de la population et son urbanisation croissante constituent un véritable défi pour les infrastructures et les services de la RDC

La figure 4 présente un aperçu démographique de la RDC. Le pays se classe au 4ème rang des pays d'Afrique par la taille de sa population, avec 78,7 millions d'habitants en 2016, dont 57% habitent en zone rurale.³¹ La population de la RDC a connu

une croissance rapide au cours des vingt dernières années, avec un taux de croissance moyen de 3,0% par an entre 1997 et 2017.³² Cette croissance s'explique en grande partie par l'allongement de l'espérance de vie, qui est passée de 50 ans en 2000 à plus de 59 ans en 2015.³³ Le taux de chômage, selon la définition harmonisée du bureau international du travail (BIT)³⁴, est relativement faible, à 3,7% en 2017.³⁵

Figure 4

Aperçu de la situation démographique de la RDC



Source : Base de données Oxford Economics, DataBank de la Banque mondiale, analyse EY

Comme le montre la figure 5, le pourcentage de la population qui habite dans les zones rurales est en diminution régulière, d'environ 78% dans les années 60 à près de 57% en 2016.

31. DataBank de la Banque mondiale

32. *Ibid.*

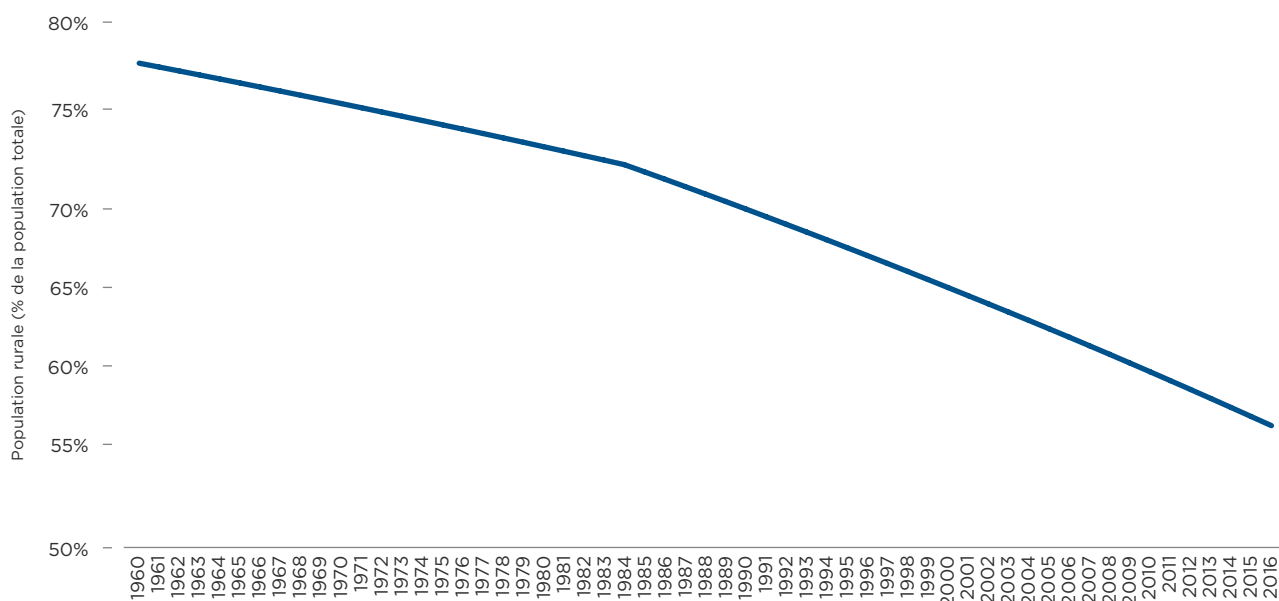
33. *Ibid.*

34. Selon la définition du Bureau international du travail, les « chômeurs » sont les personnes sans emploi qui sont prêtes à travailler contre rémunération, sont disponibles pour prendre un emploi et recherchent activement un emploi..

35. ILOSTAT

Figure 5

Population rurale (en % de la population totale, 1960–2016)



Source : Indicateurs du développement dans le monde, DataBank de la Banque mondiale

Le rythme de croissance de la population et son niveau croissant d'urbanisation constituent un véritable défi pour les pouvoirs publics en matière d'investissements en infrastructures, dans le domaine notamment des transports et de l'énergie. Plusieurs facteurs compliquent le développement des réseaux d'infrastructures en RDC, dont notamment la géographie et le climat du bassin du Congo, la faible densité de population du pays, l'importance des surfaces forestières et les grandes distances entre villages et agglomérations. Le taux moyen d'électrification de la RDC est de 13,5%,^{36, 37}, mais

ce chiffre est nettement plus bas dans les zones rurales : en 2014, 0,4% seulement de la population rurale de la RDC avait accès à l'électricité, contre 42% de la population dans les zones urbaines.³⁸

En plus d'un accès limité à l'électricité, le pourcentage de la population qui utilise internet³⁹ est relativement faible en RDC par rapport aux autres pays de la région (6,2%). Comme le montre la figure 6, ce chiffre est inférieur d'environ 14 points de pourcentage à la moyenne régionale.

36. DataBank de la Banque mondiale

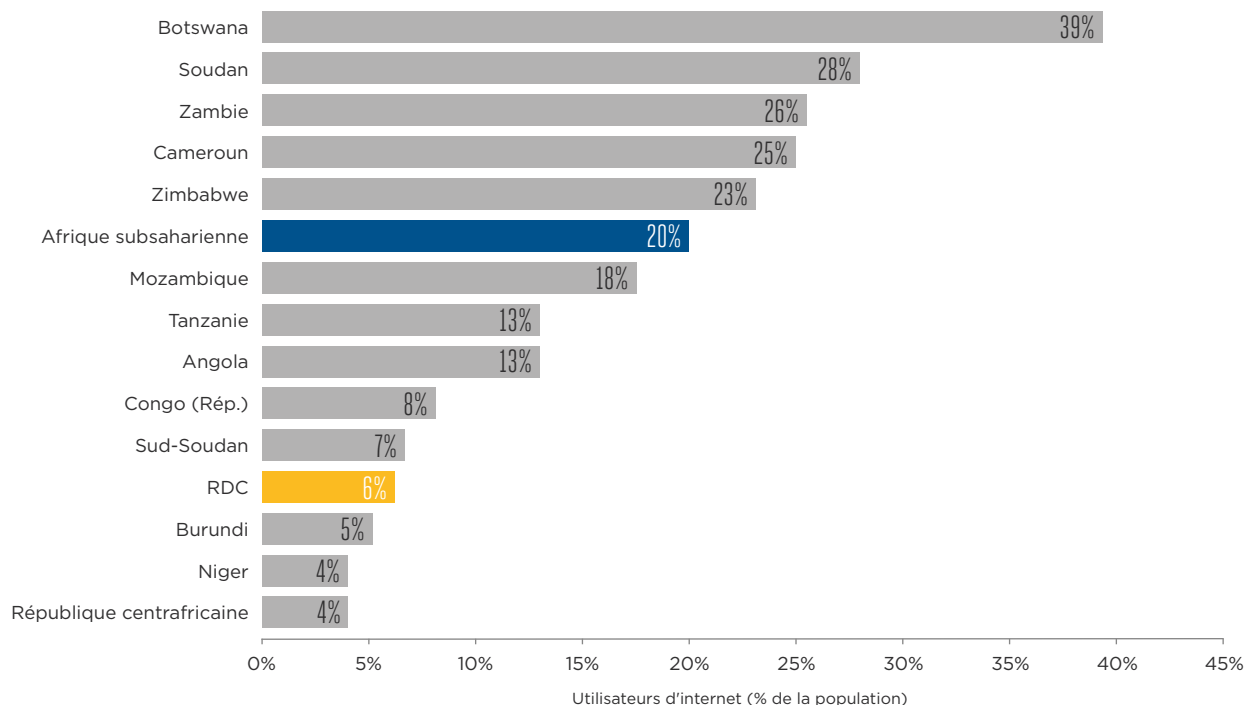
37. Le taux d'électrification est le pourcentage de la population totale qui a accès à l'électricité.

38. DataBank de la Banque mondiale

39. Les utilisateurs d'internet sont les personnes qui ont utilisé internet au cours des trois mois précédents (quel qu'en soit l'endroit ou la technologie, fixe ou mobile).

Figure 6

Utilisateurs d'internet dans un échantillon de pays africains (en % de la population, 2016)



Source : Indicateurs du développement dans le monde, DataBank de la Banque mondiale

L'amélioration de l'accès à l'électricité et aux services internet constitue une priorité politique pour le gouvernement de la RDC, comme le reflète son Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité et d'expansion des services énergétiques (PAESE). Le PAESE prévoit d'améliorer l'accès dans ces domaines grâce à des financements publics et privés et offrira une aide à la mise en œuvre des sous-projets admissibles sous la forme de prêts ou de subventions.⁴⁰

La volonté des pouvoirs publics de développer les infrastructures de la RDC, et plus particulièrement de promouvoir des conditions propices à l'économie numérique, constitue une occasion d'améliorer la connectivité mobile du pays. Grâce à un cadre fiscal propice à l'investissement privé et étranger dans le secteur, le secteur de la téléphonie mobile peut jouer un rôle important pour élargir l'accès à l'électricité et aux services internet en RDC.

1.4 Le marché de la téléphonie mobile en RDC

Le marché de la téléphonie mobile de la RDC est en pleine croissance, mais presque deux-tiers de la population n'était pas encore connectée aux services mobiles en 2017

Le marché de la téléphonie mobile a connu une croissance rapide en RDC sur les dix dernières années, avec 24,4 millions d'abonnés uniques

supplémentaires entre 2007 et 2017, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 20%. Cependant, comme l'illustre la figure 7, qui présente un aperçu du marché de la téléphonie mobile en RDC, il existe encore un important potentiel de développement du secteur, comme en atteste le niveau de pénétration relativement faible de la 3G et des smartphones.

40. Banque mondiale (2017) DRC Electricity Access & Services Expansion (EASE)

Figure 7

Les chiffres clés de la téléphonie mobile en RDC⁴¹**CHIFFRES CLÉS DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE**

Les opérateurs mobiles de la RDC ont réalisé un chiffre d'affaires de **1,1 milliard \$** en 2017, ce qui représente plus de 3,1% du PIB du pays.



8ème marché de la téléphonie mobile d'Afrique subsaharienne en termes de chiffre d'affaires.



35,8 millions de connexions à fin 2017, ce qui correspond à 43,4% de pénétration totale
Prévision 2022 : 51,3 millions (TCAC à 5 ans de 7,4%).



29,3 millions d'abonnés uniques à fin 2017, soit un taux de pénétration de 35,5% en abonnés uniques
Prévision 2022 : 40.0 millions (TCAC à 5 ans de 6,4%).

VENTILATION DU NOMBRE TOTAL DE CONNEXIONS

7,7% pénétration 3G* (connexions) à fin 2017
Prévision 2022 : 40,3% (3G et 4G – TCAC à 5 ans de 39,2%).

*Il n'y avait pas de connexions 4G à fin 2017



23,4% pénétration des smartphones à fin 2017
Prévision 2022 : 53,2% (TCAC à 5 ans de 17,9%).



96,1% connexions prépayées à fin 2017
Prévision 2022 : 93,8% (TCAC à 5 ans de -0,5%).

Source : GSMA Intelligence, analyse EY

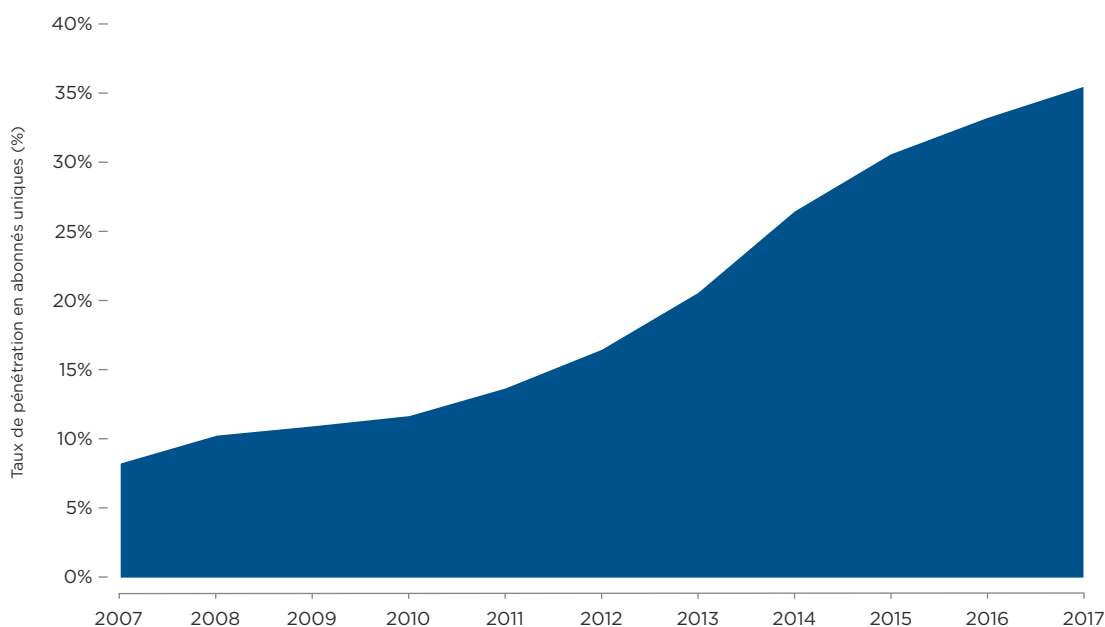
41. Le taux de croissance annuel composé (TCAC) est le taux de croissance annuel moyen pour la période.

Comme le montre la figure 8, le taux de pénétration mesuré en nombre d'abonnés uniques a fortement augmenté sur les dix dernières années, avec 35,5% de

la population connectée à fin 2017 (ce qui équivaut à un taux de pénétration de 43,4% en nombre de connexions).

Figure 8

Taux de pénétration mesuré en nombre d'abonnés uniques, RDC, 2007-2017



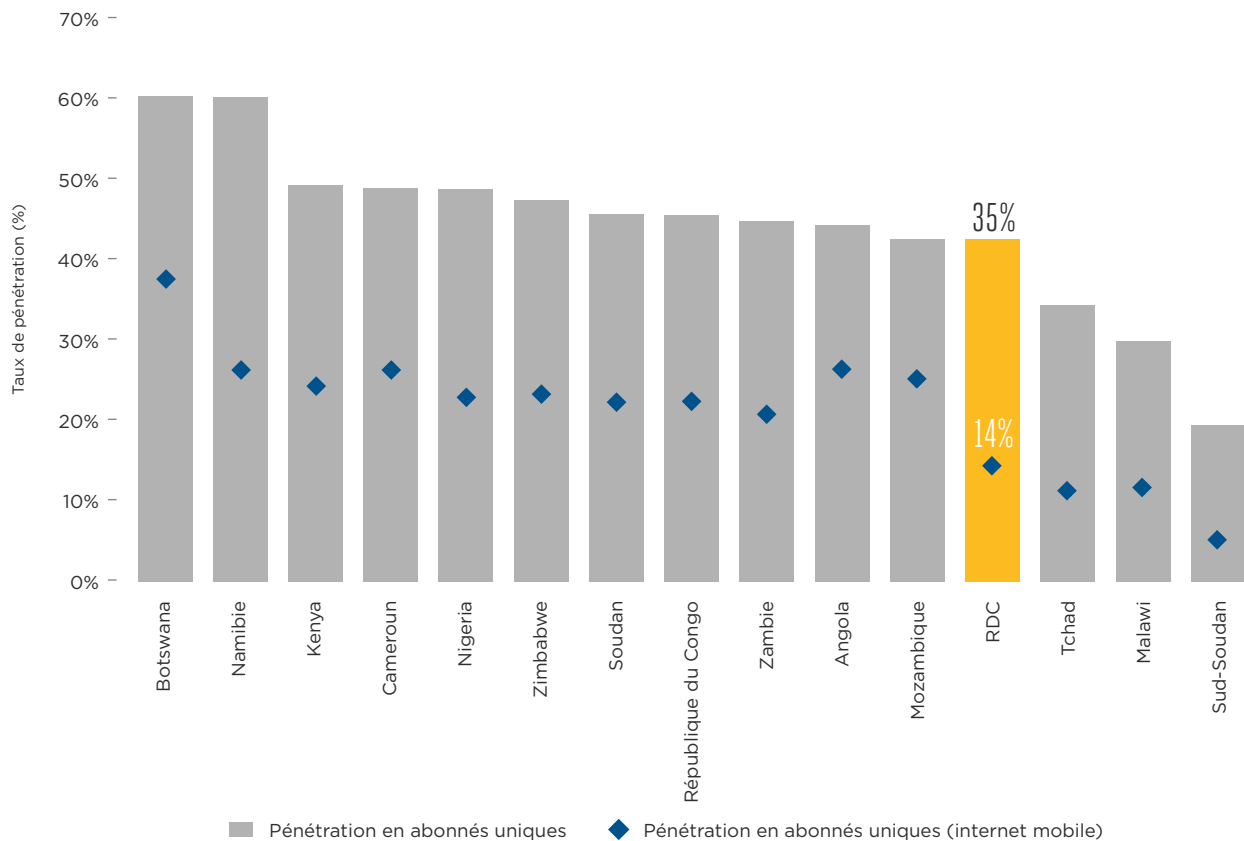
Source : Base de données GSMA Intelligence

Malgré cette augmentation impressionnante du taux de pénétration, il existe encore une marge considérable de progression, car presque deux-tiers des habitants de la RDC ne sont pas encore connectés aux services mobiles et une grande partie de la population n'est pas encore couverte par les réseaux 2G. Comme le montre la figure 9, la RDC se classe derrière plusieurs pays de la région en termes de pénétration en nombre d'abonnés

uniques. Le taux d'accès aux services de données mobiles est tout aussi faible, avec 14,2% seulement d'habitants ayant accès à l'internet mobile. Ce taux de pénétration relativement faible (41%) est le reflet à la fois d'un réseau 3G limité et du manque d'accessibilité financière des technologies mobiles plus sophistiquées (smartphones et services 3G).

Figure 9

Pénétration de la téléphonie mobile dans un échantillon de pays africains (en nombre d'abonnés uniques, tous abonnés confondus et internet mobile, 2017)



Source : Base de données GSMA Intelligence

Comme illustré dans la figure 10, le marché de la téléphonie mobile en RDC est dominé par les services 2G, la pénétration des services 3G restant relativement faible à seulement 8% (du nombre total de connexion) à fin 2017, ce qui classe le pays au 44ème rang sur les 54 pays d'Afrique. La pénétration de la 3G (nombre total de connexions) devrait toutefois surpasser celle de la 2G d'ici 2020, pour atteindre environ 24% au 4ème trimestre 2020.

Cette relative lenteur du déploiement et de l'adoption des technologies 3G et 4G est la conséquence de l'accessibilité financière limitée des services et appareils portables à accès internet en RDC et de la difficulté économique d'installer des réseaux dans les zones rurales. Le déploiement des infrastructures 4G est également fortement dépendant des politiques d'attribution des radiofréquences (spectre) qui pourraient faciliter l'investissement.

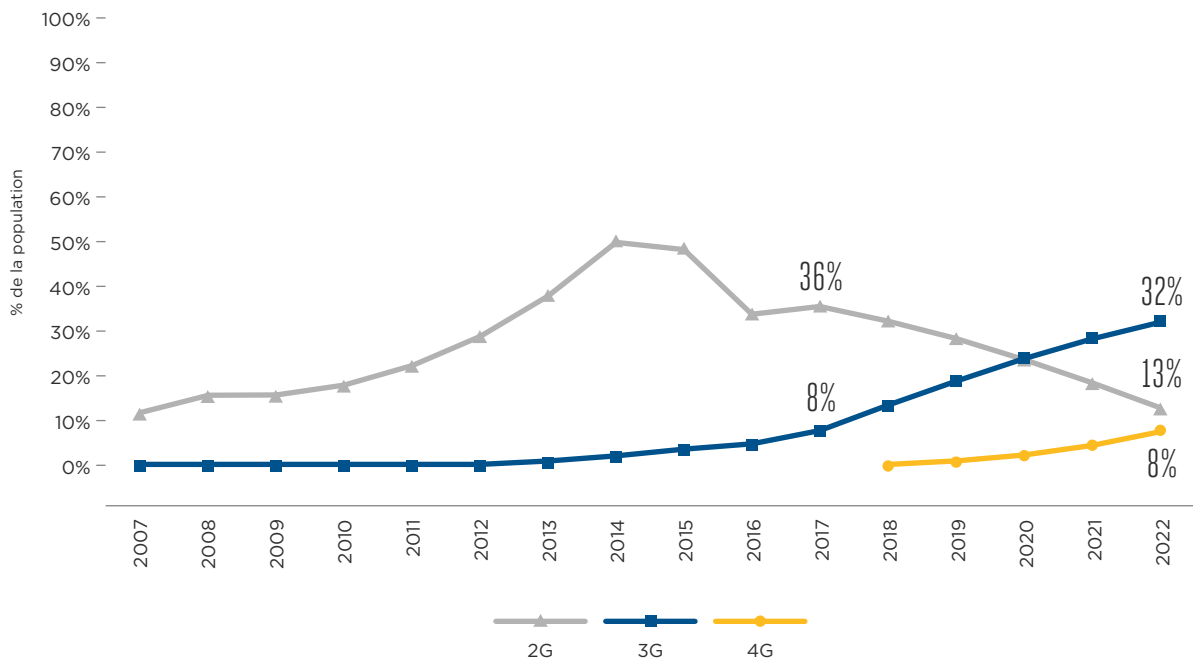
Les déficiences des infrastructures de transport et d'énergie de la RDC augmentent également les coûts prévisionnels d'installation des réseaux, tandis que l'accès limité à l'électricité freine l'adoption des smartphones, dont l'autonomie de batterie est souvent plus courte. Bien que ces difficultés structurelles fassent obstacle à la connectivité, elles peuvent être surmontées par des initiatives publiques qui alignent la politique de l'État en matière de télécommunications sur des initiatives infrastructurelles plus larges, telles que les programmes d'électrification rurale.

Bien que le taux de pénétration combiné des services 3G et 4G devrait atteindre 40% de la population d'ici fin 2022, ce chiffre laisse plus de la moitié de la population sans accès aux technologies mobiles modernes. Il sera donc important pour la RDC d'augmenter à moyen terme la pénétration des services 3G et 4G, car l'accès aux services internet est actuellement limité et coûteux.⁴²

43. Telecom Market Research, mars 2016

Figure 10

Taux de pénétration du marché (en nombre de connexions), par technologie



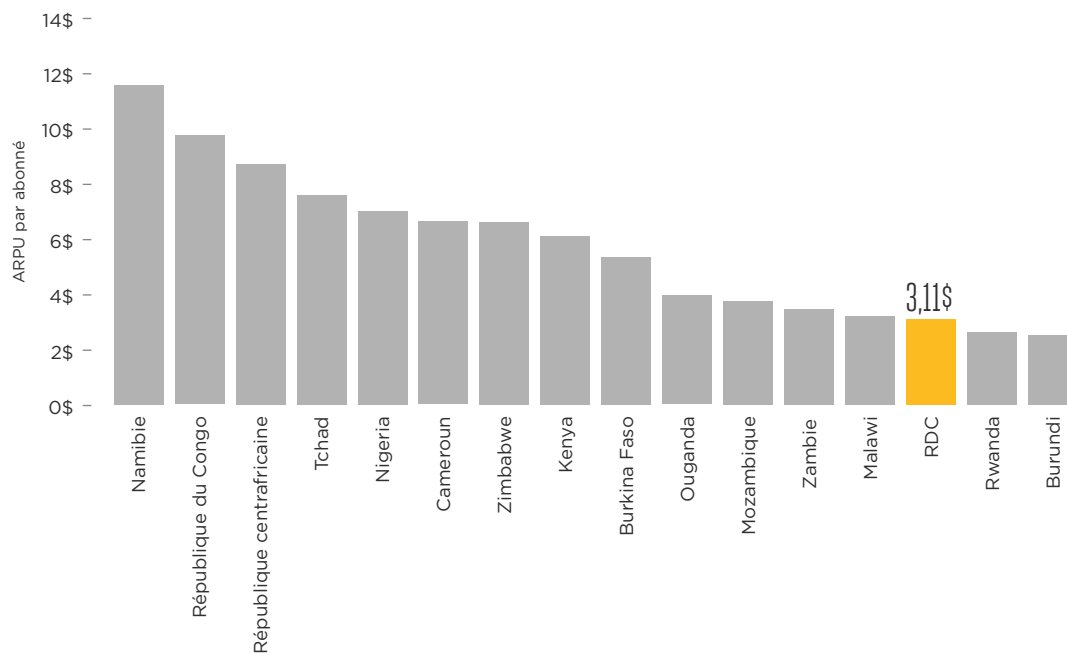
Source : Base de données GSMA Intelligence

Estimé à 3,11 \$ par mois au 4ème trimestre 2017, l'ARPU (*Average Revenue Per User* : revenu moyen par utilisateur) est relativement faible en RDC par rapport à d'autres marchés de l'Afrique subsaharienne (cf.

figure 11). Ce faible niveau d'ARPU s'explique en grande partie par le faible niveau de revenus par habitant et la pénétration limitée des services 3G en RDC.

Figure 11

ARPU moyen par utilisateur (abonnés uniques, 2017)



Source : Base de données GSMA Intelligence

1.5 Accessibilité financière des smartphones et des services mobiles en RDC

Le coût de possession élevé de la téléphonie mobile est l'un des principaux obstacles à la connectivité mobile en RDC, qui limite les avantages que le secteur est susceptible d'offrir

Le coût de possession de la téléphonie mobile peut constituer un obstacle important à la connectivité, notamment pour ceux qui se trouvent à la base de la pyramide économique. Les analyses de la GSMA montrent que les pays dans lesquels ce coût de possession (comprenant à la fois l'appareil et les données/crédits d'appel) représente une part relativement importante du revenu par habitant⁴³ ont généralement des taux de pénétration plus bas.⁴⁴ Jusqu'à 80% des habitants des pays en développement mentionnent ce coût comme principal obstacle à l'accès et à l'utilisation de la téléphonie mobile.⁴⁵

Un indicateur de base de l'accessibilité financière des services mobiles est la part des revenus mensuels consacrée aux services mobiles et appareils portables. La GSMA mesure ainsi le coût total de possession de la téléphonie mobile (ou TCMO, de l'anglais *total cost of mobile ownership*) pour un large éventail de pays, catégories de revenus et paniers de consommation, afin d'identifier les éléments qui influencent l'accessibilité des services mobiles et appareils portables.⁴⁶ En RDC, en plus du coût des services et des appareils, l'accès limité à l'électricité, notamment dans les zones rurales (0,4%), signifie que les utilisateurs font face à des coûts et délais supplémentaires pour recharger leur téléphone.

La figure 12 présente le TCMO exprimé en pourcentage des revenus mensuels pour les deux tranches de revenus les plus basses de la RDC par rapport à l'ensemble de la population. Pour le plus petit panier de consommation disponible (100 Mo), les personnes qui se trouvent dans les deux quintiles de revenus les plus bas consacrent environ 23,4% de leur revenu mensuel à la possession de la téléphonie mobile. Ce chiffre passe à 33,0% pour celles qui se trouvent dans le quintile de revenus le plus bas. Le coût d'un panier de consommation limité (500 Mo) représente environ 95,7% du niveau moyen de revenus des 20% d'habitants ayant les revenus les plus faibles. Ce chiffre est largement supérieur au seuil d'accessibilité de 5% retenu par la Commission des Nations Unies sur la large bande.⁴⁷ Le coût des paniers de consommation contenant davantage de données (1 Go et 5 Go) est plus de trois fois supérieur au niveau de revenus des 40% d'habitants ayant les revenus les plus faibles, le coût d'un panier de 1 Go étant supérieur au niveau de revenu moyen du pays (1,3 fois).

Compte-tenu de l'importance croissante des données sur le plan économique comme sur le plan social, le coût de possession élevé de la téléphonie mobile en RDC constitue un obstacle important à la connectivité mobile, qui pourrait empêcher une adoption plus généralisée des services de données.

43. Défini comme le produit intérieur brut (PIB) par habitant

44. GSMA (2016), *Digital Inclusion and Mobile Sector Taxation*

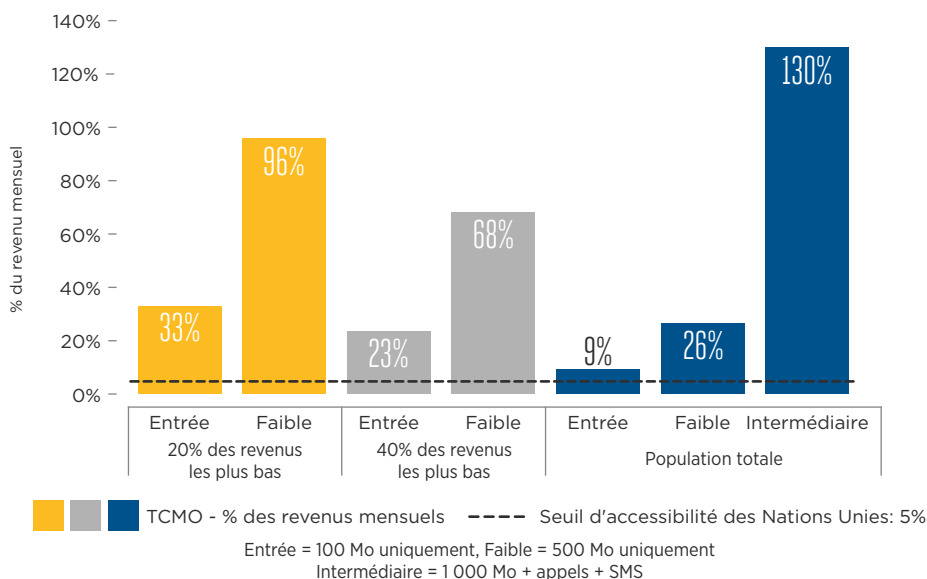
45. GSMA (2015), *Connected women 2015 – bridging the gender gap: mobile access and usage in low- and middle-income countries*

46. Le TCMO se compose du coût d'un téléphone portable et des coûts d'activation et d'utilisation. Il est généralement calculé sous la forme d'un coût mensuel, en faisant l'hypothèse d'une durée de vie de 36 mois du téléphone dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et de 24 mois dans les pays à revenu élevé ou très élevé.

47. Commission des Nations Unies sur la large bande (2017). Les dépenses de TIC reflètent le prix de 500 Mo prépayés pour utilisation sur un téléphone portable via le haut débit mobile. Pour en savoir davantage : http://broadbandcommission.org/Documents/ITU_discussion-paper_Davos2017.pdf

Figure 12

Coût total de possession de la téléphonie mobile en pourcentage des revenus mensuels (RDC, 2016)



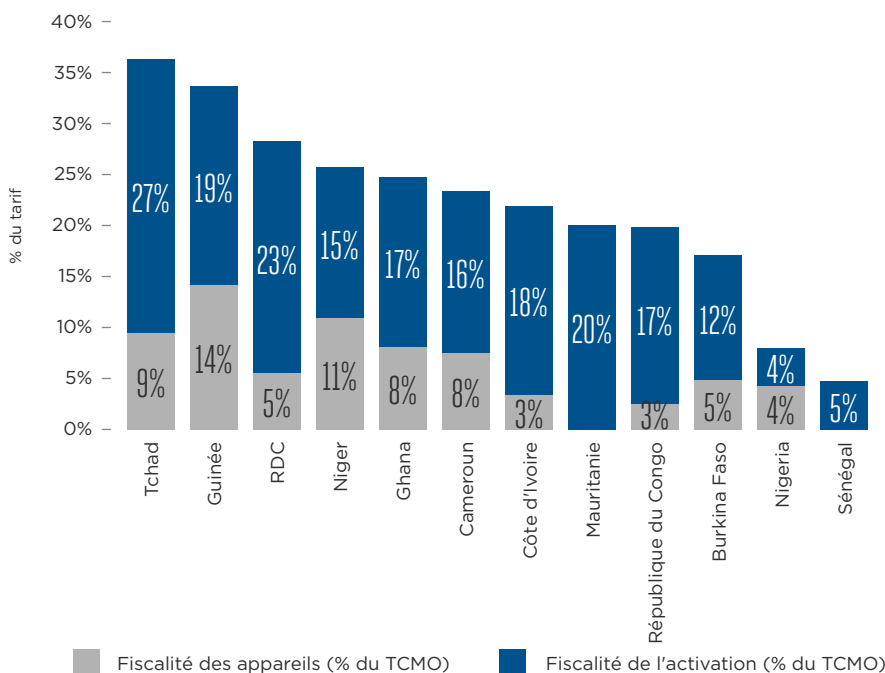
Source : Base de données GSMA Intelligence, Tarifica

Ce coût élevé des services mobiles en RDC est exacerbé par le niveau élevé de la fiscalité sur les appareils et la consommation. Comme illustré dans la figure 13, la fiscalité représente une part plus élevée du coût de possession de la téléphonie mobile (28%) que dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne. La

fiscalité des appareils représente environ 5% du coût de possession de la téléphonie mobile en RDC (44% du coût des appareils), ce qui freine son acquisition. La fiscalité applicable à l'utilisation représente 23% du TCMO (26% des tarifs), ce rend la consommation de services mobiles plus difficilement abordable.

Figure 13

Fiscalité de la consommation en pourcentage des coûts tarifaires (pour un panier de données de 500Mo, 2016)



Source: GSMA Intelligence database, Tarifica

1.6 Contribution socio-économique du secteur de la téléphonie mobile

Les opérateurs mobiles contribuent directement à l'économie de la RDC, avec un chiffre d'affaires total de 1,1 milliard de dollars en 2017

Le chiffre d'affaires total du secteur s'élève à 1,1 milliard \$ pour 2017,⁴⁸ ce qui représente plus de 3,1% du PIB de la RDC.⁴⁹ Les retombées économiques du secteur vont cependant bien au-delà de cet impact direct : les opérateurs mobiles soutiennent un écosystème beaucoup plus large lié à la téléphonie mobile, qui comprend les développeurs d'applications et de contenus, les fournisseurs d'infrastructures de téléphonie mobile, les distributeurs et revendeurs d'appareils portables et services mobiles et les fabricants d'appareils portables. Ces entreprises génèrent une activité économique supplémentaire au sein de la RDC en achetant les produits et services des entreprises de la filière (effets indirects) et en générant des revenus salariaux qui alimentent les dépenses de consommation et la demande sur les marchés de biens de consommation (effets induits).

La connectivité mobile favorise l'amélioration de la productivité dans l'économie

Le développement de l'accès aux services mobiles a transformé les économies, accélérant la croissance et le développement dans les pays du monde entier. Les effets de la connectivité mobile sur l'économie se diffusent en grande partie par le biais de son impact sur la productivité. L'amélioration de la connectivité mobile est susceptible d'améliorer les communications et les échanges commerciaux au sein de l'économie, ce qui renforce également l'attrait du pays pour l'investissement étranger. Elle est également susceptible de faciliter le développement du tourisme et de permettre aux entreprises d'accéder à un réservoir plus important de main d'œuvre.⁵⁰

Les avantages de la connectivité mobile, et la manière dont ils se répercutent sur l'ensemble de l'économie, ont fait l'objet de nombreuses études. Une revue documentaire réalisée par l'Union internationale des télécommunications (UIT)

montre ainsi qu'une augmentation de 10% de la pénétration du haut débit mobile entraîne une augmentation de 0,25 à 1,38% du PIB.⁵¹ Un certain nombre d'études font également ressortir une forte relation entre pénétration mobile et productivité, montrant qu'une augmentation de 10% de la pénétration mobile entraîne une augmentation de 1,0 à 1,3 % de la productivité.⁵²

ENCADRÉ 1 Étude de cas Mogribu⁵³

En RDC, *Mogribu* est une application SMS et internet qui aide les agriculteurs à décider quand et comment semer leurs cultures, comment sélectionner les cultures les plus adaptées à un lieu donné sur la base de données climatiques et météorologiques et les connecter au marché existant. Elle aide les agriculteurs à se mettre en rapport avec des acheteurs, leur permet d'obtenir des informations utiles (ex. météo, prix de vente) et leur fournit des conseils en matière de techniques agricoles et de développement des compétences (ex. conseils de plantation, utilisation des engrais).

Les réseaux mobiles favorisent l'inclusion numérique et aident à combler la fracture numérique

Lorsque la couverture du haut débit fixe est limitée (comme c'est le cas en RDC, où moins de 1,4 habitant sur 100.000 dispose d'un abonnement à une ligne fixe à haut débit⁵⁴), les réseaux mobiles jouent un rôle central dans le développement de l'inclusion numérique grâce à leurs coûts d'installation moins élevés. Les services mobiles peuvent améliorer l'inclusion numérique au sein de l'économie en favorisant l'égalité des chances et l'accès à l'information. Les grandes communautés rurales de la RDC, qui représentent 57% de la population, peuvent ainsi bénéficier d'un accès plus large aux connaissances et à l'économie digitale.

48. Base de données GSMA Intelligence

49. Bien que le chiffre d'affaires du marché ait augmenté, passant de 1 milliard \$ en 2014 à 1,1 milliard \$ en 2017, sa part dans le PIB a baissé, de 4,9% en 2014 à 3,1% en 2017, en raison principalement de la forte croissance économique de la RDC sur la période.

50. Oxford Economics (2013): *The Economic Value of International Connectivity*

51. UIT (2012), *The Impact of Broadband on the Economy: Research to Date and Policy Issues*

52. LECG (2009) *Exploring the Relationship Between Broadband and Economic Growth* et Waverman et al. (2009), *Economic Impact of Broadband: An Empirical Study*

53. Venture Capital for Africa, disponible ici : <https://vc4africa.biz/ventures/mobile-agribusiness-mogribu/>.

54. Indicateurs du développement dans le monde, DataBank de la Banque mondiale

Les technologies mobiles éliminent aussi d'autres obstacles à l'accès aux services à haut débit, comme par exemple la nécessité d'une adresse permanente, le coût de possession d'un PC ou d'un ordinateur portable et l'accès à un compte bancaire. En 2016, 6,2% seulement des ménages de la RDC utilisaient internet.⁵⁵ La diffusion accrue de services mobiles à haut débit sera donc indispensable pour développer l'accès aux services internet, compte-tenu notamment de la portée limitée du réseau fixe à large bande.

Les téléphones cellulaires se sont avérés une importante technologie de transformation, qui permet d'accéder à des services et applications mobiles innovants

Les technologies mobiles permettent d'offrir des services publics plus efficaces et d'améliorer l'accès des populations isolées et mal desservies aux services de santé et d'enseignement. Leur portabilité, leur traçabilité et leur puissance informatique abordable leur permettent de diffuser un large éventail de services fortement personnalisables auprès d'un grand nombre de personnes.

L'argent mobile peut élargir l'accès aux services financiers, en offrant aux personnes à faibles revenus un moyen sûr, accessible et pratique de gérer leurs finances

Les services d'argent mobile ont le pouvoir de transformer les systèmes financiers et d'encourager la transition vers une économie moins tributaire du numéraire. Ils permettent d'offrir des services financiers abordables aux utilisateurs à faibles revenus et garantissent la sécurité, la fiabilité et la commodité des opérations financières pour les personnes privées d'accès aux services financiers traditionnels.

La numérisation des paiements en collaboration avec les prestataires d'argent mobile pourrait générer des gains significatifs pour les finances publiques. Les paiements électroniques permettent d'améliorer la transparence des transactions et réduisent par conséquent l'importance des impôts non collectés au sein de l'économie au noir, ce qui est bénéfique pour la situation budgétaire du gouvernement.⁵⁶ Une récente étude de la GSMA sur les paiements de particuliers en faveur de l'État montre que le soutien

public à l'argent mobile peut élargir l'assiette fiscale. Grâce à la numérisation des redevances dues par les automobilistes, l'autorité nationale de sécurité des transports du Kenya a enregistré une augmentation de ses revenus mensuels, qui sont passés de 1,1 million \$ en juillet 2015 à 2 millions \$ en octobre 2016.⁵⁷

En 2014, 12% seulement de la population adulte de la RDC déclarait avoir un compte bancaire. Ce taux était encore plus bas pour la population à faible revenu⁵⁸ (8%), la population rurale (5%) et les agriculteurs (4%).⁵⁹ Il existe par conséquent un important potentiel de développement de l'inclusion financière au sein de la RDC grâce à l'utilisation des services d'argent mobile.

À la suite de l'octroi de licences d'argent mobile aux opérateurs mobiles, environ 2,8 millions de clients ont ouvert un compte entre 2012 et décembre 2013, ce qui correspond à un taux d'activation de 13,3%. Sur cette période, le service a permis la réalisation de 1,2 million de transactions pour un montant de plus de 30,7 millions \$.⁶⁰

Les priorités du gouvernement en matière d'amélioration de l'inclusion financière en RDC sont définies dans la *Feuille de route de l'inclusion financière 2016 - 2021*, qui a pour objectif de politique générale de faire passer le pourcentage d'adultes ayant accès au minimum à un service financier formel de 32% à 46% d'ici 2021.⁶¹ Dans le cadre de cette feuille de route, les opérateurs auront un rôle crucial à jouer pour élargir la présence et l'utilisation des services financiers au moyen de l'argent mobile.

Santé mobile

Les applications de santé mobile (*m-Health* en anglais) peuvent améliorer les systèmes de santé en réduisant le coût de la prestation de service, en offrant des circuits de distribution des informations de santé publique, en simplifiant l'administration des soins de santé et la gestion des données, voire en facilitant la gestion en temps réel de la chaîne d'approvisionnement du secteur.⁶² Dans un certain nombre de pays, et notamment en RDC, les soins de santé qui utilisent la téléphonie mobile ont déjà fait la preuve de leur efficacité pour contacter les patients ruraux qui ne sont pas en mesure de se déplacer vers les centres de soin tertiaires des

55. *Ibid.*

56. EY, *Reducing the Shadow Economy through Electronic Payments* (2016)

57. GSMA, *Rethinking mobile money taxation* (2017): <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/programme/mobile-money/rethinking-mobile-money-taxation>

58. Selon la définition du FENU (UNCDF en anglais), la population à faible revenu est la population dont les revenus sont inférieurs à 100 \$ par an.

59. FENU, *Making Access Possible: Democratic Republic of the Congo* (2016): http://www.cenfri.org/documents/MAP/2017/DRC%20MAP%20Stakeholder%20presentation_English_final.pdf

60. GSMA (2014), *Enabling Mobile Money Policies in the Democratic Republic of Congo: Leadership, pragmatism, and participatory approach to creating a competitive market*

61. Cenfri, Finmark Trust et FENU, *République démocratique du Congo : Repousser les Frontières d'Accès aux Services Financiers en République démocratique du Congo, feuille de route de l'inclusion financière 2016 - 2021* : http://www.cenfri.org/documents/MAP/2017/DRC%20Roadmap_French_27%20Jan%202017.pdf

62. University of Cambridge (2011), *Mobile Communications for Medical Care*

zones urbaines et permettre des consultations vidéo grâce au haut débit mobile, qui rendent les soins de santé accessibles à ces personnes mal desservies.⁶³

Les services de santé mobile permettent également de soutenir l'amélioration continue des conditions de santé en RDC. La mortalité maternelle est passée de 879 décès pour 100 000 naissances viables en 1990 à 693 en 2015, tandis que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est passé de 184 pour 1,000 naissances viables en 1990 à 94 en 2016.⁶⁴

ENCADRÉ 2

Étude de cas *Hang-Up and Track*⁶⁵

Dans le cadre des efforts de prévention du paludisme en RDC, l'organisation IMA World Health a mis en place une campagne appelée « *Hang-up and Track* » (accrochez et suivez), grâce à laquelle le personnel de santé communautaire distribue et installe non seulement des moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée dans l'ensemble du pays, mais enregistre également les données de suivi des ménages au moyen de smartphones pour garantir la responsabilité et l'exactitude de celles-ci.

Dans le cadre de cette initiative, chaque moustiquaire installée est enregistrée au moyen de téléphones portables Android équipés d'un programme de collecte de données appelé Open Data Kit. Les téléphones permettent de suivre l'ensemble des moustiquaires installées grâce à l'enregistrement des coordonnées GPS, des informations démographiques et du nombre de moustiquaires installées.

Ce programme a permis d'améliorer la transparence et la responsabilisation de la distribution de moustiquaires en RDC. En date de mars 2017, il couvrait 500 000 foyers dans le pays.

La connectivité mobile peut être mise à profit pour continuer de progresser dans le secteur de la santé, sur le plan par exemple de l'éducation à la santé, de la prévention et du traitement des maladies, des soins médicaux ou des applications à caractère médical. Les services mobiles peuvent également aider à surmonter des barrières traditionnelles à l'accès aux informations et aux services de base,⁶⁶ comme par exemple l'isolement géographique, les disparités entre les sexes⁶⁷ ou l'exclusion sociale.⁶⁸

L'apprentissage mobile

L'apprentissage ou l'enseignement mobile (*m-Learning* en anglais) offre la possibilité de réduire les inégalités dans le système scolaire en élargissant l'accès aux supports pédagogiques, en améliorant l'alphabétisation et en réduisant le taux d'abandon scolaire. Ces dernières années, la RDC a fait des progrès significatifs en matière d'accès à l'enseignement, le nombre d'élèves inscrits dans le primaire étant passé de 5,5 millions en 2002 à 13,5 millions en 2015. Les taux d'alphabétisation se sont également nettement améliorés, passant de 66% à 85% chez les jeunes entre 2007 et 2016, et de 61% à 77% au sein de la population adulte sur la même période.

L'amélioration continue des taux d'alphabétisation sera un facteur clé de réussite pour la réalisation de la stratégie de développement national de la RDC, dans le cadre notamment de l'amélioration du capital humain et de la diversification économique. La téléphonie mobile peut jouer un rôle important dans cette transformation et s'est déjà avérée un vecteur potentiel d'alphabétisation dans les économies émergentes, en permettant l'apprentissage de la lecture et en facilitant l'accès à des documents écrits.⁶⁹

63. PWC – *Emerging mHealth – Paths for Growth*

64. Indicateurs du développement dans le monde, DataBank de la Banque mondiale

65. IMA World Health – <https://imaworldhealth.org/wp-content/uploads/2017/07/hut-strategy.pdf>

66. McKee, N., Bertrand, J.T. et Becker, B.L., (2004), *Strategic communication in the HIV/AIDS epidemic*, Sage Publications (New Delhi; Thousand Oaks, Calif)

67. Gurman, T. A., Rubin, S.E., Roess, A.A., (2012), *Effectiveness of mHealth Behavior Change Communication Interventions in Developing Countries: A Systematic Review of the Literature*, Journal of Health Communication: International Perspectives, 17 (1)

68. Khan, J.G., Yang, J.S. et Khan, J.S., (2010), *Mobile health needs and opportunities in developing countries*, US National Library of Medicine National Institutes of Health, dans *Health Affairs*, (2), pp. 254-261

69. Banque mondiale, *What we are learning about reading on mobile phones and devices in developing countries*, 2014

ENCADRÉ 3 – ÉTUDE DE CAS

Allo École !⁷⁰

« Allo École ! » est une plateforme mobile de redevabilité sociale qui permet aux enseignants et aux parents de transmettre leurs avis, considérations et suggestions au Ministère de l'éducation et à ses services administratifs locaux par le biais d'un numéro vert gratuit. Cette plateforme a été mise au point en 2017 par la Banque mondiale en réponse au problème grandissant de l'absentéisme et du manque de participation des citoyens aux projets éducationnels du pays.

La plateforme recueille les commentaires au niveau de chaque école, par le biais d'un appel téléphonique vers une liste de numéros de téléphone ou de l'envoi d'un SMS à partir d'un numéro abrégé « 1-7-8 ». Les utilisateurs ont la possibilité de choisir entre quatre langues (français, lingala, tshiluba et swahili) et peuvent répondre aux questions en appuyant sur un bouton ou en laissant un message vocal libre. Ce système permet de clore la boucle de rétroaction et de responsabilisation entre les citoyens et les pouvoirs publics pour donner la priorité aux besoins éducationnels des enfants.

En date de novembre 2017, près de 100 000 utilisateurs avaient essayé le système et Allo École! était disponible pour une centaine d'écoles de N'Sele dans l'est de Kinshasa, avec le projet d'être étendu à d'autres provinces en 2018.

70. Banque mondiale (2017), « Allo École ! » : *Using mobile technologies to connect government, teachers, and parents*



2. La fiscalité de la téléphonie mobile en RDC

Le régime fiscal et réglementaire de la RDC est complexe et se caractérise par une charge fiscale élevée sur la téléphonie mobile par rapport à d'autres pays ou secteurs d'activité.

2.1 Aperçu de la fiscalité de la téléphonie mobile en RDC⁷¹

Le tableau 1 ci-dessous récapitule les différents impôts payés par les consommateurs de services mobiles.

Tableau 1

Principaux impôts payés par les consommateurs de la téléphonie mobile (2017)

Impôts à la consommation ⁷²	
Droits de douane	5 à 20%
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	16%
Droit d'accise sur les services de télécommunication	10%

Droits de douane

Les appareils portables et les cartes SIM (*subscriber's identity module*) sont soumis à des droits de douane de 20%. Les antennes-relais et les équipements de réseau sont également soumis à des droits de douane de 10%.⁷³

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les services de télécommunication tels que les données ou les appels téléphoniques sont

soumises au taux de TVA standard de 16%, tout comme les appareils téléphoniques, les cartes SIM et les cartes de crédit téléphonique.

Droit d'accise sur les télécommunications

Un droit d'accise est exigible sur les services de télécommunications. Pour les appels vocaux il est perçu sur la durée de la communication (qu'elle soit payante ou gratuite). Pour internet et la transmission de données, il est perçu sur la quantité d'octets (payants ou gratuits)⁷⁴ au taux de 10%.

71. Cette section s'appuie sur les informations du BIDE, du guide mondial 2017 de la fiscalité des entreprises d'EY (*EY 2017 Worldwide Corporate Tax Guide*), du Ministère des finances de la RDC et les données des opérateurs.

72. Les droits de douane et les droits d'accise sont collectés par la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA). La TVA est collectée par la Direction Générale des Impôts (DGI).

73. Le taux effectif sur les appareils portables est de 39,2%, tandis que celui applicable aux équipements va de 21,8 à 39,2 %, TVA comprise. Source : données des opérateurs

74. Loi de finances 2017

2.1.2 Fiscalité des opérateurs mobiles

Le tableau 2 ci-dessous récapitule les différents impôts et redevances réglementaires qui s'appliquent aux prestataires de services de télécommunication.

Tableau 2

Principaux impôts et redevances réglementaires payés par les opérateurs de téléphonie mobile (2017)

Impôts payés par les opérateurs ⁷⁵	
Impôt sur les sociétés	35%
Cotisation à l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) pour la formation du personnel	1 à 3%
Cotisation à l'Office National de l'Emploi (ONEM)	0,2%
Sécurité sociale	9%
Impôt sur les expatriés	25%
Redevances réglementaires ⁷⁶	
Frais de licence annuels	3% du chiffre d'affaires annuel net pour la téléphonie mobile (2G et 3G) et internet 2% du chiffre d'affaires annuel net pour la fibre optique
Droit de licence (paiement ponctuel des radiofréquences)	15.000.000 \$ minimum (licence 3G) 15.000.000 \$ min. – 65.000.000 \$ max. (licence 2G) 150.000 \$ (internet) 500.000 \$ (fibre optique FTTX) 150.000 \$ (fibre optique anneau métro par zone) 150.000 \$ (VSAT)
Redevance annuelle sur le spectre	50.000 \$ par MHz pour les fréquences GSM (2G et 3G) 6.000 \$ par MHz pour les micro-ondes 3.000 \$ par MHz pour les fréquences internet
Droit de licence des antennes-relais (VSAT)	50 \$ par antenne-relais (station de base)
Redevance annuelle d'exploitation des antennes-relais (VSAT)	10% du coût du titre par station
Redevances de modification des licences de télécommunication	25% du coût du titre (prix de la dernière licence vendue sur le marché)
Droit d'homologation des équipements de réseau	5% du coût de production ou du prix CAF (coût-assurance-fret)
Droit de numérotation	0,45 \$ par numéro
Taxe d'interconnexion locale	15% du tarif de terminaison des appels sortants
Taxe sur les appels internationaux entrants (SAIE)	0,08 \$ par minute sur les appels internationaux entrants (minimum)

75. À l'exception des cotisations de sécurité sociale, qui sont versées à l'Institut National de la Sécurité Sociale (INSS), ces impôts sont collectés par la DGI.

76. À l'exception de la taxe d'interconnexion locale, qui est versée à l'Autorité Réglementaire des Postes et Télécommunications (ARPTC), les redevances réglementaires sont collectées par la Direction Générale des Revenus Administratifs (DGRAD).

Impôts payés par les opérateurs

- **Impôt sur les sociétés** : les sociétés résidentes sont soumises à un impôt sur les bénéfices tirés du pays. Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 35% en RDC, avec un taux réduit de 30% pour les sociétés détentrices d'une concession minière. Quelle que soit le bénéfice imposable de l'entreprise, l'impôt ne peut être inférieur à 1% de son chiffre d'affaires déclaré.
- **Cotisation à l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP)** : toutes les entreprises doivent verser cette cotisation de formation professionnelle calculée sur la masse salariale totale. Son taux varie de 1 à 3% selon la taille de l'entreprise, les petites entreprises (moins de 50 salariés) payant 3% tandis que celles de plus de 300 salariés paient 1%.
- **Sécurité sociale** : les cotisations de sécurité sociale sont calculées sur le montant de la masse salariale. Le taux de cotisation de l'employeur est de 9% (dont 1,5% pour les risques professionnels, 4% pour la protection familiale et 3,5% de cotisation retraite). Le taux de cotisation des salariés est de 3,5%.
- **Impôt sur les expatriés** : cet impôt est versé par l'employeur au taux de 25% sur le montant de la rémunération des expatriés. Son taux est réduit à 10% pour les employeurs du secteur minier.
- **Taxe sur le chiffre d'affaires des établissements de monnaie électronique** : un impôt supplémentaire de 3% était perçu sur le chiffre d'affaires des EME, mais a été supprimé en 2018.⁷⁷

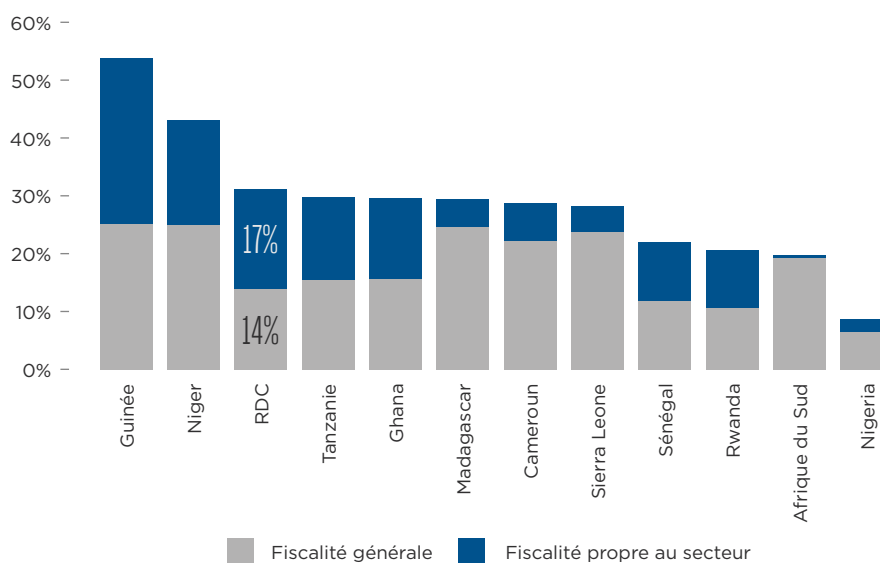
2.2 Contribution fiscale du secteur de la téléphonie mobile

La fiscalité générale correspond à environ 14% du chiffre d'affaires total du secteur. Ce chiffre est supérieur à celui observé au Nigeria (6%), au Rwanda (11%) ou au Sénégal (12%), comme l'illustre la figure 14 ci-dessous. A 17%, la fiscalité propre au secteur

représente également une part plus élevée du chiffre d'affaires de la téléphonie mobile que dans d'autres pays africains tels que l'Afrique du Sud (1%), le Nigeria (2%), le Sierra Leone (5%), Madagascar (5%) ou le Cameroun (6%).

Figure 14

Impôts et redevances d'ordre général et propres au secteur (en pourcentage du chiffre d'affaires du secteur)



Source : GSMA Intelligence, analyse EY et données des opérateurs

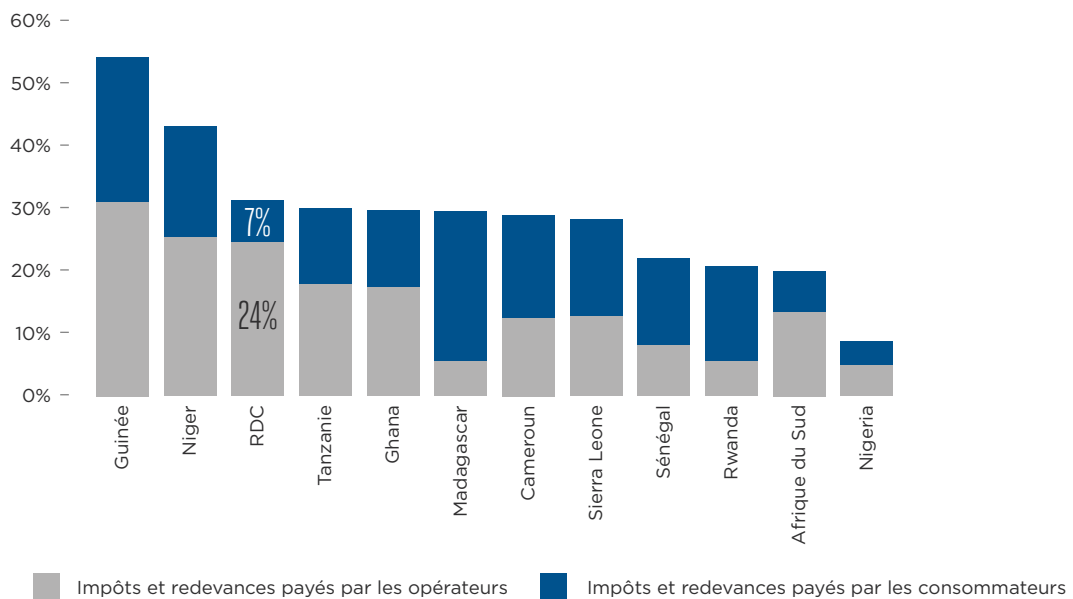
77. Article 30 de la loi de finances 2018

La contribution fiscale totale du secteur de la téléphonie mobile équivaut à 31% du chiffre d'affaires total du secteur. Elle est estimée à 358 millions \$⁷⁸ pour 2016 et représente 20,2% des recettes fiscales totales de la RDC.⁷⁹ Les opérateurs paient 78% du total des impôts, tandis que les consommateurs

en paient les 22% restants. Comme illustré dans la figure 15, cette charge fiscale totale exprimée en pourcentage des revenus de la téléphonie mobile (31%) est la plus élevée d'un échantillon de pays africains comprenant le Nigeria (9%), l'Afrique du Sud (20%), le Rwanda (21%) et le Sénégal (22%).

Figure 15

Impôts payés par les opérateurs et les consommateurs (en pourcentage du chiffre d'affaires total de la téléphonie mobile)



Source : GSMA Intelligence, analyse EY et données des opérateurs

La contribution fiscale du secteur de la téléphonie mobile est importante par rapport à son poids dans l'économie. Alors que le chiffre d'affaires du secteur ne représente que 3,6% du PIB de la RDC en 2016, les impôts perçus sur la téléphonie mobile représentent 20,2% des recettes fiscales totales de l'État,⁸⁰ un chiffre 5,6 fois plus élevé que le chiffre d'affaires des opérateurs exprimé en pourcentage du PIB.⁸¹

La figure 16 présente la ventilation du total des impôts payés par les opérateurs de la RDC par rapport à d'autres pays africains. En RDC, la TVA représente la plus grande part des impôts collectés (24%), suivie des impôts à la consommation propres au secteur (22%) et des redevances réglementaires (17%). La catégorie suivante est celle des redevances liées au spectre (6%), suivie des droits de douane

(3%) et de l'impôt sur les sociétés (3%), le reste étant composé des autres impôts⁸² (26%).

La part de la TVA dans les recettes fiscales de la RDC (24%) est plus élevée qu'au Ghana (17%) ou en Guinée (18%). La part des redevances réglementaires (17%) est l'une des plus élevées de l'échantillon considéré, supérieure à celle de l'Afrique du Sud (2%), de la Guinée (5%), de la Tanzanie (6%) et du Ghana (7%). Les impôts à la consommation propres au secteur (22%) représentent également une part plus importante des recettes fiscales que dans de nombreux autres pays africains, dont le Niger (6%), Madagascar (6%), et le Sénégal (13%).

En RDC, les redevances concernant le spectre (6%) représentent une part plus importante des recettes

78. Source: analyse EY et données des opérateurs

79. Les recettes fiscales nettes de l'exercice 2016 s'élevaient à 2 574 milliards CDF (1 771 millions \$) Source : Ministère du Budget de la RDC

80. Analyse EY sur la base des données des opérateurs pour 2016

81. Le PIB de la RDC est estimé à 32 milliards de dollars en 2016 par la Banque mondiale

82. Ce chiffre comprend tous les autres impôts payés par les opérateurs de la RDC en 2016 qui ne relèvent pas d'une catégorie spécifique (ex. impôt sur le revenu des particuliers, cotisations de sécurité sociale, impôt personnel)

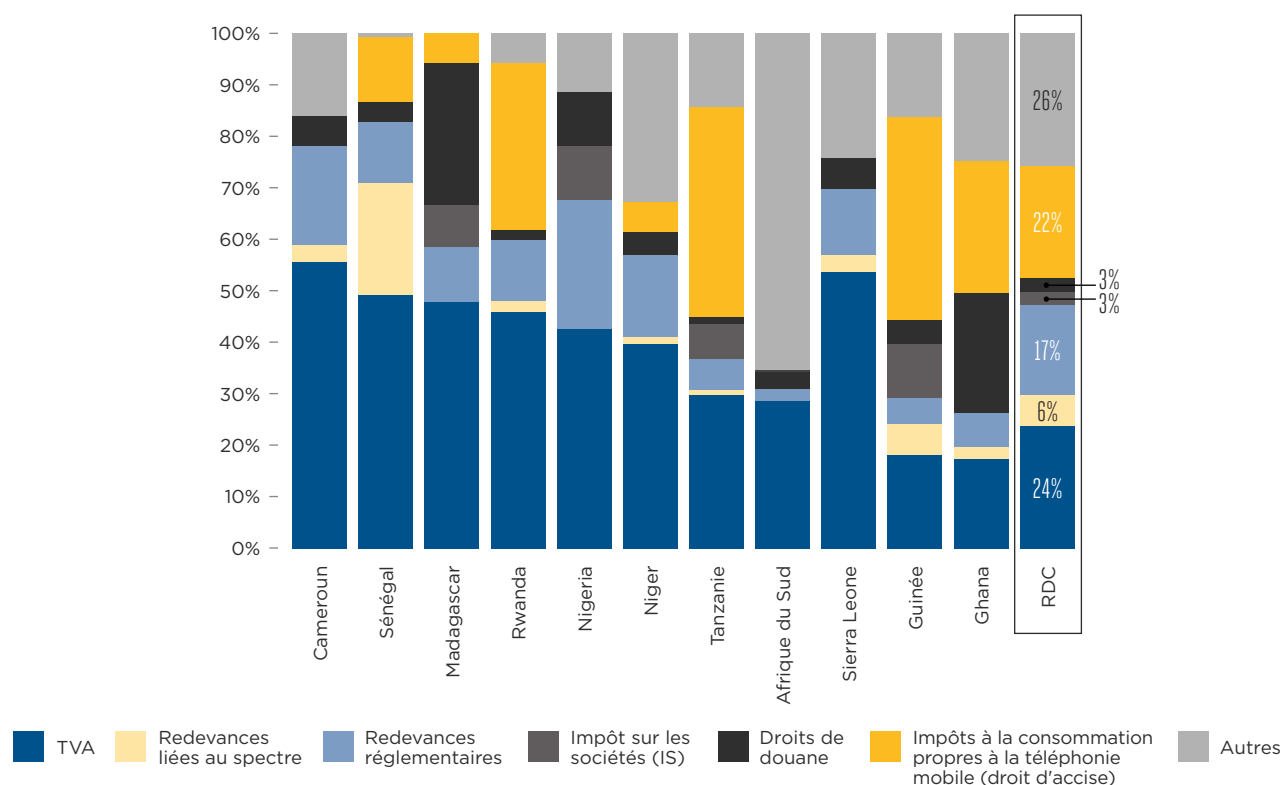
fiscales qu'en Tanzanie (1%), au Niger (1%), au Rwanda (2%), au Ghana (2%), au Cameroun (3%) et au Sierra Leone (3%). La part des droits de douane (3%) est plus élevée qu'en Tanzanie (2%) et au Rwanda (2%).

contribution significative aux recettes fiscales du secteur, qui est plus élevée que dans bon nombre de pays africains, dont notamment le Sénégal (1%), le Rwanda (6%), le Nigeria (11%) et le Cameroun (16%).

Les autres impôts représentent également une

Figure 16

Ventilation de la charge fiscale totale



Source : GSMA Intelligence, analyse EY et données des opérateurs

2.3 Charge fiscale par rapport aux autres secteurs

Les impôts à la consommation du secteur de la téléphonie mobile en RDC se composent de la TVA et du droit d'accise sur les télécommunications. Les produits ne sont pas tous assujettis à la même charge fiscale. Les services de télécommunications mobiles sont soumis au taux de TVA standard de 16%, tandis que d'autres produits, comme par exemple les services

éducatifs ou certains produits alimentaires, sont exemptés de la TVA.

Le tableau 3 récapitule les taux de TVA, de droits de douanes et d'autres impôts à la consommation qui s'appliquent à différents secteurs.

Tableau 3

Taux des principaux impôts à la consommation en RDC (2016)

TVA (taux standard)	16%
TVA (exemption)	<ul style="list-style-type: none">• Vente de bateaux et filets destinés à la pêche• Moustiquaires• Pain• Intrants agricoles importés• Location de logements non meublés• Journaux, livres et magazines
Droits d'accise	<ul style="list-style-type: none">• Télécommunications : 10%• Jus de fruit : 10%• Alcool : 60%• Tabac : 20 à 40%• Produits de toilette et cosmétiques : 10 à 20%

Source : Guide mondial 2017 de la fiscalité des entreprises d'EY (2017 Worldwide Corporate Tax Guide), Bureau international de documentation fiscale (BIDF), Ministère des finances de la RDC, Rapport « Doing Business » de la Banque mondiale

3. Concevoir un cadre plus efficace de politique fiscale pour la téléphonie mobile en RDC

Les pouvoirs publics ont besoin de lever des impôts pour financer les produits et services publics. Cependant, si le système fiscal n'est pas bien pensé, il peut avoir des conséquences indésirables pour l'État comme pour les contribuables en termes d'incidence de la charge fiscale, d'effets redistributifs, d'efficacité et de coût de la collecte.

Pour éviter ces effets indésirables, il est important de respecter certains principes de conception des politiques fiscales régulièrement formulés par des organisations internationales comme le Fonds monétaire

international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les Nations Unies ou la Banque mondiale.⁸³ Ces principes sont les suivants :

- L'imposition doit avoir une assiette aussi large que possible
- L'usage de taxes spécifiques doit être limité et fondé sur une logique claire d'externalités
- Le système fiscal doit être équitable
- La fiscalité ne doit pas décourager l'investissement
- Le système fiscal doit être simple
- Les impôts doivent être faciles à collecter.

3.1 Application des considérations de politique fiscale et des principes d'imposition au secteur de la téléphonie mobile

Comme illustré dans la figure 17 ci-dessous, le cadre fiscal est susceptible d'avoir des effets plus larges en termes de :

- **Prix** : les hausses d'impôts peuvent entraîner des variations de prix et donc des variations de la demande de services mobiles.
- **Recettes fiscales** : une modification de l'assiette ou du taux d'un impôt aura une incidence sur les recettes fiscales, qui peut être positive ou négative selon la nature du changement et la manière dont il est appliqué.

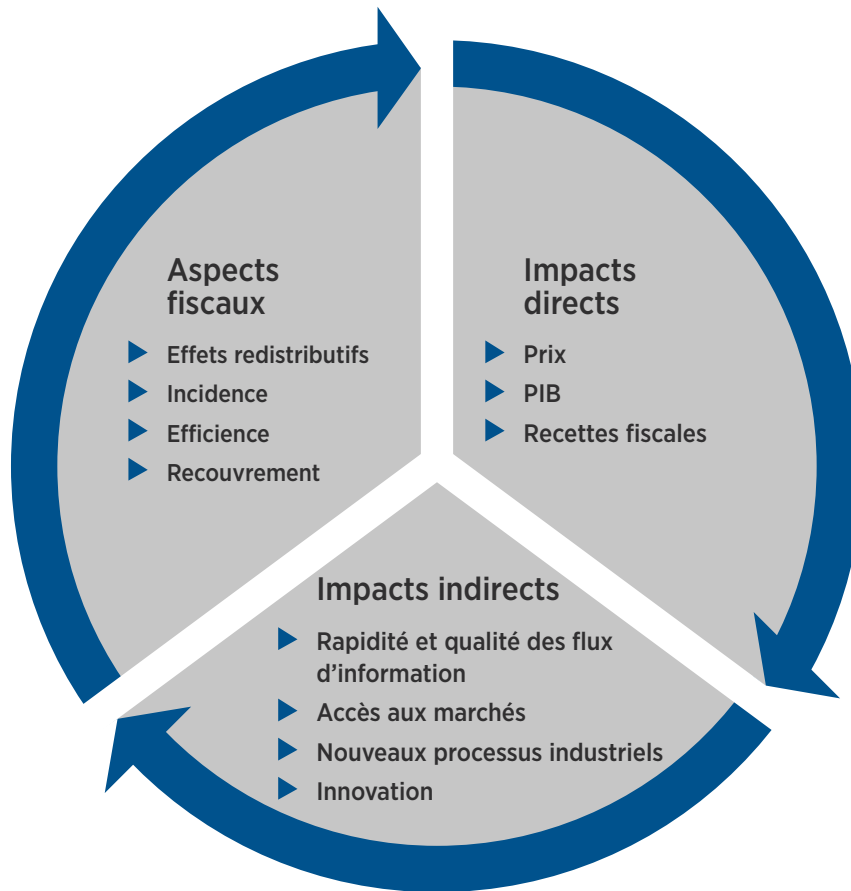
- **Productivité** : dans la mesure où les changements de fiscalité élargissent ou restreignent l'accès aux technologies mobiles, ils génèrent ou entravent des gains de productivité dans l'ensemble de l'économie.

La fiscalité de la téléphonie mobile a également un impact indirect sur les flux d'information, l'accès aux marchés, le fonctionnement des entreprises et l'innovation, qui influencent en fin de compte la croissance économique et le développement du pays.

83. *Supporting the Development of More Effective Tax Systems, Enhancing the Effectiveness of External Support in Building Tax Capacity in Developing Countries*, rapport adressé au groupe de travail du G-20 sur le développement par le FMI, l'OCDE, les Nations Unies et la Banque mondiale (2011)

Figure 17

Facteurs influant sur les choix de politique fiscale



Pour s'assurer d'un impact positif, il existe plusieurs facteurs clés à prendre en compte pour la définition des politiques fiscales.⁸⁴ Ces facteurs sont les suivants :

- **Caractéristiques de redistribution** : la définition d'un impôt peut avoir des conséquences différentes selon les catégories de contribuables, en fonction par exemple du niveau de revenu.
- **Incidence économique** : l'incidence de l'impôt sur les acteurs économiques varie selon la structure du marché, l'élasticité de la demande et la part de la variation d'impôt qui est répercutée dans les prix. Cette incidence détermine à son tour les secteurs d'activité et les maillons de la chaîne d'approvisionnement qui ressentent l'impact fiscal.
- **Efficience** : les impôts peuvent avoir des effets de distorsion sur les décisions en raison de leur incidence sur les coûts de production

et de distribution. L'efficience d'un impôt peut être évaluée sur la base des distorsions injustifiées et indésirables qui sont évitées.

- **Coût de la collecte** : la complexité de l'impôt et la mesure dans laquelle il respecte les modèles et procédures en place ont un impact direct sur le coût de sa collecte (charge administrative) et les coûts de conformité pour les contribuables.

Ces considérations fiscales clés doivent être contrebalancées par les principes suivants :

- Les impôts à assiette élargie et taux unique peu élevé, qui minimisent le recours à des exemptions, doivent être privilégiés par rapport aux impôts spécifiques. Ces impôts permettent de maximiser les recettes fiscales tout en minimisant les distorsions qui affectent la consommation et l'offre de services mobiles.

84. Il existe un certain nombre d'études théoriques concernant la fiscalité des services mobiles, dont notamment : UIT (juin 2013), *Taxing Telecommunication/ICT services: an overview*

- Les impôts spécifiques doivent être extrêmement sélectifs et cibler un nombre limité de produits en raison de leurs répercussions négatives sur la société. Les téléphones portables et les services mobiles ne devraient pas donc pas faire partie des produits et services visés par un traitement fiscal particulièrement pénalisant.⁸⁵
 - Les opérateurs mobiles et les consommateurs de services mobiles devraient être traités de la même manière que les autres personnes se trouvant dans des conditions identiques (« équité horizontale »). Le système fiscal doit également respecter l'« équité verticale »,⁸⁶ en évitant les impôts régressifs qui touchent plus lourdement les consommateurs de services mobiles appartenant aux tranches de revenus les plus basses.⁸⁷
 - La fiscalité ne devrait pas compromettre l'accessibilité financière des services mobiles,
- car une fiscalité excessive peut accroître le coût des appareils portables et services mobiles.⁸⁸
 - Un système fiscal stable et transparent qui respecte les normes internationales constitue une stratégie susceptible d'attirer des investissements soutenus.⁸⁹
 - Les règles fiscales doivent être claires et rester aussi simples que possible pour atteindre les objectifs politiques visés, afin de permettre aux entreprises du secteur et aux consommateurs de prendre des décisions optimales et de répondre aux incitations politiques souhaitées.⁹⁰
 - La collecte des impôts devrait être aussi efficace que possible, en s'efforçant de minimiser les coûts administratifs ainsi que la fraude et l'évasion fiscale.⁹¹

3.2 Perspectives fiscales de la RDC

Dans son ensemble, la RDC n'est pas considérée comme le pays le plus propice aux affaires. Le rapport « *Ease of Doing Business* » de la Banque mondiale⁹² la classe au 182ème rang sur 190 pays, et au 44ème rang parmi les 48 pays d'Afrique subsaharienne.

Le cadre fiscal du pays est également jugé particulièrement pénalisant pour les entreprises. Le rapport « *Ease of Doing Business* » de la Banque mondiale classe la RDC au 181ème rang sur 190 pays dans le monde, et au 42ème rang parmi les 48 pays d'Afrique subsaharienne pour ce qui est de la facilité de paiement des impôts. Le nombre d'impôts, le temps nécessaire à leur préparation, leur déclaration et leur paiement, leur montant total et le taux de contribution, ainsi que les délais après dépôt

rendent le système fiscal de la RDC extrêmement complexe. Le régime fiscal actuel représente ainsi un important fardeau administratif pour les entreprises et un obstacle à l'investissement futur.

Ces chiffres montrent qu'un climat plus favorable aux affaires est nécessaire pour attirer davantage d'investissements. Le secteur mobile de la RDC présente un important potentiel de développement, se classant actuellement au 33ème rang parmi 38 pays africains dans l'indice de développement des TIC de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et au 171ème rang parmi 176 pays à l'échelle mondiale.⁹³ L'amélioration du climat des affaires jouera donc un rôle clé pour exploiter ce potentiel de croissance.

85. UIT (juin 2013), *Taxing Telecommunication/ICT services: an overview*

86. UIT (juin 2013), *Taxing Telecommunication/ICT services: an overview*

87. Richard M Bird et Eric M Zolt, *Introduction to Tax Policy Design and Development* (Questions pratiques de politique fiscale dans les pays en développement, Banque mondiale 2003)

88. V. Tanzi et H. Zee (mars 2001)

89. V. Tanzi et H. Zee (mars 2001)

90. *Enhancing the Effectiveness of External Support in Building Tax Capacity in Developing Countries*, rapport destiné aux ministres des finances du G20 (FMI, OCDE, ONU et Banque mondiale, juillet 2016)

91. *Revenue Mobilization in Developing Countries* (mars 2011), rapport préparé par le service des affaires fiscales et approuvé par Carlo Cottarelli, FMI

92. Banque mondiale (2017), *Doing business, Measuring business regulations*

93. Indice de développement des TIC (2017), <http://www.itu.int/net4/ITU-D/idi/2017/index.html#idi2017economycard-tab&GIN>



3.3 Évaluation de la fiscalité de la téléphonie mobile en RDC

L'évaluation du régime fiscal actuel de la téléphonie mobile en RDC par rapport aux quatre considérations et principes fiscaux évoqués au paragraphe 3.2 ci-dessus fait ressortir les caractéristiques suivantes :

- **Le système fiscal actuel a une incidence importante sur les opérateurs mobiles comme sur les consommateurs.** Malgré les externalités positives du secteur, les services mobiles sont assujettis à un niveau élevé de taxation spécifique. Les recettes fiscales issues d'impôts et redevances propres à la téléphonie mobile représentent ainsi 17% du chiffre d'affaires total des opérateurs mobiles. Un exemple de ces impôts est la SAIE imposée en RDC, qui rend les appels téléphoniques en direction du pays plus coûteux qu'ils ne le seraient probablement sans cette surtaxe. Un rapport de l'OCDE⁹⁴ montre que l'introduction de cette surcharge dans un certain nombre de pays africains a entraîné une baisse notable du volume des appels internationaux entrants.⁹⁵ Les services mobiles ont des retombées positives sur l'ensemble de l'économie en termes de connectivité et d'inclusion numérique. Il n'y a donc pas de raison qu'ils soient pénalisés par des taxes spécifiques qui s'appliquent généralement aux produits qui ont des répercussions négatives (comme par exemple l'alcool ou le tabac).
- **Le système fiscal n'est pas efficient et décourage l'investissement. Un élargissement de l'assiette fiscale pourrait le rendre plus efficient.** Les entreprises du secteur sont plus lourdement taxées que celles d'autres secteurs en RDC. Par exemple, malgré les externalités positives de la téléphonie mobile, les opérateurs sont soumis à des impôts supplémentaires sur les services mobiles. La réduction des bénéfices qui en découle signale au marché que l'offre de services mobiles et la production de technologies mobiles ne sont pas des investissements rentables, ce qui est susceptible de freiner l'investissement dans le secteur.

Les impôts à la consommation, tels que la TVA et ses nombreuses exemptions, sont également source d'effets de distorsion. La TVA devrait avoir en théorie une large assiette, couvrant autant de

produits et services que possible, et son point d'impact devrait être aussi proche que possible du consommateur, de façon à imposer la totalité de la « valeur ajoutée » incluse dans le produit ou service fourni au consommateur final.

- **Le cadre réglementaire et fiscal de la téléphonie mobile est complexe et accroît le coût de la collecte des impôts.** Comme le montre le tableau 4 ci-dessous, le nombre d'impôts à payer en RDC est supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, à 52 contre 37,2. Le temps nécessaire au calcul et au paiement de ces impôts est également beaucoup plus important pour les entreprises de RDC que dans le reste de l'Afrique subsaharienne, à respectivement 346 heures contre 281 heures. Le taux d'imposition effectif est également plus élevé en RDC, à 54,6 contre 46,8% dans le reste de l'Afrique subsaharienne. Le pays accuse également un retard important par rapport au reste de l'Afrique subsaharienne en matière de respect des procédures après déclaration.

La simplification du système fiscal et la mise en place de procédures plus efficaces de collecte de l'impôt réduiraient de manière considérable le fardeau de la conformité fiscale pour les opérateurs mobiles. Cela réduirait leurs coûts et augmenterait par conséquent les bénéfices susceptibles d'être réinvestis. Il est toutefois important que les entreprises aient également la certitude que le régime fiscal ne connaîtra pas de hausse importante des impôts lorsqu'elles s'appêtent à réaliser des investissements significatifs. Si les impôts augmentent constamment, il devient difficile pour les entreprises de déterminer la rentabilité prévisionnelle de leurs investissements en raison des coûts associés à l'incertitude fiscale. Un régime fiscal simple et stable est donc essentiel pour encourager l'investissement.

94. *Ibid*, p. 14

95. *Ibid*, p. 30

Tableau 4

Indice fiscal de la RDC (2017)

Indicateur	RDC	Afrique subsaharienne	Pays de l'OCDE à revenu élevé	Meilleure performance mondiale
Paievements d'impôts (nombre par an)	52	37,2	10,9	3 (Hong Kong SAR, China)
Temps (heures par an)	346	280,8	160,7	55 (Luxembourg)
Imposition totale et contribution (en % des bénéfices)	54,6	46,8	40,1	18,47 (32 économies)
Indice post-déclaration (0-100)	27,08	54,39	83,45	99,38 (Estonie)

Source : Banque mondiale, rapport « Doing Business 2017 »

3.4 Options de réforme de la fiscalité de la téléphonie mobile en RDC

Le niveau élevé de la fiscalité et la complexité du régime fiscal de la RDC constituent un obstacle à la poursuite des investissements dans la téléphonie mobile et à l'accessibilité financière des services mobiles, ce qui entrave en fin de compte la

connectivité numérique et la productivité de la RDC. Pour créer un climat plus propice au développement des entreprises, notamment sur le marché de la téléphonie mobile, la RDC devrait adopter les principes énoncés ci-dessus, ce qui se traduirait par :

- **Des technologies mobiles plus abordables,**
- **Un régime fiscal plus simple, plus équitable et plus concurrentiel (que ce soit en termes de structure ou d'administration) qui encourage le développement de l'investissement sur le marché de la téléphonie mobile en RDC.**

Sur la base de cette analyse, nous avons recensé trois possibilités de réforme qui respectent les considérations et principaux fiscaux évoqués plus haut :

- **Option 1 :** réduction de 10 à 3 % du droit d'accise sur les services mobiles
- **Option 2 :** réduction de 50% du droit de numérotation, de 0,45 \$ à 0,225 \$ par numéro
- **Option 3 :** suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires des établissements de monnaie électronique

Comme évoqué plus haut, le PNSD 2017-2021 de la RDC a pour ambition d'améliorer le climat des affaires et la compétitivité du secteur privé. Certains changements récents, comme par exemple la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires des établissements de monnaie électronique (EME), y contribueront certainement. Si cette politique est

maintenue dans un avenir proche, le secteur de la téléphonie mobile et l'économie dans son ensemble enregistreront des progrès supplémentaires en termes de productivité, de recettes fiscales et d'inclusion financière.

Il existe toutefois un potentiel d'amélioration supplémentaire. Les propositions présentées dans ce rapport réduiront la charge fiscale des consommateurs et des opérateurs, rendant ainsi les services mobiles plus abordables pour les premiers et plus rentables pour les seconds. Elles entraîneront par conséquent une augmentation de la demande de ces services et des produits qui s'y rattachent, en premier lieu les téléphones portables, ainsi que des investissements dans les réseaux exploités par les opérateurs. La productivité de la RDC devrait par conséquent augmenter grâce à l'amélioration de la connectivité, ce qui conduira à une plus grande inclusion numérique.

3.4.1 Réduction du droit d'accise sur les services mobiles

Une réduction de 10 à 3 % du droit d'accise sur les services mobiles permettrait de les rendre plus abordables pour la population.

Justification du changement

- Les droits d'accise sont généralement imposés dans le but de réduire la consommation de produits ayant des coûts associés négatifs, comme par exemple l'alcool ou le tabac. Cependant, la consommation de services mobiles n'a toutefois pas de coûts négatifs associés et s'accompagne au contraire de répercussions positives, en améliorant par exemple la connectivité de la population.
- La réduction de 10 à 3 % du droit d'accise permettrait de rendre les services mobiles plus abordables et donc d'en augmenter la consommations. Cela permettrait par conséquent d'élargir les retombées positives de la consommation de services mobiles, en termes notamment de connectivité et d'inclusion numérique et financière.

Cette réduction pourrait s'appliquer de manière graduelle sur plusieurs années afin de s'adapter aux besoins budgétaires du gouvernement. Les résultats de la modélisation présentés dans la section 4 montrent toutefois que l'impact de cette réduction sur les recettes fiscales serait positif dans un délai de deux ans après son application. L'élimination complète du droit d'accise est également une possibilité, qui s'accompagnerait probablement d'avantages encore plus importants pour l'ensemble de l'économie.

En plus de la réduction de taux d'imposition, d'autres aspects de cet impôt pourraient être améliorés. L'imposition des services mobiles gratuits est par exemple discutable, car en l'absence de paiement d'une contrepartie pour ces services, l'assiette fiscale est incertaine. Le coût des formules gratuites est entièrement supporté par les opérateurs pour remercier les consommateurs de leur fidélité. La taxation de ces appels en renchérit le coût et réduit par conséquent leur intérêt commercial.

3.4.2 Réduction du droit de numérotation

La RDC impose un droit de 0,45 \$ par numéro. La réduction de moitié de ce droit permettrait de rendre les services mobiles plus abordables et d'encourager des investissements supplémentaires dans le secteur.

Justification du changement

- Cet impôt augmente le coût d'attribution des numéros de téléphone aux consommateurs. Comme expliqué plus haut, les services mobiles ont des externalités positives pour l'économie et ne devraient donc pas faire l'objet d'un coût supplémentaire.
- Cet impôt a pour effet de réduire la marge bénéficiaire des opérateurs de télécommunications, ce qui réduit le montant des investissements susceptibles d'être consacrés à l'offre de services de télécommunication et donc leurs retombées positives potentielles.

En plus de la réduction du taux, d'autres aspects de cet impôt pourraient être améliorés. Par exemple, l'imposition du droit de numérotation sur un ensemble de numéros (10 millions par exemple), à l'instar d'autres pays (Nigeria par exemple), permettrait au moins d'en réduire la complexité et donc la charge administrative de cet impôt pour les opérateurs comme pour l'État.

3.4.3 Suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires des établissements de monnaie électronique

De 2016 à 2017, la RDC a imposé un impôt supplémentaire qui est venu se surajouter aux impôts déjà payés par les entreprises : une taxe de 3% sur le chiffre d'affaires des EME. Cet impôt n'est toutefois plus appliqué depuis 2018.⁹⁶

La suppression de cet impôt aura un impact positif sur le secteur de la téléphonie mobile. À court terme, elle se traduira par une réduction du coût des services d'argent mobile, ce qui en encouragera l'utilisation. À moyen terme, l'usage accru de l'argent mobile améliorera l'inclusion financière, ce qui devrait se traduire à plus long terme par une augmentation des recettes fiscales, la trace numérique des activités économiques permettant aux autorités fiscales de mieux faire appliquer la réglementation fiscale.

96. Article 30 de la loi de finances 2018

Justification de politique

- Cette taxe avait des effets de distorsion sur le secteur de la téléphonie mobile. Toute fiscalité propre aux services mobiles réduit les bénéfices des opérateurs de télécommunications ou est répercutée aux clients sous la forme de prix plus élevés, ce qui réduit la consommation de services de télécommunications. Dans les deux cas, elle se traduit par des investissements moins importants.
- Cette réforme fiscale réduira le coût des transferts d'argent effectués au moyen de la téléphonie mobile et bénéficiera par conséquent aux habitants de la RDC qui n'avaient pas accès auparavant à des produits ou services financiers (dans les zones rurales par exemple). La plus grande accessibilité des services d'argent mobile conduira à une plus grande inclusion financière et développera l'économie formelle pour d'autres mesures, fiscales notamment. Les retombées de cette réforme fiscale ont été modélisées pour illustrer l'impact positif que cette décision du gouvernement devrait avoir et guider les politiques futures dans ce domaine.
- La suppression de cet impôt réduira le coût des transferts d'argent effectués au moyen de la téléphonie mobile. Compte-tenu de la diffusion encore limitée de ces services, leur taxation risquait d'en arrêter purement et simplement le développement. Pour bénéficier des avantages potentiels des transferts d'argent mobile, le système fiscal a besoin de faciliter les investissements futurs dans le service, ce qui réduira le nombre de personnes exclues du système financier en RDC.
- L'amélioration de l'inclusion financière présente de nombreux avantages, dont notamment celui d'élargir l'assiette fiscale. La réduction du coût des transferts d'argent mobile permettra d'intégrer davantage de personnes à l'économie formelle, ce qui améliorera par conséquent l'efficacité du recouvrement de l'impôt. L'argent mobile peut également être utilisé dans le cadre de services publics en ligne, pour permettre par exemple le paiement des impôts par voie électronique.

La section 4 présente le détail de la modélisation économique pour faire ressortir les effets économiques de ces différentes options.⁹⁷

Celles-ci ne doivent toutefois pas être considérées comme l'éventail complet des options politiques possibles. Certaines données montrent par exemple

que la suppression des taxes sur les appels internationaux entrants ou une réduction de la TVA peuvent également être source de retombées positives pour la téléphonie mobile et l'ensemble de l'économie, comme l'illustrent les encadrés ci-dessous. D'autres options de politique fiscale pourraient donc être envisagées en RDC.

97. Bien que la combinaison de ces réformes fiscales serait susceptible d'en accroître les retombées économiques pour la RDC, leur évaluation économique les considère comme des scénarios indépendants, dans lesquels chaque impôt est modifié sans autre changement de la fiscalité, en vue de faire la comparaison avec le scénario de « statu quo », dans lequel la fiscalité ne change pas (scénario de référence).

ENCADRÉ 4 – ÉTUDE DE CAS

Les effets potentiels de la suppression de la SAIE en Guinée

Situation actuelle

La Guinée impose une surtaxe de 0,12 \$ par minute sur les appels reçus de l'étranger. Cette « surtaxe sur les appels internationaux entrants » (SAIE). Il s'agit d'une commission forfaitaire que les opérateurs ont l'obligation de facturer pour la terminaison des appels internationaux entrants. Cette surtaxe décourage les appels internationaux en direction de la Guinée, ce qui réduit la connectivité du pays avec le reste du monde.

Justification du changement

- Les appels internationaux ne devraient pas être soumis à des impôts spéciaux. L'imposition de droits d'accise a généralement pour but de réduire la consommation de produits ayant des répercussions négatives. Cependant, la consommation de services de télécommunications, et notamment d'appels téléphoniques internationaux, n'a pas de répercussions négatives. Elle est plus susceptible d'avoir des retombées positives, en connectant par exemple plus facilement les habitants d'autres pays avec la Guinée, ce qui peut faciliter l'investissement direct étranger et les opportunités commerciales internationales.
- La suppression de la SAIE augmenterait le temps passé au téléphone par les personnes qui appellent la Guinée de l'étranger. Cette plus grande connectivité bénéficierait également à la population intérieure de la Guinée, qui se voit en fin de compte affectée par la réduction du nombre d'appels internationaux provenant, par exemple, de proches qui travaillent ou étudient à l'étranger.

- La SAIE s'accompagne de coûts de surveillance élevés pour lutter contre la fraude. Il est en effet possible d'utiliser des passerelles GSM ou des boîtes SIM pour contourner les frais de terminaison internationale. Les autorités et les opérateurs de réseau font une surveillance active des comportements d'appel anormaux pour détecter les passerelles illégales.⁹⁸ La suppression de la SAIE permettrait aux autorités et aux opérateurs de réaffecter les moyens importants consacrés à la lutte contre ces passerelles illégales pour les consacrer par exemple à l'amélioration des infrastructures de télécommunications ou à la promotion de l'accès universel au haut débit.

Impacts potentiels⁹⁹

- La suppression de la SAIE entraînerait une augmentation du volume des appels internationaux en direction de la Guinée, ce qui améliorerait la connectivité des entreprises comme des particuliers.
- Le volume des appels internationaux entrants augmenterait ainsi de 263 millions de minutes d'ici 2023, ce qui correspond à une augmentation de 114 millions \$ (17,7%) du chiffre d'affaires du secteur, permettant d'importants réinvestissement dans le secteur à hauteur de près de 6 millions \$ par an.
- La pénétration mobile augmenterait de 927.000 abonnés uniques (6,0%) d'ici 2023, soit 1,8 million de nouvelles connexions.
- Le PIB augmenterait de 89 millions \$ (1,4%) et les recettes fiscales de plus de 8 millions \$ (0,3%) par an, ce qui correspond à un surcroît de recettes fiscales de 16 millions \$ sur cinq ans.

98. OCDE (2015), Groupe de travail sur les politiques en matière d'infrastructures et de services de communication, International Traffic Termination, p. 16

99. Source : analyse EY

ENCADRÉ 5 – ÉTUDE DE CAS

Coût des téléphones portables : les enseignements de l'expérience du Kenya

En 2009, les téléphones cellulaires ont été exemptés de la TVA générale de 16 % au Kenya.¹⁰⁰ Au cours des trois années qui ont suivi, les ventes de ces appareils ont augmenté de 200 %, surpassant le taux de croissance observé partout ailleurs en Afrique. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est ainsi passé de 50 à 70 %, un chiffre supérieur de sept points de pourcentage à la moyenne de l'ensemble des pays d'Afrique. Sur la même

période, la contribution de la téléphonie mobile à l'économie du Kenya a augmenté de presque 250 %, tandis que le nombre d'emplois du secteur augmentait de 67 %.

Une réduction de la charge fiscale pourrait avoir des effets similaires dans d'autres pays (comme par exemple en RDC), lorsque le prix élevé des appareils, et notamment des smartphones, constitue un obstacle important à l'inclusion numérique d'une grande partie de la population.



100. Source : GSMA/Deloitte (2015), *Inclusion numérique et fiscalité de la téléphonie mobile 2015*

4. Impact économique des réformes fiscales proposées

4.1 Recommandations de réforme fiscale

Sur la base du cadre et de l'analyse présentés dans le chapitre précédent, nous avons réalisé une évaluation quantitative des trois options de réforme fiscale suivantes au moyen d'une modélisation de leur impact sur le secteur de la téléphonie mobile et l'économie dans son ensemble :

1. Réduction de 10 à 3 % du droit d'accise sur les services mobiles, ce qui réduira les prix à la consommation et encouragera leur utilisation par les consommateurs.
2. Réduction de moitié du droit de numérotation payé par les opérateurs, de 0,45 à 0,225 \$ par numéro, ce qui réduira la charge fiscale du secteur de la téléphonie mobile et permettra aux opérateurs de répercuter l'augmentation correspondante de leurs revenus sous forme d'une augmentation de leurs investissements ou d'une baisse du prix de leurs services.
3. Suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires des établissements de monnaie électronique (EME), déjà mise en application par la loi de finances 2018 du gouvernement de la RDC.¹⁰¹ L'élimination de cette taxe, précédemment imposée au taux de 3%, encouragera un usage accru des services d'argent mobile et réduira le prix composite des services mobiles dans leur ensemble, ce qui favorisera une adoption plus large des services mobiles par les consommateurs.

Ces options de réforme fiscale ont été modélisées indépendamment les unes des autres afin d'isoler les effets de chacune sur le secteur de la téléphonie mobile et l'économie dans son ensemble. Tout en analysant les implications de chacun de ces scénarios de réforme fiscale, il convient de noter que d'autres scénarios ou combinaisons de ces réformes sont également possibles.¹⁰²

4.2 Méthode d'évaluation de l'impact quantitatif des réformes fiscales sur le marché de la téléphonie mobile et le reste de l'économie

L'impact quantitatif potentiel de chaque réforme a été analysé au moyen d'un ensemble d'outils de modélisation représentatifs à la fois du secteur de la téléphonie mobile de la RDC et de l'économie du pays dans son ensemble. L'évaluation considère chaque option comme un scénario indépendant (ne concernant qu'un seul impôt à la fois), qui est comparé à un scénario dit de « référence », dans lequel la fiscalité ne change pas, même s'il est admis qu'une

combinaison de ces réformes fiscales pourrait avoir des retombées économiques bénéfiques pour la RDC.

Un modèle du secteur de la téléphonie mobile en RDC a été créé pour calculer les changements résultant de chaque scénario de réforme fiscale dans le secteur. Ces changements couvrent l'évolution du nombre d'abonnés, de la consommation, des technologies utilisées, du chiffre d'affaires des opérateurs, des

101. Loi de finances 2018 du Gouvernement de la République démocratique du Congo (2017) : <http://www.budget.gouv.cd/budget-2018/circulaires-2018/>

102. Les impacts économiques de chacune de ces options de réforme fiscale ont été modélisés séparément et ne peuvent donc pas être simplement totalisés pour mesurer les retombées d'une réduction combinée des différents impôts concernés.

bénéfiques, des montants réinvestis et des capacités du secteur.

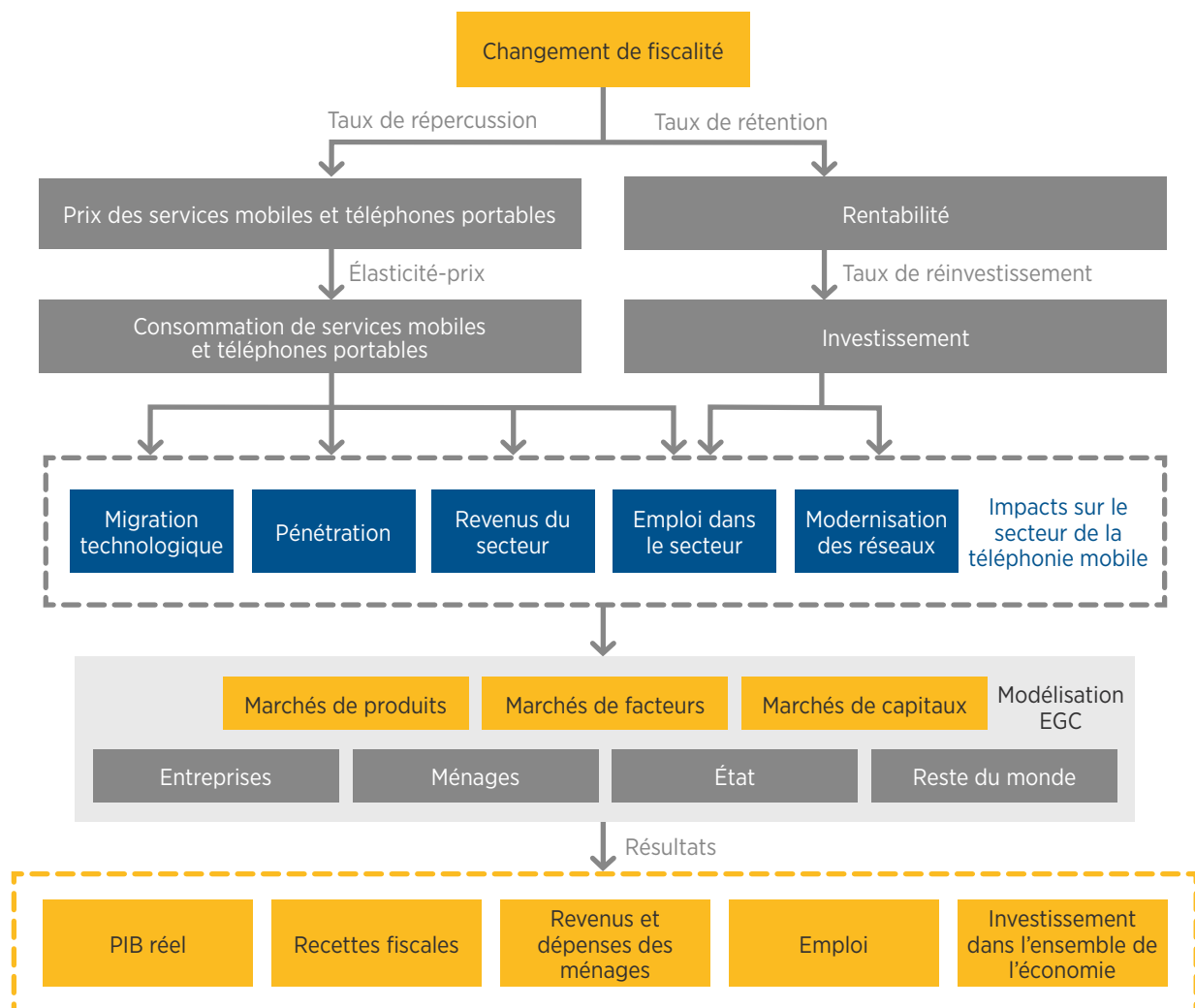
L'impact économique plus large de chaque scénario est évalué au moyen d'un modèle dit « d'équilibre général calculable » (MEGC), en l'occurrence la version standard du modèle GTAP (*Global Trade Analysis Project*) et sa base de données associée.¹⁰³ Conçu à l'intention des pouvoirs publics, des institutions internationales, du secteur privé et du monde universitaire, le modèle GTAP est largement utilisé par ces acteurs pour modéliser les changements de politique au sein des pays et les effets transfrontaliers

des politiques du commerce. On peut citer parmi ceux-ci la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Direction générale du commerce de la Commission européenne, la Banque asiatique de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations unies.¹⁰⁴

La figure 18 ci-dessous présente un schéma récapitulatif de la méthode de modélisation utilisée dans cette étude.¹⁰⁵

Figure 18

Présentation générale de la méthode de modélisation



Source : analyse EY

103. Global Trade Analysis Project (<https://www.gtap.agecon.purdue.edu/>)

104. Consortium GTAP (<https://www.gtap.agecon.purdue.edu/about/consortium.asp>)

105. Se référer à l'annexe A pour en savoir davantage sur l'approche méthodologique utilisée dans l'étude pour définir les scénarios prévisionnels.

4.3 Réduction du droit d'accise sur les services mobiles

La réduction de 10 à 3 % du droit d'accise sur les services mobiles réduirait les prix à la consommation et rendrait par conséquent la téléphonie mobile plus abordable en RDC. Ce changement de la fiscalité des services mobiles correspondrait à une réduction de 5,1 % de leur prix effectif, qui serait pour la grande part répercutée aux abonnés.¹⁰⁶

Généralement, la mesure dans laquelle la fiscalité est absorbée en fin de compte par les opérateurs mobiles ou par les consommateurs dépend de la nature de l'impôt considéré et des conditions de marché. Certains impôts ou droits réglementaires sont assumés par les opérateurs sous forme d'une réduction de leurs bénéfices, tandis que d'autres sont répercutés aux consommateurs par le biais de prix plus élevés, ou il peut y avoir une combinaison de ces deux possibilités.

Cette baisse de prix bénéficierait à la fois aux ménages et aux utilisateurs professionnels. Pour les ménages, le changement de fiscalité conduirait à une augmentation du revenu disponible réel et rendrait les services mobiles plus abordables. Comme expliqué dans la section 1.5, cela est particulièrement important pour la RDC, car le coût de possession de la téléphonie mobile y représente une part importante du revenu mensuel, notamment pour les personnes à faibles revenus. Pour les utilisateurs professionnels, la réduction du droit d'accise réduirait le coût des intrants pour tous les secteurs qui utilisent la téléphonie mobile, augmentant la demande et libérant des ressources susceptibles d'être investies ailleurs.

Ce scénario fiscal aurait les conséquences suivantes par rapport au scénario de référence,¹⁰⁷ qui ne prévoit pas de changement de fiscalité :

- Nouvelles connexions : 2,8 millions d'abonnés uniques supplémentaires d'ici 2023, soit 3,6 millions de connexions mobiles. Cela correspond à une augmentation d'environ 2,8% de la pénétration en abonnés mobiles (3,6% sur la base du nombre de connexions). Sur ces nouvelles connexions, 94% seraient prépayées et 73% environ correspondraient à des abonnés à faibles revenus.
- Chiffre d'affaires de la téléphonie mobile : le chiffre d'affaires total du secteur augmenterait de 62 millions \$ (5,2%) d'ici 2023, grâce aux revenus provenant des connexions supplémentaires et de l'augmentation globale de la consommation, qui compenseraient la baisse de prix résultant du changement de fiscalité.
- Consommation : la baisse du prix des services mobiles conduirait à une augmentation de 11,6% de la consommation totale de données par rapport au scénario de référence, tandis que la consommation de services vocaux et SMS augmenterait respectivement de 10,5 et 11,6 %. Parmi la clientèle à faibles revenus, la consommation estimée de données par connexion augmenterait de 43 Mo par mois.
- Investissements supplémentaires des opérateurs : le surcroît d'investissement s'élèverait à plus de 1,2 million \$ par an grâce à l'augmentation de chiffre d'affaires résultant du changement de fiscalité (soit 12 nouvelles stations de base 2G par an).
- Amélioration de la productivité : l'augmentation de 2,8% de la pénétration en nombre d'abonnés uniques se traduirait par un gain de productivité de 0,7% dans l'ensemble de l'économie, conduisant à une augmentation de la production, des revenus et des dépenses.
- Augmentation du PIB : par rapport au scénario de référence, la réforme fiscale engendrerait un surcroît de PIB de 276 millions \$ (0,8%) d'ici 2023 par rapport au scénario de référence, les effets de prix et de productivité conduisant à une réaction en chaîne expansionniste dans l'ensemble de l'économie.
- Créations d'emplois : l'expansion de l'activité économique entraînerait la création d'environ 25.800 emplois (0,1%).
- Investissements dans le reste de l'économie : grâce à la réduction des coûts intermédiaires constatée par les entreprises utilisatrices de la téléphonie mobile, des ressources supplémentaires pourraient être consacrées à l'investissement dans l'ensemble de l'économie. Ce scénario se traduirait par un surcroît d'investissement de 119 millions \$ par an d'ici 2023.
- Retombées dans les autres secteurs : l'augmentation du niveau d'activité économique entraînerait une augmentation de la production dans tous

106. Le taux de répercussion est déterminé de manière endogène par le modèle GTAP et reflète la visibilité de la taxe et le niveau de concurrence sur les prix du secteur des communications de la RDC.

107. Se référer à l'annexe A pour en savoir davantage sur les hypothèses de modélisation utilisées dans l'étude et à l'annexe B pour le détail des impacts estimés.

les secteurs de l'économie, en premier lieu dans le secteur des communications (4,0%), suivi du commerce (1,8%) et du secteur de l'électronique (1,6%).

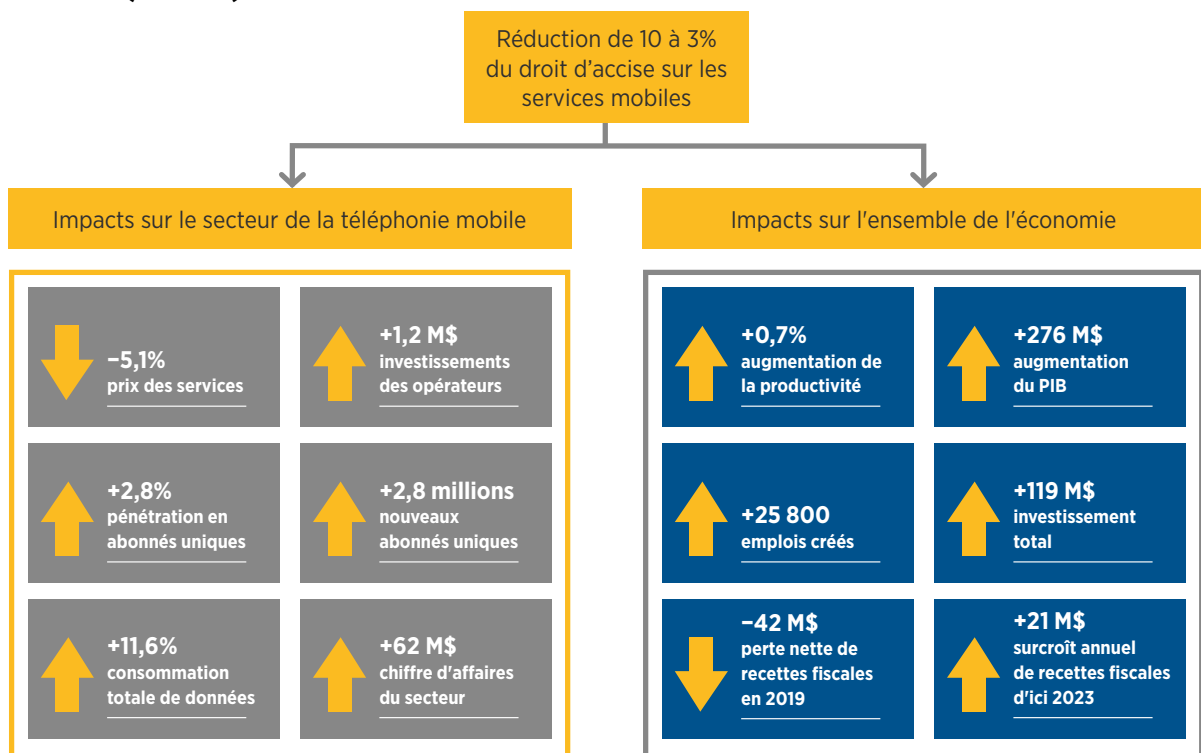
- Impact sur les recettes fiscales : ce scénario aurait un coût net initial de 42 millions \$ en 2019 pour le Trésor de la RDC. Cependant, l'expansion ultérieure du secteur de la téléphonie mobile et la

croissance consécutive de l'ensemble de l'économie se traduiraient par un solde net positif à partir de la quatrième année, en base annuelle et cumulée. Le surcroît de recettes fiscales serait d'environ 21 millions \$ par an d'ici 2023.

Une synthèse des impacts économiques propres au secteur et plus généraux est présentée en figure 19 pour l'année 2023.

Figure 19

Impacts annuels de la réduction du droit d'accise sur les services mobiles (2023)



Source : analyse EY

4.4 Réduction du droit de numérotation payé par les opérateurs

Dans ce scénario, le droit de numérotation est réduit de 0,45 à 0,225 \$ par numéro pour alléger la charge fiscale propre à la téléphonie mobile. Cette réduction du droit de numérotation représenterait une économie directe pour les opérateurs, répercutée en partie aux abonnés sous la forme d'une baisse de prix de 1,5%.¹⁰⁸ Le reste de l'économie d'impôt des opérateurs mobiles serait affectée aux bénéfices ou réinvestie dans le secteur pour la modernisation et/ou la construction de stations de base.¹⁰⁹

Ce scénario fiscal aurait les conséquences suivantes par rapport au scénario de référence,¹¹⁰ qui ne prévoit pas de changement de fiscalité :

- Nouvelles connexions : 0,8 million d'abonnés uniques supplémentaires d'ici 2023, soit 1,0 million de connexions mobiles. Cela correspond à une augmentation d'environ 0,8% de la pénétration en abonnés mobiles (1,0% sur la base du nombre de connexions). Sur ces nouvelles connexions, 94% seraient prépayées et 73% environ correspondraient à des abonnés à faibles revenus.
- Chiffre d'affaires de la téléphonie mobile : le chiffre d'affaires total du secteur augmenterait de 18 millions \$ (1,5%) d'ici 2023, grâce aux revenus provenant des connexions supplémentaires et de l'augmentation globale de la consommation, qui compenseraient la baisse de prix résultant du changement de fiscalité.
- Consommation : la baisse du prix des services mobiles conduirait à une augmentation de 3,2% de la consommation totale de données par rapport au scénario de référence, tandis que la consommation de services vocaux et SMS augmenterait respectivement de 2,9 et 3,2 %. Parmi la clientèle à faibles revenus, la consommation estimée de données par connexion augmenterait de 42 Mo par mois.
- Investissements supplémentaires des opérateurs : le surcroît d'investissements s'élèverait à environ 0,4 million \$ par an grâce à l'augmentation de chiffre d'affaires résultant du changement de fiscalité (soit quatre nouvelles stations de base 2G par an).
- Amélioration de la productivité : l'augmentation de 0,8% de la pénétration en nombre d'abonnés uniques se traduirait par un gain de productivité de 0,2% dans l'ensemble de l'économie, conduisant à une augmentation de la production, des revenus et des dépenses.
- Augmentation du PIB : la réforme fiscale engendrerait un surcroît de PIB de 79 millions \$ (0,2%) d'ici 2023, les effets de prix et de productivité conduisant à une réaction en chaîne expansionniste dans l'ensemble de l'économie.
- Créations d'emplois : l'expansion de l'activité économique entraînerait la création d'environ 7.500 emplois (0,03%) d'ici 2023.
- Investissements dans le reste de l'économie : grâce à la réduction des coûts intermédiaires constatée par les entreprises utilisatrices de la téléphonie mobile, des ressources supplémentaires pourraient être consacrées à l'investissement dans l'ensemble de l'économie. Ce scénario se traduirait ainsi par un surcroît d'investissement de 34 millions \$ par an d'ici 2023.
- Retombées dans les autres secteurs : l'augmentation du niveau d'activité économique entraînerait une augmentation de la production dans tous les secteurs de l'économie, qui serait la plus sensible dans le secteur des communications (1,1%). Les secteurs du commerce et de l'électronique enregistreraient également une progression sensible (respectivement 0,5 et 0,4%).
- Impact sur les recettes fiscales : ce scénario aurait un coût net initial de 9 millions \$ en 2019 pour le Trésor de la RDC. Cependant, l'expansion ultérieure du secteur de la téléphonie mobile et la croissance consécutive de l'ensemble de l'économie se traduiraient par un solde net positif à partir de la troisième année, en base annuelle et cumulée. Le surcroît de recettes fiscales serait d'environ 6 millions \$ par an d'ici 2023.

Une synthèse des impacts économiques propres au secteur et plus généraux d'ici l'année 2023 est présentée en figure 20.

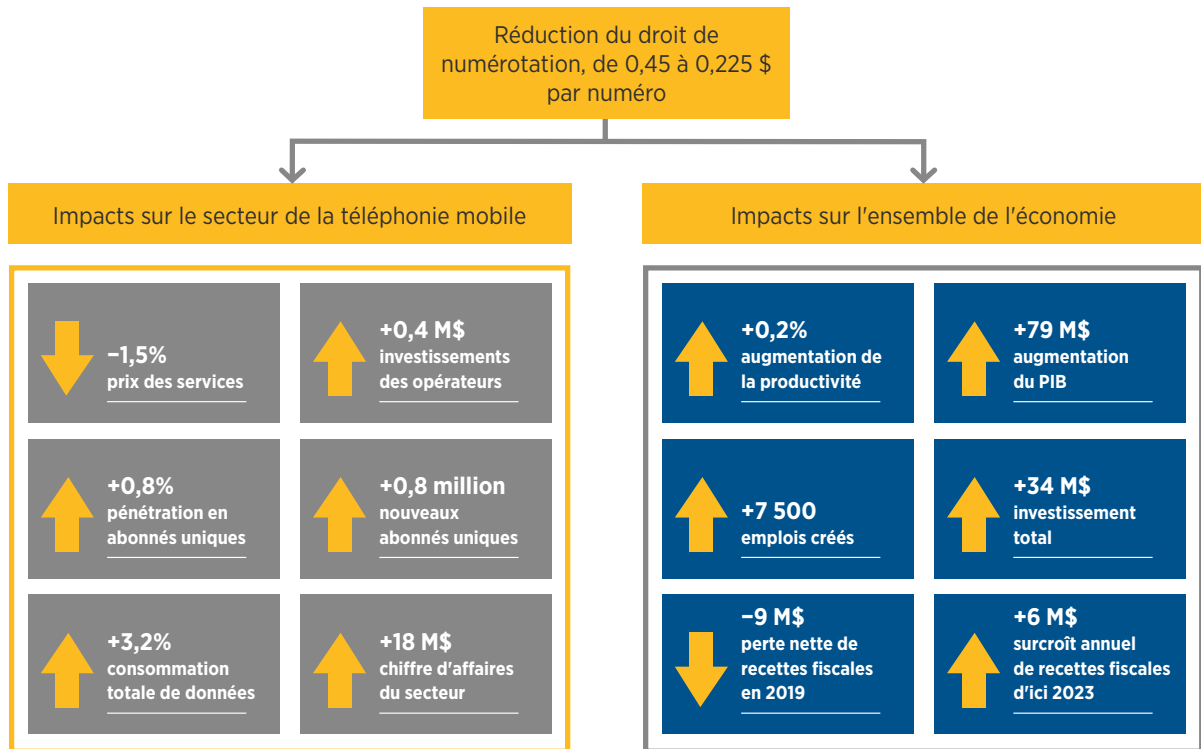
108. Dans ce scénario, le taux de répercussion de 97,7% est déduit du modèle GTAP. La différence (2,3%) peut donc être réinvestie.

109. Selon la définition de l'Union internationale des télécommunications (UIT), une station de base est une station terrestre pour les services mobiles terrestres (également appelée antenne-relais)

110. Se référer à l'annexe A pour plus d'information sur les hypothèses de modélisation utilisées dans cette étude et à l'annexe B pour le détail des impacts estimés.

Figure 20

Impacts annuels en 2023 de la réduction du droit de numérotation



Source : analyse EY

4.5 Suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires des établissements de monnaie électronique

Ce scénario modélise les impacts prévisionnels de la décision du gouvernement de supprimer la taxe sur le chiffre d'affaires des EME. Cette décision améliore l'accessibilité financière des services d'argent mobile, ce qui devrait améliorer l'inclusion financière et la connectivité mobile des consommateurs de la RDC. Par rapport au scénario de référence (maintien de la taxe de 3%), la modélisation prévoit une adoption plus large des services d'argent mobile tant par les abonnés existants que par les nouveaux abonnés de la téléphonie mobile. La suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires des EME correspond ainsi à une réduction de 0,1% du prix effectif de l'ensemble des

services mobiles, qui devrait pour la plus grande part être répercutée aux abonnés.

La suppression de la taxe bénéficiera à la fois aux ménages et aux utilisateurs professionnels. Pour les ménages, le changement de fiscalité entraînera une augmentation du revenu réel grâce à la baisse du prix des services mobiles, et plus particulièrement de l'argent mobile. Pour les utilisateurs professionnels, cette réforme réduit à la fois le coût des intrants et le coût des transactions commerciales, ce qui augmente la demande et libère des ressources susceptibles d'être investies ailleurs.

Ce scénario fiscal devrait avoir les conséquences suivantes par rapport au scénario de référence¹¹¹ :

- Nouveaux abonnés à l'argent mobile : la baisse du prix des services d'argent mobile permettrait d'enregistrer 122.000 abonnés supplémentaires à l'argent mobile d'ici 2023, ce qui représente une augmentation cumulée de 0,5% par rapport au scénario de référence.
- Transferts d'argent mobile : la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires des EME encouragera une plus grande diffusion du service, conduisant à une augmentation du volume et du montant total des transferts. On devrait ainsi enregistrer 628.000 transactions supplémentaires d'argent mobile d'ici 2023, pour un montant total de 16 millions \$.
- Nouvelles connexions : la réduction du prix des transferts d'argent mobile équivaut à une réduction du prix composite des services mobiles, ce qui conduira à une augmentation du taux de pénétration de ces services. Il devrait ainsi y avoir 53.000 abonnés uniques supplémentaires d'ici 2023, soit 68.000 nouvelles connexions mobiles. Cela correspond à une augmentation d'environ 0,05% de la pénétration en abonnés mobiles (0,07% sur la base du nombre de connexions). Sur ces nouvelles connexions, 94% devraient être prépayées et 73% environ devraient correspondre à des abonnés à faibles revenus.
- Chiffre d'affaires de la téléphonie mobile : le chiffre d'affaires total du secteur devrait augmenter de 0,2 million \$ (0,02%) d'ici 2023, grâce aux revenus provenant des connexions supplémentaires et de l'utilisation accrue de l'argent mobile et d'autres services, qui devraient compenser la baisse du prix des transferts résultant du changement de fiscalité.
- Consommation : la baisse du prix des services mobiles devrait conduire à une augmentation de 0,1% de la consommation totale de données par rapport au scénario de référence, tandis que la consommation de services vocaux et de SMS devrait augmenter de 0,1%. Parmi la clientèle à faibles revenus, la consommation estimée de données par connexion devrait augmenter de 41 Mo par mois.
- Amélioration de la productivité (connectivité mobile) : grâce à l'amélioration de la connectivité mobile de la RDC, l'augmentation de 0,05% de la pénétration en nombre d'abonnés uniques devrait conduire à un gain de productivité de 0,01% dans l'ensemble de l'économie, conduisant à une augmentation de la production, des revenus et des dépenses.
- Amélioration de la productivité (inclusion financière) : la réforme fiscale devrait permettre à 122.000 personnes supplémentaires d'accéder aux services financiers mobiles. Ce passage à la finance numérique devrait améliorer de 0,01% la productivité du secteur financier de la RDC.
- Augmentation du PIB : le surcroît de PIB par rapport au scénario de référence devrait s'élever à 15 millions \$ (0,04%) d'ici 2023, les effets de prix et de productivité conduisant à une réaction en chaîne expansionniste dans l'ensemble de l'économie.
- Créations d'emplois : cette expansion de l'activité économique devrait conduire à la création d'environ 1.400 emplois (0,01%).
- Investissements dans le reste de l'économie : grâce à la réduction des coûts intermédiaires pour les entreprises utilisatrices de la téléphonie mobile, des ressources supplémentaires pourront être consacrées à l'investissement dans l'ensemble de l'économie. Ce scénario devrait ainsi conduire à un surcroît d'investissements de 5 millions \$ par an d'ici 2023.
- Retombées dans les autres secteurs : l'augmentation du niveau d'activité économique devrait se traduire par une augmentation de la production dans l'ensemble des secteurs de l'économie. Cette augmentation devrait être la plus forte dans le secteur du commerce (0,07%), les communications et l'électronique enregistrant également une progression sensible (de l'ordre de 0,05% dans les deux cas).
- Impact sur les recettes fiscales : ce scénario devrait avoir un coût net initial de 0,8 million \$ en 2019 pour le Trésor de la RDC. Cependant, l'expansion ultérieure du secteur de la téléphonie mobile et la croissance consécutive de l'ensemble de l'économie devraient se

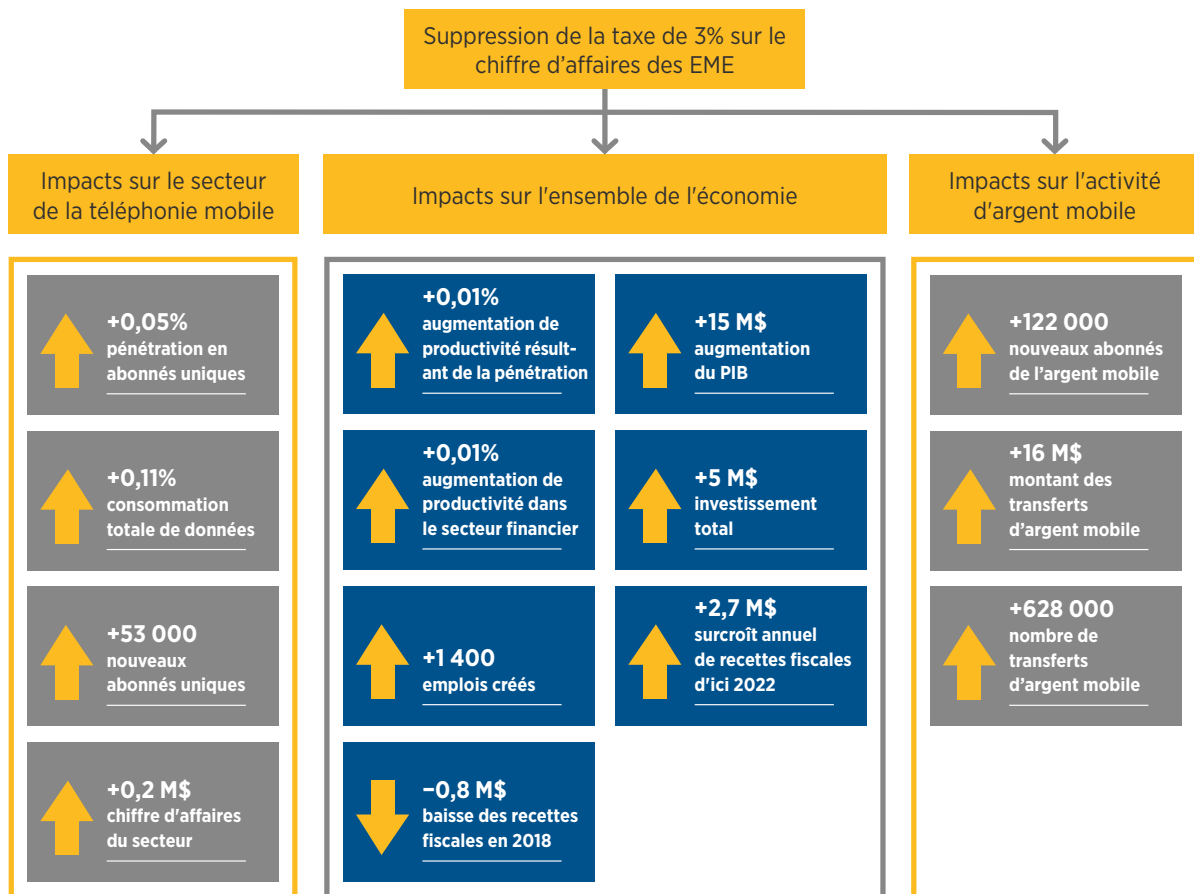
111. Se référer à l'annexe A pour plus d'information sur les hypothèses de modélisation utilisées dans cette étude et à l'annexe B pour le détail des impacts estimés.

traduire par un solde net positif à partir de la deuxième année, en base annuelle et cumulée. Le surcroît de recettes fiscales devrait atteindre 2,7 millions \$ par an d'ici 2023.

Une synthèse des impacts économiques propres au secteur et plus généraux est présentée en figure 21 pour l'année 2023.

Figure 21

Impacts annuels de la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires des établissements de monnaie électronique (2023)



Source : analyse EY



5. Conclusion : réformer la fiscalité de la téléphonie mobile en RDC

Le secteur de la téléphonie mobile devrait jouer un rôle de plus en plus important dans la réalisation des objectifs fixés dans le Plan National Stratégique de Développement du gouvernement de la RDC, en améliorant l'accès à l'information, en développant le capital humain et en générant des opportunités commerciales supplémentaires.

Le secteur a connu un développement rapide au cours de la décennie écoulée, enregistrant plus de 24,4 millions d'utilisateurs supplémentaires des services mobiles entre 2007 et 2017. Mais avec un taux de pénétration de seulement 35,5% en abonnés uniques, il dispose encore d'un potentiel de croissance important. Le coût élevé des paniers de consommation de base en RDC limite la marge de progression de l'adoption des services mobiles, notamment au sein de la population rurale ou à faibles revenus. L'accessibilité financière très limitée des technologies 3G et 4G fait également obstacle

au développement de l'accès à internet en RDC et l'usage d'internet y est faible par rapport à d'autres pays de la région.

En encourageant l'investissement, en réduisant le coût de possession de la téléphonie mobile et en favorisant la consommation, les réformes fiscales présentées dans ce rapport permettront de connecter davantage de personnes aux services mobiles, notamment dans les tranches de revenus les plus basses. Cette réforme de la fiscalité du secteur en direction d'un régime plus équilibré et plus efficace est susceptible d'avoir d'importantes retombées économiques et appuierait le Plan National Stratégique de Développement 2017-2021 (PNSD) du gouvernement.

Le tableau 5 ci-dessous présente une synthèse de ces retombées économiques.

Tableau 5

Récapitulatif des retombées socio-économiques des réformes fiscales proposées (d'ici 2023)

Indicateur	Réduction de 10 à 3% du droit d'accise sur les services mobiles	Réduction de moitié du droit de numérotation	Suppression de la taxe de 3% sur le chiffre d'affaires des EME
Nouveaux abonnés uniques	+ 2, 8 M	+ 0,8 M	+ 53 000
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur	+ 62 M\$	+ 18 M\$	+ 0,2 M\$
Augmentation du PIB	+ 276 M\$	+ 79 M\$	+ 15 M\$
Investissement dans le reste de l'économie	+ 119 M\$	+ 34 M\$	+ 5 M\$
Surcroît annuel de recettes fiscales	+ 21 M\$	+ 6 M\$	+ 2,7 M\$

Les options de réforme fiscale présentées dans ce rapport accomplissent un certain nombre d'objectifs cruciaux pour le secteur de la téléphonie mobile et pour l'économie de la RDC dans son ensemble : elles rendent les produits et les services mobiles plus abordables, elles réduisent la charge fiscale pour les opérateurs et les consommateurs, et améliorent par conséquent la productivité du pays. Ces réformes fiscales respectent en outre les principes fiscaux formulés par le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE et les Nations Unies :

- En réduisant le niveau d'imposition spécifique,
- En privilégiant les formes d'imposition à assiette élargie, comme par exemple la TVA,
- En rendant le système fiscal plus équitable, en tenant compte des externalités positives des services mobiles.¹¹²

Ces réformes s'autofinanceront en termes de revenus fiscaux, tout en rendant le cadre fiscal plus attrayant pour les investissements en direction du secteur de la téléphonie mobile.



112. Une externalité est la conséquence d'une activité économique subie par les tiers ; elle peut être positive ou négative.

Annexe A : Méthodologie

Cette annexe décrit la méthodologie suivie dans cette étude pour calculer l'impact économique potentiel des scénarios de politique de fiscale. Comme évoqué à la section 2.1, la modélisation économique s'effectue en deux étapes, sur la base de deux modèles distincts :

- Un modèle du secteur de la téléphonie mobile en RDC, appelé « modèle du marché des télécommunications », a été créé pour calculer les changements sectoriels résultant des différents scénarios de politique fiscale. Ces changements couvrent les variations du nombre d'abonnés, de la consommation, des technologies, des revenus, des bénéfices, des réinvestissements et de la capacité du secteur.
- L'impact de chaque scénario de politique fiscale sur l'ensemble de l'économie est évalué au moyen d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC), à savoir la version standard du modèle GTAP (*Global Trade Analysis Project* : projet d'analyse globale du commerce international) et ses bases de données associées.

Modélisation du secteur de la téléphonie mobile

Conception du modèle du marché des télécommunications

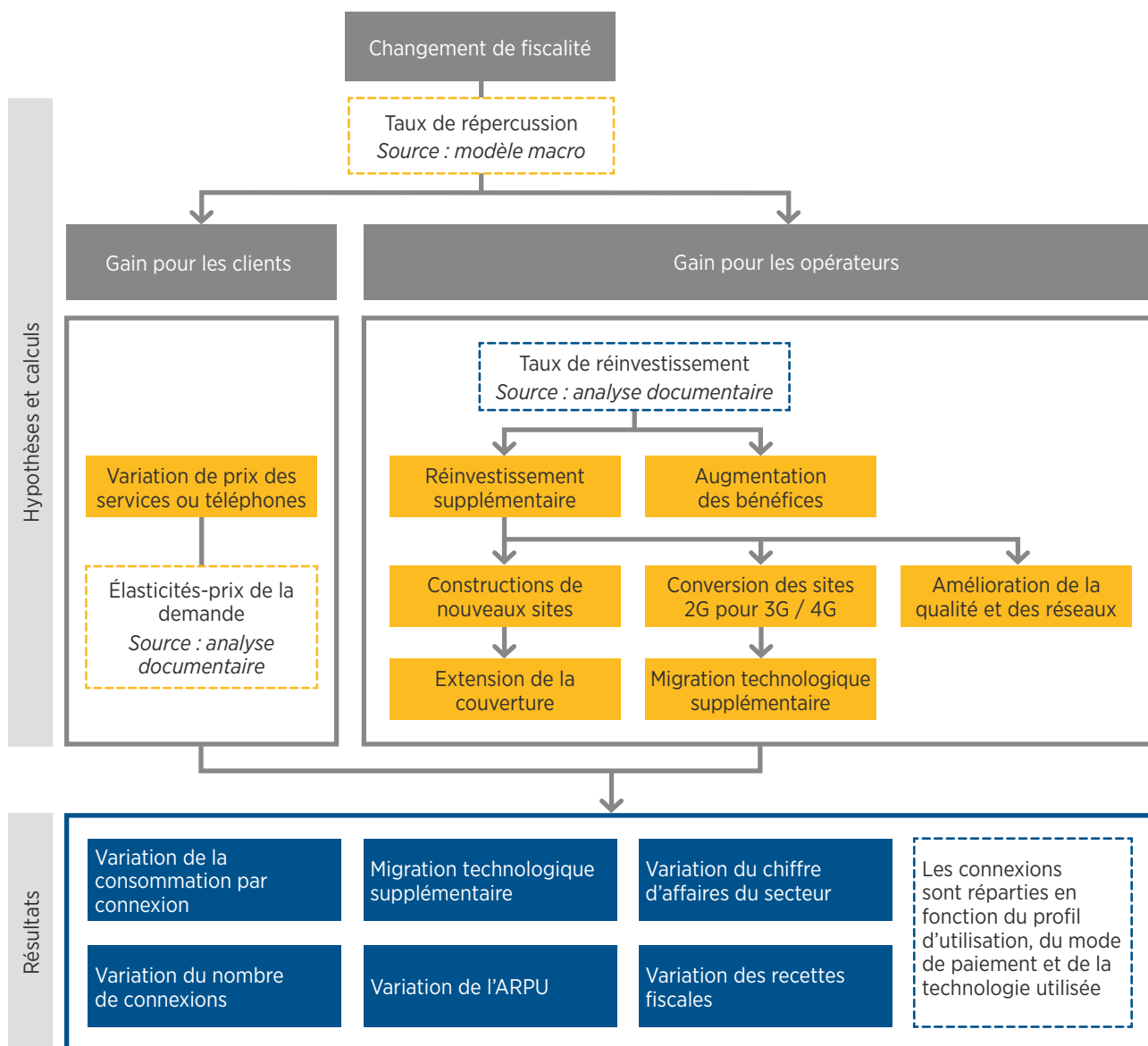
Le modèle du marché des télécommunications couvre la période 2017-2023 et utilise les données provenant des opérateurs mobiles locaux et de la base de données GSMA Intelligence. Pour la modélisation des scénarios, nous avons

fait l'hypothèse que la première phase des changements fiscaux entrainé en vigueur en 2019. Le modèle du marché des télécommunications calcule ensuite des prévisions distinctes pour chaque scénario de politique fiscale. La différence entre ces prévisions et le scénario prévisionnel de référence correspond à l'impact marginal de chaque réforme fiscale envisagée.¹¹³

Un schéma de ce modèle est présenté dans la figure 1 ci-dessous.

Figure 22

Méthode générale de modélisation du secteur de la téléphonie mobile



Source : analyse EY

113. Le scénario prévisionnel de référence est le scénario hypothétique qui sert à comparer les résultats. Il est tiré des prévisions de marché des opérateurs pour la période 2017-2023.

Comme illustré dans la figure 1, le modèle du marché des télécommunications évalue l'impact des réformes de la fiscalité de la téléphonie mobile sur la demande des consommateurs, la rentabilité des opérateurs et leurs investissements. Il permet également d'estimer l'augmentation du nombre de connexions, la migration technologique et la pénétration des services mobiles selon les différents profils d'utilisateurs (classés en fonction du niveau de revenus : faible, intermédiaire ou élevé) et les services 2G, 3G et 4G.

Impacts sur le marché de la téléphonie mobile

Pour les consommateurs, la réduction du taux d'imposition se traduit par une réduction du coût effectif des services mobiles ou des appareils portables. La relation entre le montant de la réduction d'impôt et la réduction correspondante des prix dépend du taux de « répercussion ».¹¹⁴ La réduction du prix effectif des services mobiles a les effets suivants dans le modèle :

- Augmentation de l'utilisation par connexion, la réduction des prix entraînant une demande accrue de services ;
- Augmentation du nombre de connexions, la baisse des prix réduisant le coût relatif de possession de la téléphonie mobile, ce qui attire de nouveaux abonnés ;
- Migration technologique supplémentaire, la réduction du prix des smartphones et/ou des services de données accélérant la migration des utilisateurs des services 2G vers les services 3G/4G.

En ce qui concerne les opérateurs, la part de la baisse d'impôt non répercutée sous forme d'une baisse des prix peut être conservée sous forme d'une augmentation des bénéfices ou réinvestie. Le choix entre ces deux options dépend d'une hypothèse concernant le taux de réinvestissement.¹¹⁵ Le modèle évalue les conséquences suivantes de l'augmentation de l'investissement :

- Augmentation du nombre d'abonnés, car les investissements permettent la création de nouveaux sites mobiles et donc l'extension de la couverture des réseaux ;
- Migration technologique supplémentaire, car les investissements permettent de convertir des sites 2G en sites 3G/4G et donc d'offrir aux abonnés la possibilité de passer de la 2G aux services 3G/4G.

Principaux résultats

Les résultats clés du modèle du marché des télécommunications mesurent la variation des indicateurs suivants par rapport au scénario de référence (sur la base des prévisions de GSMA Intelligence) :

- Nombre de connexions
- Nombre d'abonnés uniques
- Taux de pénétration des services mobiles
- Revenus totaux du marché (chiffre d'affaires du secteur)
- Recettes fiscales en provenance du secteur.

En matière de connexions et d'abonnés, le modèle détaille les segments de marché par profil d'utilisation (élevé, intermédiaire et faible), technologie (2G, 3G et 4G) et mode de paiement (prépaiement ou paiement a posteriori). Le modèle du marché des télécommunications couvre ainsi au total 18 catégories d'abonnés.

Modélisation macro-économique

Méthode de modélisation macro-économique

Le modèle macro-économique s'appuie sur l'analyse du secteur de la téléphonie mobile pour évaluer l'impact de la baisse de la fiscalité et des prix sur l'ensemble de l'économie. Il tient compte pour cela des liens en amont et en aval de la filière du secteur (à savoir la chaîne d'approvisionnement des prestataires de services mobiles et l'utilisation des services mobiles dans les autres secteurs de l'économie), des interactions entre le développement des entreprises et l'augmentation de l'emploi et des revenus des ménages et des gains de productivités estimés de l'ensemble de l'économie résultant de la pénétration accrue des services mobiles. Le modèle fournit une estimation dynamique de l'impact sur les recettes fiscales totales, qui reflète la diffusion de ces effets indirects dans l'ensemble de l'économie.

Les impacts macro-économiques sont modélisés en deux étapes :

- Impact des changements fiscaux sur le secteur en lui-même et ses interactions avec le reste de l'économie ;
- Augmentation de la productivité de l'ensemble de l'économie résultant de l'augmentation de la pénétration.

114. Pourcentage de la variation d'impôt ou de redevance répercutée aux utilisateurs sous la forme d'une baisse de prix. Ce taux est calculé sur la base de la pente relative de la courbe de l'offre et de la demande de services mobiles.

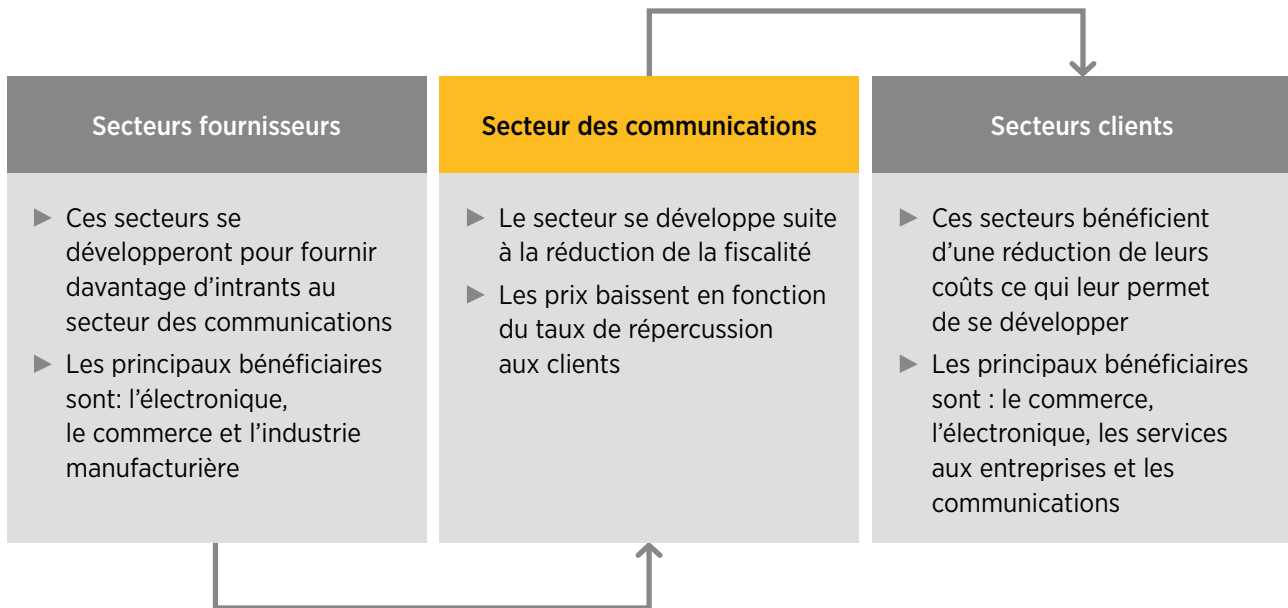
115. Pourcentage de la variation d'impôt ou de redevance non répercutée aux abonnés et réinvestie par les opérateurs

Le secteur de la téléphonie mobile influence l'ensemble de l'économie à partir de ses liens au sein de la filière. Les télécommunications constituent notamment un intrant important pour les entreprises de l'ensemble de l'économie de la RDC. À mesure que la réduction de la

fiscalité et la baisse des prix qui en découle se diffusent, de nombreuses entreprises pourront en bénéficier pour augmenter leurs propres extrants. Les entreprises qui approvisionnent le secteur de la téléphonie mobile bénéficieront également de son développement (cf. figure 2).

Figure 23

Liens au sein de la filière



Source : analyse EY

Les interactions avec le reste de l'économie conduisent à un cercle vertueux d'expansion économique :

- Les liens en amont et en aval du secteur de la téléphonie mobile conduisent au développement d'un certain nombre de secteurs connexes, ce qui entraîne en retour une augmentation des dépenses circulant dans l'économie ;
- Le secteur des communications mobiles connaîtra une augmentation des investissements, étant désormais plus rentable que dans le scénario de référence ;
- Le revenu total des ménages augmentera, conduisant à une augmentation des dépenses dans le reste de l'économie ainsi que de l'épargne totale finançant l'investissement ;
- L'augmentation des salaires réels attire davantage de personnes dans la population active, ce qui augmente l'emploi et stimule encore plus les dépenses dans l'économie ;

- Le développement de l'économie exige des investissements supplémentaires pour accompagner l'augmentation de l'emploi et soutenir le stock plus important de capital, ce qui entraîne la croissance des secteurs de la construction et de la production de biens d'équipement ;
- La modélisation tient compte des contraintes de disponibilité des ressources (main d'œuvre, capital), de sorte que certains secteurs doivent se contracter pour laisser la place aux secteurs en expansion.

Ces effets d'entraînement et d'interaction seront renforcés par l'augmentation de la productivité de l'économie congolaise résultant de la pénétration accrue des services mobiles. Cette augmentation entraînera à son tour une augmentation de la production, des revenus et des dépenses au sein de l'économie.

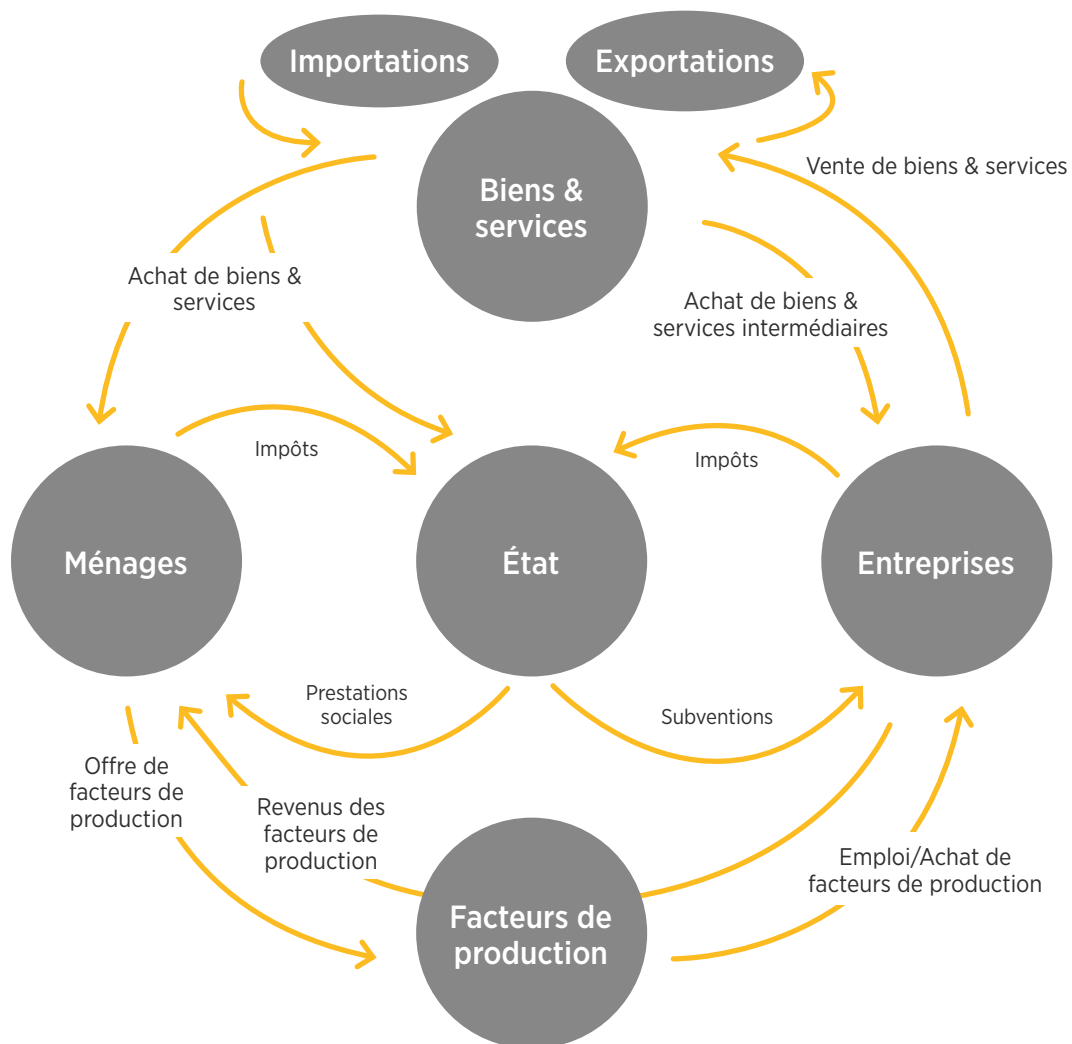
Le MEGC

Les modèles d'équilibre général calculable (MEGC) reproduisent l'organisation de l'ensemble de l'économie en décrivant l'ensemble des transactions économiques existantes entre les différents agents économiques (ménages, entreprises, etc.). Ces modèles numériques à grande échelle simulent les interactions économiques de base en reproduisant le flux circulaire de l'économie (cf. figure 3). Ils sont

fondés sur la théorie économique de l'équilibre général, selon laquelle l'offre et la demande de produits, de services et de facteurs production sont censées s'équilibrer au sein de l'économie. Les relations économiques reproduites dans les MEGC s'appuient sur la théorie et les données empiriques issues de la recherche économique. Les prix des produits, des services et des facteurs de production s'ajustent jusqu'à ce que l'ensemble des marchés soient satisfaits, et atteignent ainsi un point d'équilibre simultané.

Figure 24

Flux circulaire de l'économie



Source : adapté de Burfisher, Mary (2011), *Introduction to Computable General Equilibrium Models*

Le choix des règles de bouclage joue un rôle essentiel dans les MEGC. Il concerne les variables endogènes (déterminées par le modèle) et exogènes (déterminées hors du modèle). Dans le MEGC standard, le prix, la quantité de tous les produits de base hors dotation (produits de base fabriqués et achetés) et les revenus

régionaux constituent des variables endogènes, tandis que les variables de politique, de changement technique et de population sont des variables extérieures au modèle.¹¹⁶ Ce bouclage standard peut être modifié de nombreuses manières possibles selon les hypothèses de modélisation retenues.

116. Hertel, T.W. (ed.), (1997), *Global Trade Analysis: Modeling and Applications*, Cambridge University Press

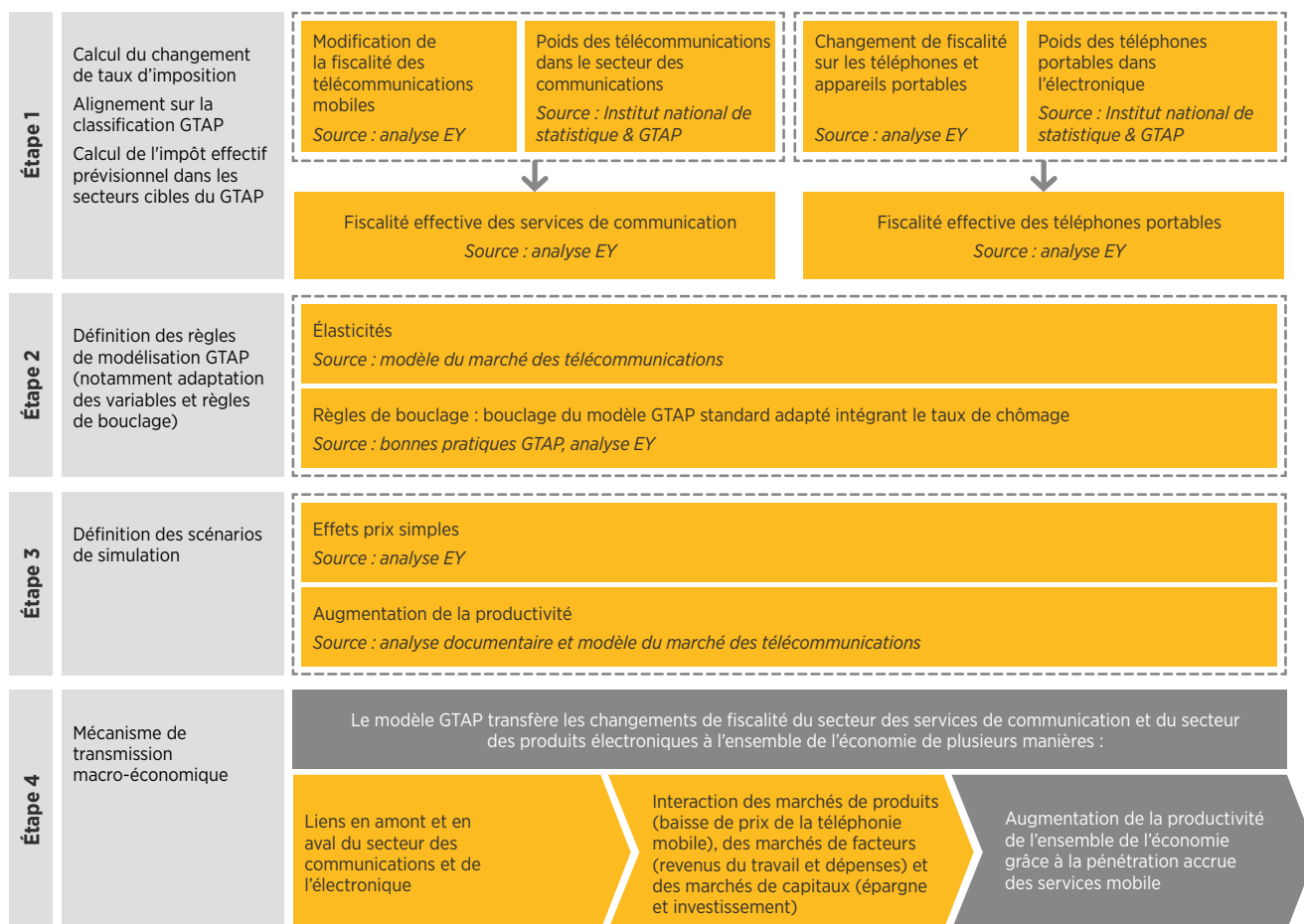
Modélisation des scénarios

Le MEGC permet de simuler différentes politiques fiscales pour mesurer l'impact de scénarios prévus de politique sur l'ensemble de l'économie. La méthode est la suivante :

- Premièrement, l'imposition effective des services de communication (qui comprennent les services mobiles) est calculée¹¹⁷ ;
- Deuxièmement, les paramètres du modèle GTAP (ex. élasticités-prix propres et élasticités-prix croisées) et les règles de bouclage (concernant
- par exemple les hypothèses d'emploi) sont adaptés au marché des télécommunications mobiles et aux caractéristiques plus générales de l'économie considérée ;
- Troisièmement, plusieurs scénarios sont simulés pour déterminer l'impact direct des impôts et des droits de douane sur les prix et l'amélioration de la productivité résultant de toute augmentation de la pénétration des services mobiles (cf. figure 4) ;
- Enfin, des simulations sont réalisées pour déterminer le nouveau point d'équilibre résultant des chocs de politique introduits dans le modèle.

Figure 25

Méthode générale de modélisation macro-économique



Source : analyse EY

117. Tous les impôts affectant la production et la consommation de services mobiles et d'appareils portables en RDC (ex. taxe sur le chiffre d'affaires, droit d'accise, TVA) sont additionnés pour évaluer le taux d'imposition effectif (cumulé) de la consommation finale ou intermédiaire de biens et services.

Impact des modifications de politique fiscale sur les prix

Les modifications de la fiscalité applicable à la téléphonie mobile peuvent être répercutées en totalement ou partiellement sur les prix à la consommation des produits et services mobiles. Le taux de répercussion dépend de facteurs de marché spécifiques (comme par exemple le degré de concurrence sur le marché concerné) et varie généralement selon les secteurs et les pays.

Dans cette étude, le taux de répercussion aux consommateurs des changements fiscaux est déduit de la modélisation macro-économique du GTAP spécifiquement pour la RDC. Le modèle GTAP calcule la variation de prix à court et moyen terme des produits intermédiaires et finaux du secteur des télécommunications qui résulte de la modification de la fiscalité. Ce calcul s'appuie sur des corrélations déduites des tableaux entrées-sorties des statistiques nationales et d'autres données empiriques de l'économie de la RDC qui sont incorporées au modèle GTAP. Dans le modèle GTAP, les scénarios de réforme fiscale sont modélisés sous la forme d'un pourcentage

de variation de la charge fiscale globale sur la consommation et/ou la production dans le secteur.

La variation de prix dans un pays est donc déterminée par les conditions particulières du marché dans le secteur des communications et les relations au sein de l'ensemble de l'économie du pays, telles que reflétées par les données sous-jacentes (flux de la demande et de l'offre) et les variables de l'économie étudiée (élasticités et autres coefficients estimés). Plus spécifiquement, le taux de répercussion est déterminé par l'élasticité estimée de la demande et de l'offre sur le marché en question.¹¹⁸ L'élasticité de l'offre dépend de l'environnement concurrentiel et du niveau de pouvoir de marché au sein du secteur et reflète la rentabilité, le coût des intrants et la consommation de ressources naturelles dans la production. L'élasticité de la demande est déterminées par les préférences des consommateurs et varie en fonction des relations comportementales sous-jacentes de l'économie de la RDC.

Le tableau 1 présente le taux de répercussion tiré du modèle GTAP pour chaque scénario.

Tableau 6

Synthèse des avantages socio-économiques des réformes fiscales proposées

Indicateur	Réduction du droit d'accise sur les services mobiles de 10% à 3%	Réduction du droit de numérotation de 0,45 \$ à 0,225 \$ par numéro	Suppression de l'impôt de 3% sur le chiffre d'affaires des EME
Taux de répercussion	96,8%	97,7%	97,3%

Dans tous les scénarios, les opérateurs mobiles répercutent approximativement 96-98% de l'économie d'impôts aux abonnés en réduisant le prix des services mobiles. Ces taux de répercussion similaires, mais non identiques, tirés du modèle GTAP sont le reflet de la similitude des réformes

fiscales proposées, qui sont chacune traitée comme une réduction de l'impôt à la consommation dans le secteur. Le taux de répercussion exact reflète la structure sous-jacente du marché et dépend des élasticités-prix et élasticités-revenus sous-jacentes de l'offre et de la demande.

118. Dans l'hypothèse par exemple d'une demande parfaitement élastique, les consommateurs absorbent la totalité de la réduction d'impôt par le biais de la baisse des prix.

Hypothèses clés pour la RDC

Les hypothèses qui sous-tendent la modélisation du secteur des télécommunications et la modélisation macro-économique utilisées pour cette étude s'appuient sur une analyse documentaire poussée et sont présentées plus en détail ci-dessous.

Élasticité-prix de la demande

L'impact des variations de prix sur la consommation de services mobiles est reflété par l'élasticité-prix de la demande, qui mesure la variation de la demande résultant d'un changement de prix.

Une analyse documentaire a été réalisée (couvrant 30 études) pour servir de base à la définition d'un ensemble d'hypothèses concernant l'élasticité-prix de la demande.

Pour la présente étude, nous avons défini quatre séries d'élasticité-prix de la demande :

- Élasticité de la consommation de services mobiles se rapportant à la variation de consommation par connexion résultant d'une variation de prix ;
- Élasticité de possession de la téléphonie mobile se rapportant à la variation du nombre de connexions résultant d'une variation du prix des services mobiles et des téléphones portables ;
- Élasticité de migration technologique se rapportant à la migration des services 2G vers les services 3G/4G résultant d'une variation du prix des données et des appareils portables ;
- Élasticité de l'argent mobile se rapportant à la variation du nombre de transferts d'argent mobile réalisés par les abonnés existants suite à la variation du prix des opérations d'argent mobile.

Toutes les élasticité-prix de l'étude sont en outre différenciées selon la catégorie de revenus des abonnés (faible, intermédiaire et élevé).

Pour définir des élasticité-prix adaptées à la RDC, nous nous sommes appuyés sur un ensemble d'études concernant les pays à faible revenu (la RDC est catégorisée dans les pays à faible revenu par la Banque mondiale).¹¹⁹

Nous avons retenu les élasticité-prix suivantes pour les hypothèses de demande de l'étude :

- Élasticité de consommation : - 0,65 à - 0,83 pour les services vocaux et - 1,04 à - 1,32 pour les données
- Élasticité de possession : - 0,78 à - 1,00 pour les services mobiles et - 1,11 à - 1,41 pour les téléphones portables
- Élasticité de migration technologique : - 0,25 à - 0,32 pour les données et - 0,36 à - 0,45 pour les téléphones portables
- Élasticité de l'argent mobile : - 0,12. Ce chiffre s'appuie sur une étude empirique d'Economides et Jeziorki (2015).

Taux de réinvestissement

Le taux exact de réinvestissement dépend de plusieurs facteurs, dont notamment la gestion des flux de trésorerie de chaque entreprise. Dans la modélisation, nous faisons l'hypothèse que les opérateurs réinvestissent 60% de la part de l'économie d'impôt qu'ils conservent (c'est-à-dire celle qu'ils ne répercutent pas aux utilisateurs). Les autres 40% sont conservés sous forme d'augmentation des bénéfices. Cette hypothèse repose sur la revue de la littérature existante sur les retombées économiques des réformes de la fiscalité de la téléphonie mobile.¹²⁰

En ce qui concerne la part réinvestie, on suppose que la totalité (100%) des investissements des opérateurs est consacrée à la construction de nouveaux sites 2G. Ce choix s'explique par le fait que la couverture 2G de la RDC reste faible, à environ 49% en 2017.¹²¹ Pour déterminer le niveau de dépenses d'investissement requis pour moderniser ou construire de nouveaux sites après réinvestissement, nous avons utilisé les hypothèses suivantes :

- Le montant des dépenses d'investissement nécessaires à la construction d'un nouveau site 2G est de 97 353 \$ (sur la base d'analyses antérieures de la GSMA) ;
- La couverture d'un nouveau site 2G est estimée à 29 200 personnes (sur la base d'analyses antérieures de la GSMA) ;

119. Banque mondiale (<https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>)

120. Voir par exemple : Gilchrist and Himmelberg (1995), *Evidence on the role of cash flow for investment* et Katz (2012) : *Assessment of the economic impact of taxation on communications investment in the United States*

121. Base de données GSMA Intelligence

- Le taux de pénétration moyen des nouvelles zones couvertes est estimé à 91% du taux de pénétration moyen de la RDC (sur la base des données relatives au clivage entre zones urbaines et rurales dans Financial Inclusion Insights) ;
- Deux ans sont nécessaires pour atteindre le niveau de pénétration moyen des nouvelles zones couvertes.

Agrégation régionale dans le GTAP

Dans la base de données GTAP, la RDC est agglomérée avec l'Angola au sein de la région centre-sud de l'Afrique, au lieu d'être considérée comme un pays distinct. Cela s'explique par la disponibilité limitée de statistiques concernant le pays, en l'absence notamment d'un tableau entrées-sorties pour la RDC. Les tableaux entrées-sorties sous-jacents de cette région centre-sud de l'Afrique s'appuient en outre sur les chiffres de la Namibie et du Malawi, qui font l'objet d'ajustements statistiques et comportementaux par les développeurs de la base de données pour refléter les fondamentaux sous-jacents de la région.

Pour refléter la bonne échelle des extrants macro-économiques de la RDC, nous avons utilisé la méthode suivante :

- PIB réel, emploi, revenus et dépenses des ménages, investissement : les variations de pourcentage du GTAP ont été appliquées à la valeur 2016 de ces indicateurs pour la RDC.
- Impacts fiscaux : les recettes fiscales ont été estimées sur la base du poids du PIB de la RDC dans le PIB régional total.

Impact sur la productivité globale des facteurs

Les avantages de la connectivité mobile – et leurs répercussions macro-économiques – ont fait l'objet de nombreuses études. Les retombées de la connectivité mobile sur l'économie se diffusent en grande partie à travers leur impact sur la productivité, dont l'un des principaux indicateurs de mesure est la productivité globale des facteurs (PGF).¹²²

L'étude fait la distinction entre deux impacts de productivité, l'un qui se rattache à l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile, et l'autre à l'augmentation de l'inclusion financière.¹²³

- Productivité et pénétration de la téléphonie mobile : on suppose qu'une augmentation de 1% de la pénétration en abonnés uniques entraîne une augmentation de 0,25% de la productivité globale des facteurs. Ce chiffre est tiré de l'analyse documentaire et d'études antérieures réalisées par la GSMA.¹²⁴ Il a été ajusté (à la hausse) sur la base d'études antérieures pour refléter le faible niveau des infrastructures fixes et de la pénétration de la téléphonie mobile en RDC.¹²⁵
- Productivité et inclusion financière : l'accès à l'argent mobile permet aux entreprises et aux ménages utilisateurs de services mobiles de gagner du temps et d'économiser de l'argent. Pour refléter cet impact, on suppose qu'une augmentation de 1% du nombre d'abonnés à l'argent mobile conduit à une augmentation de 0,25% de l'utilisation des services financiers en tant que produit intermédiaire pour les autres secteurs, et de 0,25% de la productivité des services financiers.¹²⁶

Dans cette étude, l'impact sur la PGF est modélisé sous la forme d'une variation de l'ensemble des facteurs primaires (à parts égales) de l'économie de la RDC. Cette variation de productivité constitue une variable pour la fonction de production de valeur ajoutée à élasticité de substitution constante (CES).¹²⁷ Dans le modèle de la RDC, ce choc de PGF est la résultante de deux effets :

- baisse des coûts de production, qui est répercutée aux consommateurs par le biais d'une baisse des prix, qui entraîne à son tour une augmentation du niveau de la demande et de la production (effet sur la production) ;
- réduction de la demande de facteurs primaires pour un niveau donné de production (effet de productivité).

122. La PGF mesure le niveau d'efficacité de l'utilisation des intrants dans le processus de production de l'économie considérée.

123. Ce second impact s'applique uniquement à la réduction du droit d'accise sur les transferts d'argent mobile.

124. Voir par exemple : LECG (2009) *Exploring the Relationship Between Broadband and Economic Growth* et Waverman et al. (2009) *Economic Impact of Broadband: An Empirical Study*

125. On utilise une étude antérieure de la GSMA pour calculer le choc de PGF, qui précise la relation entre le taux de pénétration, les niveaux d'infrastructures et le potentiel de productivité de la connectivité mobile.

126. Cet impact est calculé au moyen d'un ratio rapportant l'économie de coût pour les entreprises et les services financiers au total des coûts du secteur des services financiers. L'économie de coûts du secteur financier résultant de la digitalisation des activités financières dans six pays (Brésil, Chine, Inde, Mexique, Nigeria et Pakistan) est tirée de McKinsey. Pour mesurer le gain d'efficacité que cela représente, et donc le gain de productivité du secteur, ces économies sont exprimées comme un pourcentage du total des coûts encourus par le secteur financier (consommation intermédiaire totale plus rémunération des salariés) dans chaque pays du GTAP. Sur cet échantillon de pays, le gain moyen d'efficacité est estimé à 0,25%.

127. L'effet de substitution des facteurs est nul dans l'hypothèse d'une variation à parts égales de la productivité de l'ensemble des facteurs.

Évolution dans le temps des impacts macro-économiques

Le modèle GTAP standard calcule la variation des principales variables économiques entre différents états possibles de l'économie (scénario de référence et scénario de politique) à un moment donné dans le temps. Cela signifie que le modèle standard est un modèle comparatif statique, qui ne modélise pas la transition au fil du temps de l'état initial vers le nouvel équilibre.

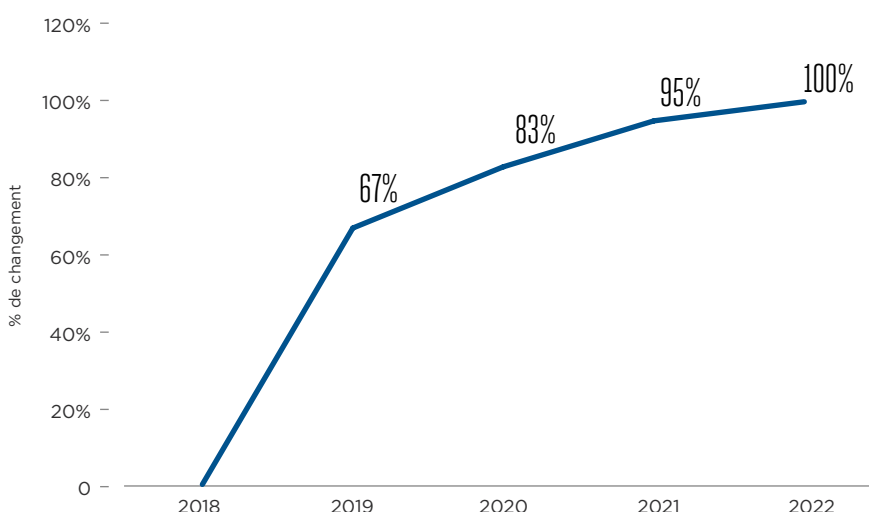
La littérature MEGC sur les impacts dynamiques de la politique fiscale sur le PIB d'un pays montre que la

transition vers un nouvel équilibre prend en moyenne 5 à 10 ans, l'augmentation annuelle du PIB se réduisant au fil du temps.¹²⁸

Sur la base de ces données, nous avons formulé des hypothèses relatives à la transition entre le scénario de référence et le changement de politique, en faisant l'hypothèse que 67% du nouvel état de stabilité est ressenti en 2020 (l'année suivant la mise en œuvre du changement de politique), 83% en 2021, 95% en 2022 et 100% en 2023 (cinq ans après la mise en œuvre du changement de politique). On suppose que les effets de productivité s'appliquent à partir de 2019. Ces hypothèses sont illustrées dans la figure 5 ci-dessous.

Figure 26

Hypothèses de transition vers le nouvel équilibre



Source : analyse EY

Règles de bouclage du modèle macro-économique

Pour refléter les conditions particulières du marché de l'emploi de la RDC, une règle de bouclage particulière a été appliquée au GTAP concernant l'emploi et les salaires. L'approche habituelle des MEGC consiste à supposer que l'offre de main d'œuvre est fixe, et qu'une augmentation de la demande de main d'œuvre a donc pour résultat une augmentation des salaires et des prix plutôt que de l'emploi. On observe toutefois un taux de chômage important de la main d'œuvre qualifiée en RDC.

Les données provenant de l'Institut National de la Statistique de la RDC montrent que les taux de chômage les plus élevés se rencontrent au sein des

catégories de population ayant un niveau d'études relativement élevé. Par conséquent, la modélisation macro-économique du GTAP prévoit l'existence d'un chômage dans la catégorie « techniciens/travailleurs professionnels », ce qui signifie qu'une augmentation de la demande dans l'économie entraîne à la fois une augmentation du taux d'emploi et une augmentation des salaires pour les travailleurs qualifiés.

Poids de la téléphonie mobile dans le secteur des télécommunications

Sachant que le modèle macro-économique GTAP ne considère pas le secteur de la téléphonie mobile comme un secteur distinct, nous avons estimé le poids du sous-secteur de la téléphonie mobile sur la base

128. Voir par exemple : HMRC, *The Dynamic Effects of Fuel Duty Reductions* (2014) ; HMRC, *The Dynamic Effects of Corporation Tax* (2013) ; Giesecke et Nhi, *Modelling Value-Added Tax in the Presence of Multiproduction and Differentiated Exemptions* (2009)

des données de l'Institut National de la Statistique (INS) de la RDC. La part du secteur a ainsi été estimée à 99%, le reste du secteur des communications se composant des services postaux et de messagerie, de la téléphonie fixe et des services internet.

Argent mobile

L'impact global sur l'utilisation des services d'argent mobile (et donc sur l'inclusion financière) est modélisé sur la base de deux canaux distincts :

1. *Abonnés existants* : suite à la réduction du prix des services d'argent mobile, les utilisateurs existants de l'argent mobile qui n'utilisaient pas ces services précédemment seraient plus enclins à avoir un compte d'argent mobile.
2. *Nouveaux abonnés* : la réduction du prix composite des services rendrait les services mobiles plus abordables, ce qui entraînerait une augmentation du nombre de connexions mobiles par rapport au scénario de référence. Un certain pourcentage de ces nouvelles connexions mobiles serait également susceptible d'acquérir un compte d'argent mobile.

Pour mesurer l'impact de ce qui précède, un certain nombre d'hypothèses ont été formulées concernant le nombre d'abonnés à l'argent mobile, le volume de paiements mobiles et le montant des transferts d'argent mobile. Sur la base d'une étude antérieure de la GSMA,¹²⁹ nous avons retenu les hypothèses suivantes :

- Le montant moyen des paiements mobiles effectués par chaque utilisateur est estimé à 25 \$ par mois.
- En 2016, 48% environ du nombre total de connexions mobiles avaient un compte d'argent mobile.

129. GSMA (2013) *Enabling Mobile Money Policies in the Democratic Republic of Congo* - <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2014/04/Enabling-Mobile-Money-Policies-in-the-Democratic-Republic-Of-Congo.pdf>

Annexe B :

Estimations par scénario

Cette annexe présente le détail des impacts estimés de chaque scénario fiscal sur le secteur de la téléphonie mobile et sur l'économie dans son ensemble par rapport au scénario de référence qui ne prévoit pas de réforme fiscale.

Scénario 1 : Réduction du droit d'accise sur les services mobiles

Ce scénario modélise une réduction du droit d'accise sur les services mobiles, de 10% à 3%.

Tableau 7

Impact annuel sur une sélection de variables de la réduction du droit d'accise sur les services mobiles

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
IMPACTS SUR LE SECTEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE					
Variation du prix des services par rapport au cas de référence	-5,1%				
Connexions supplémentaires (cumul)	1 179 000	2 552 000	2 886 000	3 224 000	3 569 000
Abonnés uniques supplémentaires (cumul)	947 000	2 023 000	2 270 000	2 520 000	2 774 000
Connexions supplémentaires (3G et 4G)	477 000	1 198 000	1 377 000	1 772 000	2 183 000
<i>dont migration de technologie</i>	116 000	164 000	0 000	0 000	0 000
Connexions supplémentaires par les utilisateurs à faibles revenus	852 000	1 866 000	2 111 000	2 359 000	2 607 000
ARPU (total) par rapport au cas de référence	-3,2%	-1,3%	-1,4%	-1,4%	-1,4%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (connexions)	1,4%	2,9%	3,1%	3,4%	3,6%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (abonnés uniques)	1,1%	2,3%	2,5%	2,6%	2,8%
Consommation de données par rapport au scénario de référence	5,3%	10,8%	11,1%	11,4%	11,6%
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur (cumul)	- 5 M\$	53 M\$	57 M\$	60 M\$	62 M\$
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur (cumul) par rapport au scénario de référence	-0,5%	4,4%	4,7%	5,0%	5,2%
Investissement supplémentaire	1,2 M\$	1,2 M\$	1,2 M\$	1,2 M\$	1,2 M\$
Impact fiscal statique ¹³⁰	- 61 M\$	- 63 M\$	- 64 M\$	- 63 M\$	- 63 M\$
Impact sur la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile	- 61 M\$	- 49 M\$	- 48 M\$	- 46 M\$	- 45 M\$
IMPACTS SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE¹³¹					
Impact total sur la fiscalité du secteur des communications ¹³²	- 44 M\$	- 29 M\$	- 36 M\$	- 42 M\$	- 44 M\$
Recettes de l'ensemble des autres secteurs	3 M\$	43 M\$	54 M\$	62 M\$	65 M\$
Recettes fiscales totales	- 42 M\$	14 M\$	17 M\$	20 M\$	21 M\$
<i>Recettes totales cumulées</i>	- 42 M\$	- 28 M\$	- 10 M\$	10 M\$	31 M\$
PIB réel	12 M\$	185 M\$	229 M\$	262 M\$	276 M\$ (0,79%)
Emploi		Impact estimé uniquement pour 2023			25 779 (0,09%)
Revenus des ménages		Impact estimé uniquement pour 2023			212 M\$ (0,84%)
Consommation des ménages		Impact estimé uniquement pour 2023			208 M\$ (0,82%)
Investissement		Impact estimé uniquement pour 2023			119 M\$ (2,22%)

Source: EY analysis

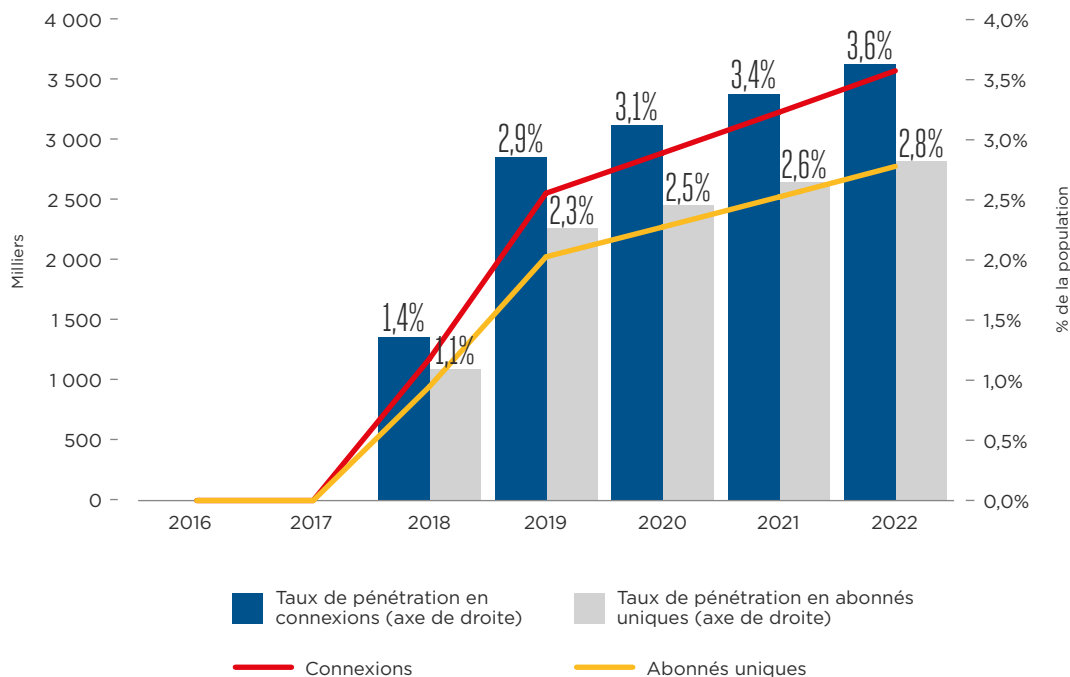
130. Ce chiffre correspond au coût initial direct pour le Trésor public avant changement comportemental dans le secteur et dans l'économie ; il surévalue le coût réel.

131. Pour certaines des variables présentées ci-dessous, l'impact a été estimé uniquement pour 2023.

132. Il est supposé que l'impact sur la productivité se manifeste la seconde année, ce qui entraîne une légère augmentation des recettes fiscales du secteur des communications. Les années suivantes, l'impact des effets de la productivité se réduit progressivement, ce qui accroît la perte fiscale en base absolue.

Figure 27

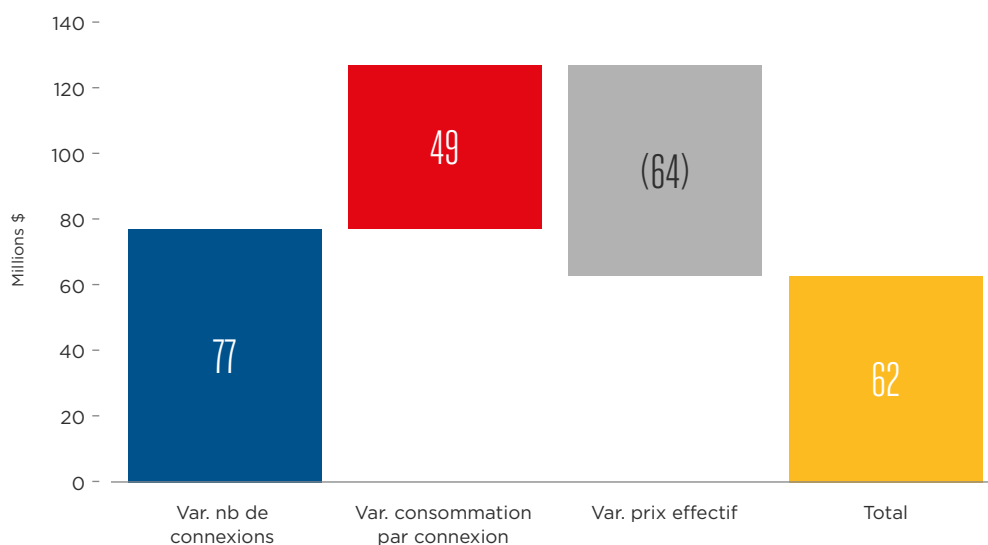
Impact de la réduction du droit d'accise sur les services mobiles en termes de connexions et de pénétration



Source : analyse EY

Figure 28

Principaux facteurs de la variation des revenus du marché résultant de la réduction du droit d'accise sur les services mobiles

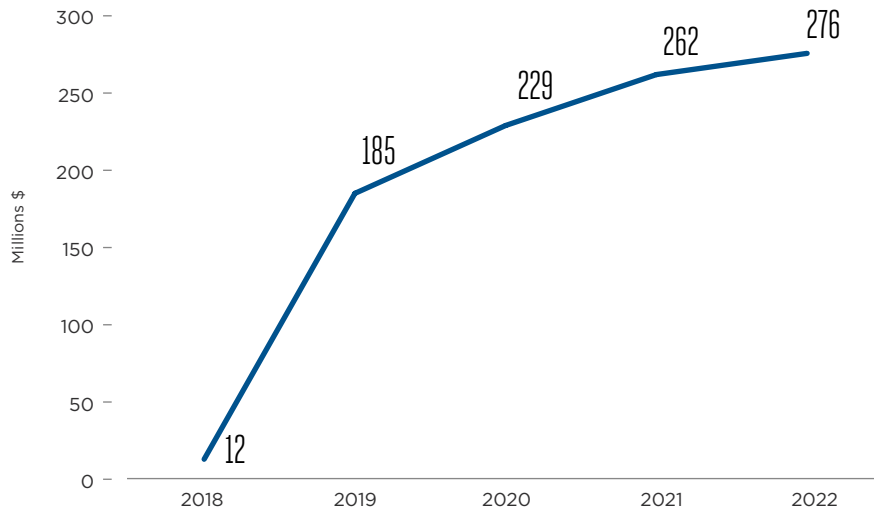


Source : analyse EY



Figure 29

Réduction du droit d'accise sur les services mobiles : impact sur le PIB annuel par rapport au scénario de référence (M\$)



Source : analyse EY

Scénario 2 : Réduction du droit de numérotation

Ce scénario modélise une réduction du droit de numérotation, de 0,45 à 0,225 \$ par numéro.

Tableau 8

Impact annuel sur une sélection de variables de la réduction du droit de numérotation

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
IMPACTS SUR LE SECTEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE					
Variation du prix des services par rapport au cas de référence	-1,5%				
Connexions supplémentaires (cumul)	336 000	723 000	818 000	914 000	1 012 000
Abonnés uniques supplémentaires (cumul)	270 000	573 000	643 000	714 000	787 000
Connexions supplémentaires (3G et 4G)	136 000	340 000	390 000	502 000	618 000
<i>dont migration de technologie</i>	33 000	47 000	0 000	0 000	0 000
Connexions supplémentaires par les utilisateurs à faibles revenus	243 000	529 000	598 000	669 000	739 000
ARPU (total) par rapport au cas de référence	-0,9%	-0,3%	-0,4%	-0,4%	-0,4%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (connexions)	0,4%	0,8%	0,9%	1,0%	1,0%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (abonnés uniques)	0,3%	0,6%	0,7%	0,7%	0,8%
Consommation de données par rapport au scénario de référence	1,5%	3,0%	3,1%	3,2%	3,2%
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur (cumul)	- 1 M\$	15 M\$	17 M\$	17 M\$	18 M\$
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur (cumul) par rapport au scénario de référence	-0,1%	1,3%	1,4%	1,5%	1,5%
Investissement supplémentaire	0,3 M\$	0,4 M\$	0,4 M\$	0,4 M\$	0,4 M\$
Impact fiscal statique	- 18 M\$	- 19 M\$	- 20 M\$	- 21 M\$	- 23 M\$
Impact sur la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile	- 17 M\$	- 14 M\$	- 15 M\$	- 16 M\$	- 17 M\$
IMPACTS SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE¹³³					
Impact total sur la fiscalité du secteur des communications ¹³⁴	- 10 M\$	- 8 M\$	- 10 M\$	- 12 M\$	- 12 M\$
Recettes de l'ensemble des autres secteurs	1 M\$	12 M\$	15 M\$	18 M\$	19 M\$
Recettes fiscales totales	- 9 M\$	4 M\$	5 M\$	6 M\$	6 M\$
<i>Recettes totales cumulées</i>	- 9 M\$	- 5 M\$	0 M\$	6 M\$	12 M\$
PIB réel	3 M\$	53 M\$	66 M\$	75 M\$	79 M\$ (0,23%)
Emploi		Impact estimé uniquement pour 2023			7 531 (0,03%)
Revenus des ménages		Impact estimé uniquement pour 2023			\$61m (0,24%)
Consommation des ménages		Impact estimé uniquement pour 2023			61 M\$ (0,24%)
Investissement		Impact estimé uniquement pour 2023			\$34m (0,64%)

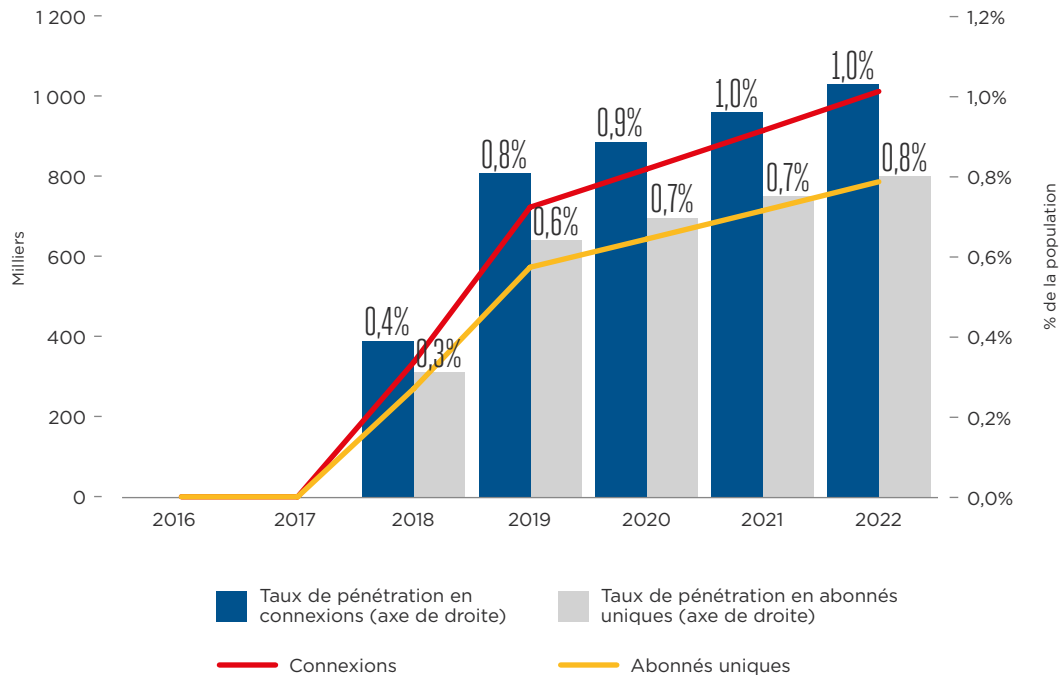
Source: EY analysis

133. Pour certaines des variables présentées ci-dessous, l'impact a été estimé uniquement pour 2023.

134. Il est supposé que l'impact sur la productivité se manifeste la seconde année, ce qui entraîne une légère augmentation des recettes fiscales du secteur des communications. Les années suivantes, l'impact des effets de la productivité se réduit progressivement, ce qui accroît la perte fiscale en base absolue.

Figure 30

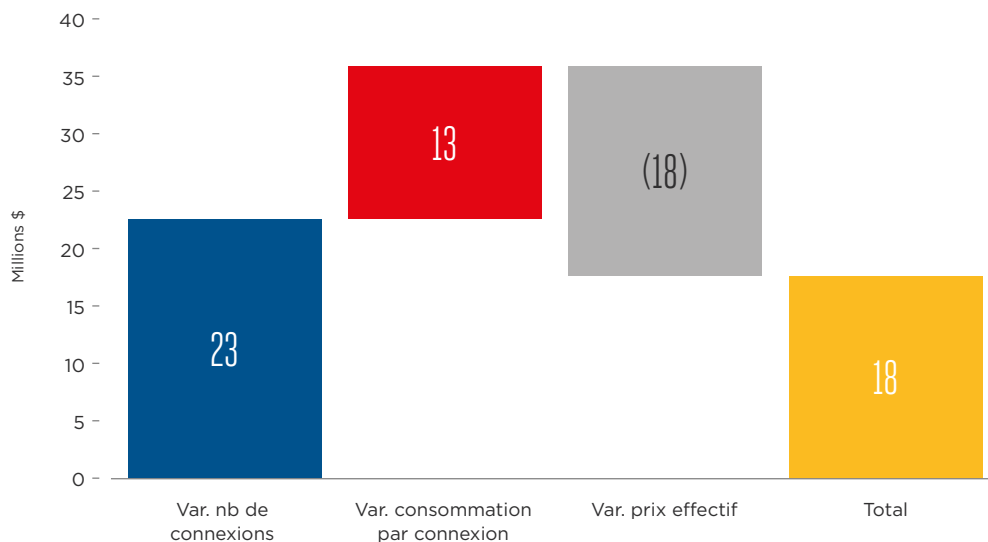
Impact de la réduction du droit de numérotation en termes de connexions et de pénétration



Source : analyse EY

Figure 31

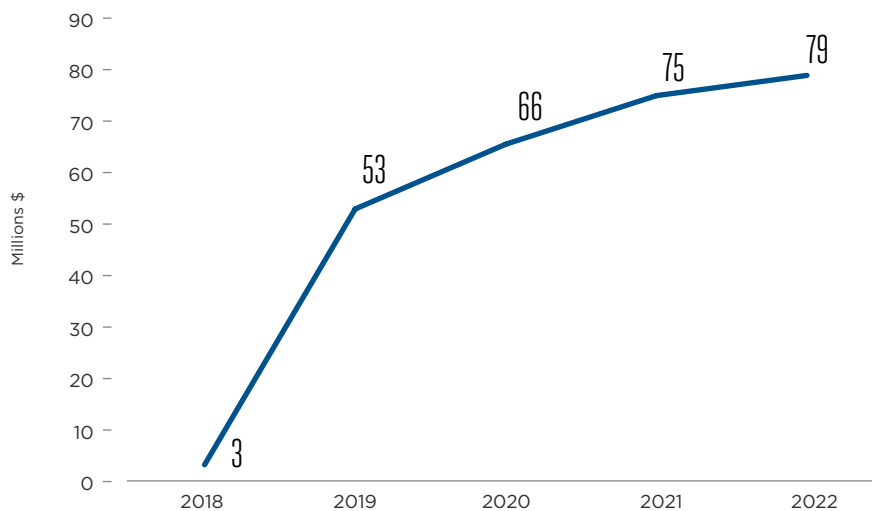
Principaux facteurs de la variation des revenus du marché résultant de la réduction du droit de numérotation (M\$)



Source : analyse EY

Figure 32

Réduction du droit de numérotation : impact sur le PIB annuel par rapport au scénario de référence (M\$)



Source : analyse EY

Scénario 3 : Suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires des établissements de monnaie électronique

 Ce scénario modélise l'élimination de l'impôt de 3% sur le chiffre d'affaires des EME.¹³⁵

Tableau 9

Impact annuel sur une sélection de variables de l'élimination de l'impôt de 3% sur le chiffre d'affaires des EME

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
IMPACTS SUR LE SECTEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE					
Variation du prix des services par rapport au cas de référence	-0,1%				
Connexions supplémentaires (cumul)	23 000	49 000	55 000	62 000	68 000
Abonnés uniques supplémentaires (cumul)	18 000	39 000	43 000	48 000	53 000
Connexions supplémentaires (3G et 4G)	9 000	23 000	26 000	34 000	42 000
<i>dont migration de technologie</i>	2 000	3 000	0 000	0 000	0 000
Connexions supplémentaires par les utilisateurs à faibles revenus	16 000	36 000	40 000	45 000	50 000
ARPU (total) par rapport au cas de référence	-0,10%	-0,11%	-0,11%	-0,11%	-0,11%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (connexions)	0,03%	0,05%	0,06%	0,06%	0,07%
Augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile (abonnés uniques)	0,02%	0,04%	0,05%	0,05%	0,05%
Consommation de données par rapport au scénario de référence	0,05%	0,10%	0,10%	0,11%	0,11%
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur (cumul)	- 0,6 M\$	0,0 M\$	0,1 M\$	0,1 M\$	0,2 M\$
Augmentation du chiffre d'affaires du secteur (cumul) par rapport au scénario de référence	-0,05%	0,00%	0,01%	0,01%	0,02%
Investissement supplémentaire	0,02 M\$	0,02 M\$	0,02 M\$	0,02 M\$	0,02 M\$
Impact fiscal statique	- 1,2 M\$	- 1,2 M\$	- 1,2 M\$	- 1,2 M\$	- 1,2 M\$
Impact sur la fiscalité du secteur de la téléphonie mobile	- 1,3 M\$	- 1,1 M\$	- 1,1 M\$	- 1,1 M\$	- 1,1 M\$
IMPACTS SUR L'ACTIVITÉ DE L'ARGENT MOBILE					
Abonnés supplémentaires à l'argent mobile (cumul)	80 259	98 040	106 013	114 023	122 183
Augmentation des abonnés à l'argent mobile	0,41%	0,08%	0,04%	0,03%	0,03%
Augmentation cumulée des abonnés à l'argent mobile	0,41%	0,46%	0,47%	0,47%	0,48%
Transferts supplémentaires d'argent mobile (montant)	11 M\$	13 M\$	14 M\$	15 M\$	16 M\$
Transferts supplémentaires d'argent mobile (nombre)	412 759	504 205	545 208	586 402	628 369
IMPACTS SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE¹³⁶					
Impact total sur la fiscalité du secteur des communications ¹³⁷	- 1,0 M\$	- 0,6 M\$	- 0,7 M\$	- 0,8 M\$	- 0,9 M\$
Recettes de l'ensemble des autres secteurs	0,1 M\$	2,4 M\$	3,0 M\$	3,4 M\$	3,6 M\$
Recettes fiscales totales	- 0,8 M\$	1,8 M\$	2,3 M\$	2,6 M\$	2,7 M\$
<i>Recettes totales cumulées</i>	- 0,8 M\$	1,0 M\$	3,2 M\$	5,8 M\$	8,5 M\$
PIB réel	0,2 M\$	10 M\$	12 M\$	14 M\$	15 M\$ (0,04%)
Emploi		Impact estimé uniquement pour 2023			1 390 (0,005%)
Revenus des ménages		Impact estimé uniquement pour 2023			11 M\$ (0,04%)
Consommation des ménages		Impact estimé uniquement pour 2023			11 M\$ (0,04%)
Investissement		Impact estimé uniquement pour 2023			5 M\$ (0,10%)

Source : Analyse EY

135. Il est supposé que, contrairement aux autres scénarios, la baisse de prix des services d'argent mobile n'a pas d'impact sur la consommation par connexion pour les autres services du marché.

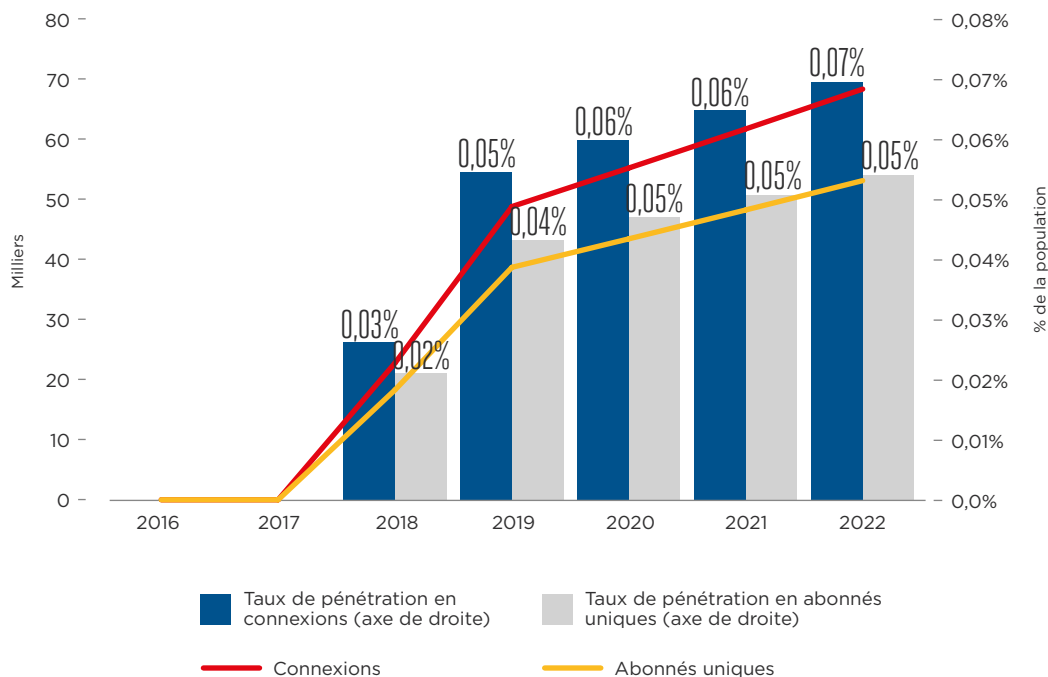
136. Pour certaines des variables présentées ci-dessous, l'impact a été estimé uniquement pour 2023.

137. Il est supposé que l'impact sur la productivité se manifeste la seconde année, ce qui entraîne une légère augmentation des recettes fiscales du secteur des communications. Les années suivantes, l'impact des effets de la productivité se réduit progressivement, ce qui accroît la perte fiscale en base absolue.



Figure 33

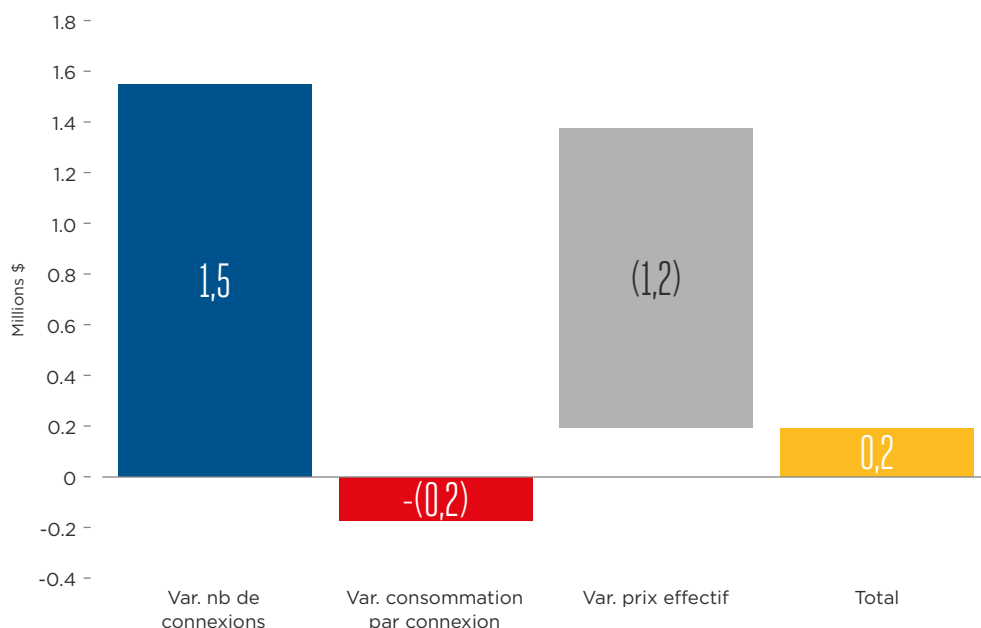
Impact de l'élimination de l'impôt sur le chiffre d'affaires des EME en termes de connexions et de pénétration



Source : analyse EY

Figure 34

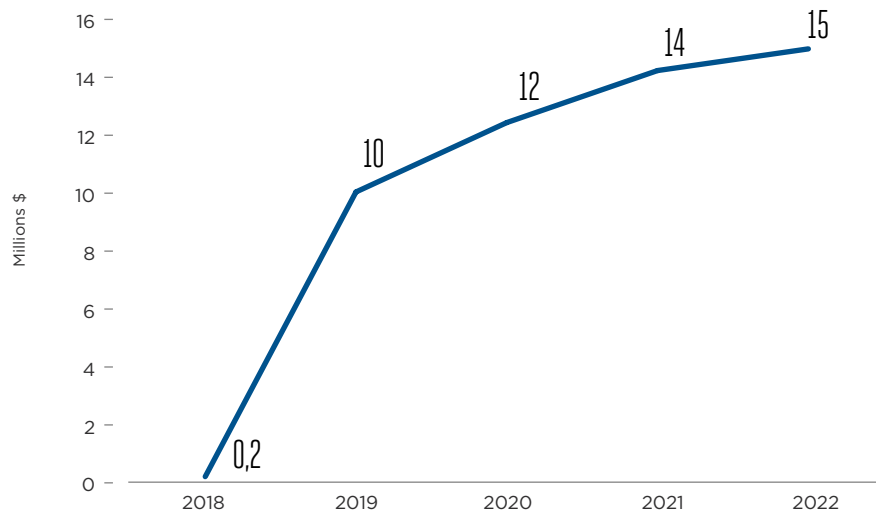
Principaux facteurs de la variation des revenus du marché résultant de l'élimination de l'impôt sur le chiffre d'affaires des EME



Source : analyse EY

Figure 35

Élimination de l'impôt sur le chiffre d'affaires des EME : Impact sur le PIB annuel par rapport au scénario de référence (M\$)



Source: EY analysis



Pour en savoir davantage, visitez le site de la GSMA à
www.gsma.com

GSMA HEAD OFFICE

Floor 2
The Walbrook Building
25 Walbrook
London EC4N 8AF
United Kingdom
Tel: +44 (0)20 7356 0600
Fax: +44 (0)20 7356 0601